



SECURE ENERGY SERVICES INC.

NOTICE ANNUELLE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012

Le 4 mars 2013

TABLE DES MATIÈRES

ÉNONCÉS PROSPECTIFS	2
SECURE ENERGY SERVICES INC.	4
Introduction	4
Marquis Alliance et autres filiales	4
ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS.....	5
Faits nouveaux	6
Acquisitions	7
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	8
Questions d'ordre général	8
Secteur du traitement, de la récupération et de l'élimination	9
Secteur des services de forage.....	10
Installations	12
Contrôle des solides	16
Installations aux États-Unis.....	16
Croissance antérieure	17
Stratégie d'entreprise	19
Facteurs de l'industrie susceptibles d'avoir une incidence sur les activités de Secure	19
Gestion et employés	23
Financement	23
SURVOL DE L'INDUSTRIE	23
Forage de puits	24
Complétion de puits	25
Entretien et accroissement de la production des puits et des installations	25
Activités d'abandon et de remise en état des puits	26
Externalisation croissante de la part des producteurs pétroliers et gaziers	26
DIVIDENDES	26
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	27
FOURCHETTE DES COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS	27
VENTES OU PLACEMENTS ANTÉRIEURS	27
TITRES ENTIÈRÉS ET TITRES FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS CONTRACTUELLES QUANT AU TRANSFERT	28
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	28
Dirigeants	29
Administrateurs	31
Ordonnance d'interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions.....	31
Conflits d'intérêt	32
POURSUITES	33
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	33
FACTEURS DE RISQUE	33
AUDITEUR, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	44
RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ D'AUDIT.....	44
Composition du comité d'audit	44
Procédures et politiques en matière d'autorisation préalables	44
Honoraires des auditeurs externes	45
CONTRATS IMPORTANTS.....	45
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	45
ANNEXE A – MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT	A-1

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Énoncés prospectifs

Certains énoncés figurant dans la présente notice annuelle (la « **notice annuelle** ») constituent des « énoncés prospectifs » ou de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement, les « **énoncés prospectifs** »). Dans la présente notice annuelle, l'emploi de termes tels que « peut », « pourrait », « pourra », « devrait », « sera », « a l'intention de », « planifier », « prévoir », « croire », « estimer », « s'attendre à », « continuer », « maintenir », « cible » et des expressions similaires, lorsqu'ils se rapportent à Secure à sa direction, permet de repérer les énoncés prospectifs. Ces énoncés font état de l'opinion actuelle qu'a Secure à l'égard des événements et du rendement d'exploitation futurs et ne sont valables qu'à la date de la présente notice annuelle. Plus précisément, la présente notice annuelle renferme des énoncés prospectifs relatifs à ce qui suit : les conditions générales du marché, le secteur pétrolier et gazier; le niveau d'activité dans le secteur pétrolier et gazier, notamment les activités de forage; le prix des marchandises pour le pétrole, les liquides de gaz naturel et le gaz naturel; la demande à l'égard des services de Secure Energy Services Inc. (« **Secure** » ou la « **Société** ») et les facteurs qui y contribuent; la stratégie d'expansion; le budget de dépenses d'investissement de 2013; les répartitions entre les secteurs TRE et SF et les facteurs sous-jacents ainsi que l'emploi prévu; le service de la dette; les dépenses en immobilisations; la fin de la construction des installations; les besoins en capitaux futurs; l'accès aux capitaux; la stratégie d'acquisition; les autres dépenses de la Société à l'égard des nouveaux terminaux à service complet, des installations autonomes d'élimination des eaux et des sites d'enfouissement; et les produits d'exploitation tirés de l'achat et de la revente de pétrole.

Les énoncés prospectifs portant sur les conditions d'exploitation et la conjoncture économique prévues sont fondés sur les résultats de l'année précédente de même que sur l'hypothèse selon laquelle la hausse de l'activité et de la croissance du marché ira de pair avec le niveau d'activité au Canada, aux États-Unis et à l'étranger et le niveau de croissance du secteur lors de phases semblables des cycles économiques antérieurs. Les énoncés prospectifs relatifs à la disponibilité des fonds pour les activités futures sont fondés sur des hypothèses selon lesquelles la Société pourra avoir recours aux mêmes sources de financement que par le passé, et ce, selon des modalités favorables pour elle, et que les conditions d'exploitation et la conjoncture économique futures ne limiteront pas l'accès de la Société au marché des titres de créance et de participation. Les énoncés prospectifs portant sur la position concurrentielle relative future de la Société sont fondés sur des hypothèses selon lesquelles les conditions d'exploitation et la conjoncture économique, notamment le prix des marchandises, le niveau des stocks du pétrole brut et de gaz naturel, les taux d'intérêt, le cadre réglementaire relatif aux redevances pétrolières et gazières, les questions réglementaires d'ordre environnemental, la capacité de la Société et de ses filiales à réussir à mettre en marché leurs services de TRE (au sens donné à ce terme dans les présentes) dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien (le « **BSOC** ») et dans le Dakota du Nord et leurs services de SF (au sens donné à ce terme dans les présentes) dans le BSOC, la région des montagnes Rocheuses (qui englobe les États du Colorado, du Wyoming, du Montana et de l'Utah) et dans le Dakota du Nord donnera lieu à une demande suffisante à l'égard des services de la Société et de ses filiales, y compris la demande pour les services de forage et d'achèvement de puits de pétrole et de gaz naturel dans les champs, que le contexte commercial demeurera, pour l'essentiel, inchangé et que les plans et les programmes d'expansion actuels et à venir d'autres entités qui exercent des activités dans le secteur des services énergétiques se traduiront par une demande accrue à l'égard des services de la Société et de ses filiales. Les énoncés prospectifs relatifs à la nature de la croissance et le calendrier de celle-ci sont fondés sur des facteurs antérieurs ayant eu une incidence sur la croissance de la Société, les sources de la croissance antérieure et les attentes relatives aux conditions d'exploitation et à la conjoncture économique futures. Les énoncés prospectifs portant sur les coûts qui seront engagés dans le cadre de l'acquisition et de l'entretien de l'équipement et des biens sont fondés sur l'hypothèse selon laquelle les coûts d'entretien et d'acquisition futurs n'augmenteront pas de façon importante par rapport aux coûts d'acquisition et d'entretien antérieurs. Un grand nombre de ces facteurs, attentes et hypothèses sont fondés sur les connaissances et sur l'expérience de la direction à l'égard du secteur ainsi que sur les documents publics de sociétés et d'analystes du secteur en lien avec les programmes d'aménagement et d'exploration prévus de producteurs de pétrole et de gaz naturel, l'incidence de modifications apportées aux régimes de réglementation, d'imposition et de redevances, l'utilisation prévue de matériel propre au secteur dans le BSOC, la région des montagnes Rocheuses, le Dakota du Nord et d'autres questions. La Société est d'avis que les principaux facteurs, attentes et hypothèses dont il est question dans les énoncés et les renseignements prospectifs sont raisonnables, mais rien ne garantit qu'ils se révéleront exacts.

Les énoncés prospectifs comportent des risques et des impondérables importants, ne sont pas garants du rendement ou des résultats futurs et n'indiquent pas nécessairement si ce rendement ou ces résultats seront atteints. Certains facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats mentionnés dans ces énoncés prospectifs, notamment les facteurs dont il est question ci-dessous ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » et ceux dont il est question dans le rapport de gestion de la Société pour les états financiers audités du 31 décembre 2012, la plus récente circulaire d'information, les rapports trimestriels, les déclarations de changement important et les communiqués. La Société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes aux énoncés prospectifs, et les lecteurs ne devraient pas s'y fier indûment.

Les résultats réels de la Société pourraient différer sensiblement de ceux qui sont prévus dans ces énoncés prospectifs en raison des facteurs de risque dont il est question ci-dessous et ailleurs dans le présent document : la conjoncture économique au Canada et aux États-Unis; la fluctuation du niveau des dépenses en immobilisations engagées par les producteurs pétroliers et gaziers et l'incidence sur la demande à l'égard des services aux champs pétrolifères au cours de l'exécution des activités de forage et de complétion des puits pétroliers et gaziers; la volatilité du cours du pétrole et du gaz naturel et l'incidence de celle-ci sur la demande à l'égard des services aux champs pétrolifères de façon générale; les risques inhérents à la capacité de la Société à générer des flux de trésorerie provenant de l'exploitation suffisants pour s'acquitter de ses obligations actuelles et à venir; la hausse des frais liés au service de la dette; la capacité de la Société à avoir recours à des sources externes de capitaux d'emprunt ou de capitaux propres; les modifications apportées au cadre législatif et réglementaire, notamment les impondérables relatifs à l'adoption de cibles fixes pour la réduction des émissions et la réglementation relative aux services de fracturation hydraulique; les impondérables liés aux conditions climatiques et à la température touchant la durée de la période des services aux champs pétrolifères et les activités pouvant être réalisées; la concurrence; les sources d'approvisionnement, le prix et la disponibilité des matières premières, des biens non durables, des composants, de l'équipement, des fournisseurs, des installations, du personnel administratif, technique et sur le terrain compétent; les obligations et les risques, notamment la responsabilité et les risques en matière d'environnement, qui sont inhérents aux activités pétrolières et gazières; la capacité à intégrer les avancées technologiques et à s'adapter aux progrès; le risque de crédit auquel la Société est exposée dans le cadre de ses activités; et les modifications apportées aux régimes de redevances applicables aux entités exerçant des activités dans le BSOC, la région des montagnes Rocheuses ou le Dakota du Nord. Ces facteurs sont abordés plus en détail dans le présent document.

Bien que les énoncés prospectifs figurant dans la présente notice annuelle soient fondés sur ce qui, de l'avis de la Société, constitue des hypothèses raisonnables, la Société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ceux qui y sont prévus. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont visés expressément par cette mise en garde. Sauf tel qu'il est prévu par la loi, Secure n'a pas l'intention de mettre à jour ces énoncés prospectifs et n'assume aucune obligation en ce sens.

Mesures non conformes aux PCGR et définitions opérationnelles

Certaines mesures complémentaires figurant dans la présente notice annuelle n'ont pas de signification normalisée prescrite pour les IFRS et, par conséquent, elles sont considérées comme des mesures non conformes aux PCGR. Ces mesures sont décrites et présentées afin de fournir des renseignements sur les résultats financiers et les liquidités de la Société ainsi que sa capacité à générer des fonds pour financer ses activités. Ces mesures ne peuvent servir de mesures de rechange aux IFRS parce qu'elles ne sont pas conformes aux calculs des autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR et certaines autres définitions relatives à l'exploitation qui sont utilisées par la Société sont décrites plus amplement et rapprochées aux mesures IFRS équivalentes dans le rapport de gestion de la Société pour les états financiers audités du 31 décembre 2012.

Le capital de développement, de croissance ou d'acquisition désigne des dépenses en immobilisations engagées dans le but d'accroître les activités ou de les restructurer, d'accéder à de nouveaux marchés ou à des marchés émergents ou de procéder à une acquisition d'entreprise. Le réinvestissement de maintien désigne les dépenses en immobilisations engagées pour l'ajout, le remplacement ou l'amélioration d'immobilisations nécessaires au maintien des activités en cours. La direction établit les dépenses qui constituent un réinvestissement de maintien ou une dépense en immobilisation.

SECURE ENERGY SERVICES INC.

Introduction

Secure Energy Services Inc. (« **Secure** » ou la « **Société** ») a été fusionnée le 24 avril 2007 en vertu de la loi de l'Alberta intitulée *Business Corporations Act* et constitue l'entité issue de la fusion de 1232711 Alberta Ltd. et de Secure Energy Services Inc. Le siège de la Société est situé au 205 – 5th Avenue S.W., bureau 1900, Calgary (Alberta) Canada T2P 2V7 et son bureau principal, au 855 – 2nd Street S.W., bureau 4500, Calgary (Alberta) Canada T2P 4K7.

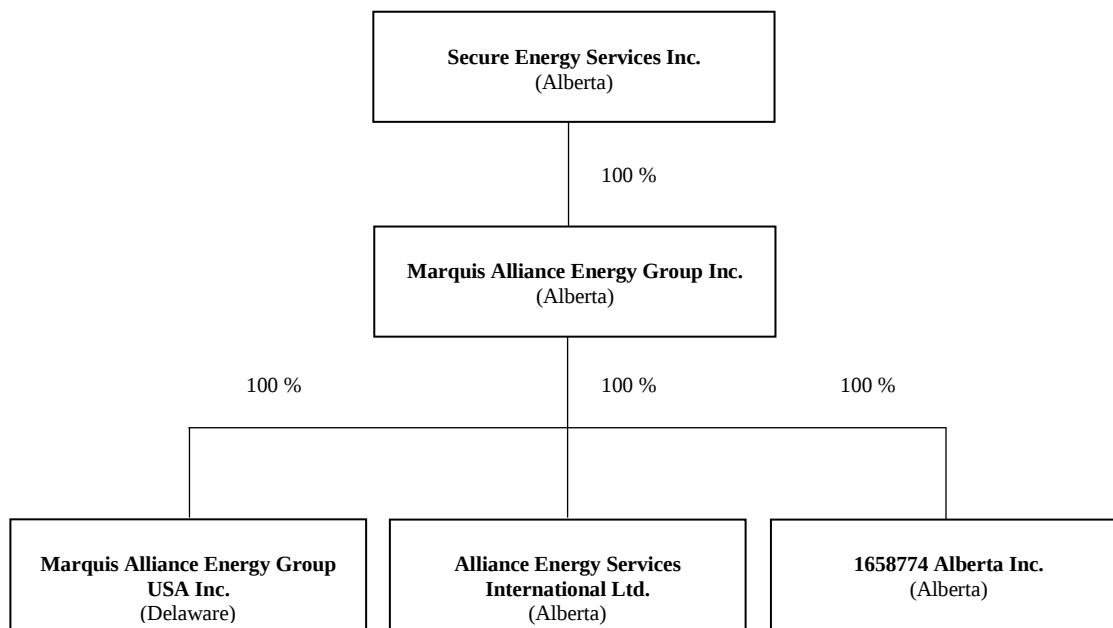
Marquis Alliance et autres filiales

La Société compte une filiale importante, Marquis Alliance Energy Group Inc. (« **Marquis Alliance** »), qui a été acquise le 1^{er} juin 2011 (se reporter à la rubrique « Acquisitions – Marquis Alliance »). Marquis Alliance offre des services relatifs aux fluides de forage dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien (le « **BSOC** »), et la région des montagnes Rocheuses, y compris le Dakota du Nord. Marquis Alliance est une filiale en propriété exclusive de la Société et a été constituée sous le régime des lois de la province de l'Alberta.

Le tableau suivant présente l'ensemble des filiales de la Société, le pourcentage d'actions dont la Société est, directement ou indirectement, propriétaire et le territoire de constitution ou de prorogation de ces filiales, au 31 décembre 2012 :

Nom de la filiale	Territoire de constitution ou de prorogation	Pourcentage d'actions comportant droit de vote détenues en propriété véritable, directement ou indirectement, par Secure ou sur lesquelles elle exerce un contrôle
Marquis Alliance Energy Group Inc.	Alberta	100 %
Marquis Alliance Energy Group USA Inc.	Delaware	100 %
Alliance Energy Services International Ltd.	Alberta	100 %
1658774 Alberta Inc.	Alberta	100 %

L'organigramme suivant présente la structure organisationnelle de Secure et de ses filiales :



ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS

Secure est une société de services énergétiques diversifiée axée sur la prestation de services spécialisés à des sociétés pétrolières et gazières en amont exerçant des activités dans le BSOC, la région des montagnes Rocheuses, y compris le Dakota du Nord. Secure est une entreprise exploitée activement depuis 2007. Par l'intermédiaire de deux secteurs et de filiales en propriété exclusive, Secure exerce des activités dans deux principaux secteurs. Le secteur de traitement, de récupération et d'élimination (le « **TRE** ») aide les sociétés de pétrole et de gaz naturel en amont qui exercent des activités dans le BSOC et le Dakota du Nord à traiter et à vendre le pétrole brut ainsi qu'à traiter, à récupérer et à éliminer les sous-produits associés à l'aménagement et à la production de pétrole et de gaz naturel. Le secteur de services de forage (« **SF** ») est spécialisée dans l'aménagement et la livraison de fluides de forage et de circuits de fluide de forage qui sont conçus pour les puits complexes, comme les puits de moyen à profond, les puits horizontaux ainsi que les puits horizontaux qui utilisent le procédé DGMV qui se trouvent dans le BSOC et la région des montagnes Rocheuses, y compris le Dakota du Nord.

Secure utilise continuellement une stratégie de croissance interne dynamique axée sur la construction d'installations dans des marchés clés mal desservis et limités par les capacités. Pendant sa période initiale, de sa constitution à décembre 2007, Secure a réuni environ 23,7 millions de dollars dans le cadre d'un financement par voie de placement privé et a construit sa première installation, à savoir le site d'enfouissement de South Grande Prairie, qui a entrepris ses activités en octobre 2007.

En 2008, Secure a réuni environ 61,0 millions de dollars dans le cadre de financements par voie de placement privé, a procédé à la construction de cinq installations en Alberta, y compris le terminal à service complet de LaGlace dans le cadre d'une coentreprise à 50 % avec Pembina Midstream Limited Partnership, et a fait l'achat d'une installation en Colombie-Britannique.

En 2009, Secure a réuni environ 4,5 millions de dollars dans le cadre d'un financement par voie placement privé et a construit deux installations supplémentaires. En 2010, Secure a réuni environ 66,1 millions de dollars dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne, construit une installation supplémentaire à Dawson, en Colombie-Britannique, a acheté les actifs opérationnels de Pembina Area Landfill Ltd. (l'« **acquisition de Pembina** ») et a entrepris la construction de deux autres installations, qui ont été achevées en 2011.

Le 1^{er} juin 2011, la Société a fait l'acquisition de Marquis Alliance, société de services énergétiques relatifs aux circuits de fluides de forage, au contrôle des solides, à la location d'équipement, à la gestion des déchets de forage et aux sciences environnementales principalement au Canada et aux États-Unis. Le 1^{er} juillet 2011, la Société, par l'intermédiaire de Marquis Alliance, a fait l'acquisition de l'ensemble des actifs opérationnels (à l'exclusion du fonds de roulement) de XL Fluid Systems Inc. (« **XL Fluids** »). XL Fluids était une société de services énergétiques spécialisée dans l'offre et l'élaboration de fluides de forage et de leurs circuits. Les actifs acquis auprès de XL Fluids ont été intégrés à la gamme de services de SF de la Société. En plus de ce qui précède, en 2011, Secure a réuni environ 81,5 millions de dollars, a réalisé l'acquisition d'une autre installation située à Silverdale, en Saskatchewan, et a entrepris ses activités à Brazeau, Drayton Valley et Wild River (installation temporaire), en Alberta.

Le 25 janvier 2012, la Société a conclu une convention d'acquisition d'actifs avec New West Drilling Fluids Inc. (« **New West** »), fournisseur spécialisé de circuits de fluides de forage et de produits liés à l'industrie des sables bitumineux qui est surtout reconnu pour son système breveté de drainage par gravité au moyen de vapeur (« **DGMV** ») appelé « **BITUDRIL** », le premier système à base de polymère encapsulant le bitume offert sur le marché. Le 2 juillet 2012, la Société a conclu une convention d'achat d'actifs avec DRD Saltwater Disposal LLC (« **DRD** ») en vue d'acquérir deux installations autonomes d'élimination des eaux nouvellement construites et entièrement opérationnelles servant le champ pétrolifère de Bakken. Le 31 juillet 2012, la Société a conclu une convention de coentreprise (la « **convention de coentreprise** ») avec Pembina Midstream Limited Partnership contre une participation de 50 % dans les activités de traitement, d'installation de terminaux et de commercialisation de pétrole brut du terminal à service complet Judy Creek (« **TSC de Judy Creek** »). La Société exploitera l'installation. En outre, les actifs liés au traitement des déchets du TSC de Judy Creek sont exclus de la convention de coentreprise. Le 15 août 2012, la Société a conclu une convention d'achat d'actifs avec Imperial Drilling Fluids Engineering Inc. (« **IDF** »), société qui se spécialise dans les fluides de forage au Colorado, principalement dans les zones de schiste de Niobrara et de Cordell. En plus de ce qui précède, en 2012, Secure a réuni environ 86,2 M\$ par l'intermédiaire d'un appel public à l'épargne, augmenté ses facilités de crédit consortiales de 100 M\$ et entrepris ses activités au site d'enfouissement de Fox Creek, en Alberta, et à l'installation autonome d'élimination des eaux de Crosby, dans le Dakota du Nord.

Notre stratégie consiste à poursuivre notre expansion par l'entremise d'une croissance interne et d'acquisitions choisies.

Le texte qui suit présente une description de certaines étapes importantes de l'évolution de la Société au cours des trois dernières années.

Faits nouveaux

Programme de dépenses en immobilisations de 2013

Le 5 décembre 2012, la Société a annoncé que son conseil d'administration (le « conseil ») avait approuvé le programme d'immobilisations de 2013 de Secure, qui s'établissait à 155 millions de dollars. Le programme prévoit la mobilisation de capital de croissance et l'agrandissement des installations de Secure de façon conforme à la stratégie de Secure (se reporter à la rubrique « Description des activités – Stratégie d'entreprise »). Ce montant de 155 M\$ comprend une tranche de 15 M\$ attribuable aux projets reportés de 2012 liés aux terminaux à service complet des Rocheuses et de Judy Creek (les « TSC »). La Société prévoit financer une partie du programme d'immobilisations de 2013 par les flux de trésorerie provenant de l'exploitation et certains montants prélevés au titre de la facilité de crédit renouvelable consortiale de la Société (la « **facilité de crédit** ») (se reporter à la rubrique « Contrats importants – Facilité de crédit »). Le budget d'immobilisations de 2013 du secteur TRE s'élève à 125 millions de dollars, dont une tranche de 115 millions de dollars sera affectée au capital de croissance, une tranche de 7,0 millions de dollars à l'agrandissement des installations actuelles et une tranche de 3 millions de dollars au réinvestissement de maintien. Le capital de croissance comprend la construction de trois terminaux à service complet, de deux sites d'enfouissement et de deux installations autonomes d'élimination des eaux et du matériel à long délai de livraison. Les montants consacrés à la croissance sont inscrits au budget afin d'accroître la capacité et de rehausser les services offerts aux installations actuelles de la Société.

Le budget d'immobilisations de 2013 du secteur SF s'élève à 15,0 millions de dollars. Le capital de croissance est réparti de façon égale entre les activités canadiennes et américaines et vise principalement l'équipement de contrôle des solides sur les lieux.

Facilité de crédit renouvelable

Le 4 août 2011, la Société a conclu une nouvelle facilité de crédit renouvelable consortiale de 150 millions de dollars (la « **facilité de crédit** ») avec un syndicat composé de six institutions financières et banques canadiennes (se reporter à la rubrique « Contrats importants – Facilité de crédit »). La facilité de crédit est composée d'une facilité de crédit à terme renouvelable de trois ans et prorogeable de 140 millions de dollars et d'une facilité de crédit d'exploitation renouvelable de trois ans de 10 millions de dollars, qui a remplacé la facilité à terme non consortiale de 55 millions de dollars de la Société. Une clause accordéon d'un montant de 50 millions de dollars, disponible sur demande de la Société et sous réserve de l'examen et de l'approbation des prêteurs, permet de faire passer la facilité de crédit à 200 millions de dollars. En février 2012, Secure s'est prévalué du mécanisme accordéon afin d'augmenter le capital de la facilité de crédit à 200 millions de dollars. La facilité renouvelable de trois ans consentie devait servir au fonds de roulement, au refinancement de la dette en cours, au paiement des dépenses en immobilisations, notamment les acquisitions autorisées, et aux besoins généraux de l'entreprise. La convention relative à la facilité de crédit a été déposée auprès de certains organismes de réglementation en valeurs mobilières au Canada (par l'intermédiaire de SEDAR) le 15 août 2011, conformément au Règlement 51-102.

Le 1^{er} novembre 2012, la Société et ses prêteurs ont modifié la facilité de crédit renouvelable afin d'y ajouter un prêteur additionnel, d'augmenter la facilité de 200,0 M\$ à 300,0 M\$ et de prolonger la durée jusqu'au 31 juillet 2015, avec possibilité de prolongations additionnelles au gré de la direction. La nouvelle facilité de crédit renouvelable modifiée comprend une clause accordéon laquelle, si elle est exercée, augmenterait la facilité de crédit de 50,0 M\$. La nouvelle facilité de crédit renouvelable modifiée est composée d'une facilité de crédit à terme renouvelable prorogeable de 290,0 M\$ et d'une facilité d'exploitation renouvelable de 10,0 M\$.

Placement par voie de prise ferme de 2012

Le 14 août 2012, Secure a placé par voie de prise ferme 10 987 262 actions ordinaires (les « actions ordinaires »), y compris 1 433 121 actions ordinaires émises par suite de l'exercice de l'option de surallocation des preneurs fermes, au prix de 7,85 \$ l'action pour un produit brut total de 86,3 M\$. Secure a initialement affecté le produit net tiré du placement à la réduction de sa dette en cours aux termes de sa facilité de crédit; toutefois, la direction a plutôt choisi de s'en servir pour financer une partie du programme de dépenses d'investissement de 2012 ainsi qu'aux fins du fonds de roulement et des dépenses générales de la Société. Une tranche de la dette devant être remboursée au moyen du produit net tiré du placement a été initialement engagée pour financer la tranche au comptant du prix d'achat des deux installations autonomes d'élimination des eaux acquises par Secure dans le Dakota du Nord, lesquelles s'inscrivent dans le plan d'expansion récent du secteur TRE dans cet État.

Placement de reçus de souscription de 2011

Le 19 mai 2011, Secure a réalisé un appel public à l'épargne (le « **financement par reçus de souscription** »), dans le cadre d'une acquisition ferme de 12 969 930 reçus de souscription de Secure (les « **reçus de souscription** »), dont 1 691 730 émis dans le cadre de l'exercice de l'option de surallocation des preneurs fermes, au prix de 6,65 \$ chacun, pour un produit brut totalisant 86 249 835 \$. Le produit net tiré du financement par reçus de souscription a servi à financer la composante au comptant du prix d'achat de l'acquisition de Marquis Alliance (se reporter à la rubrique « Acquisitions – Marquis Alliance ») ainsi que le fonds de roulement et les besoins généraux de l'entreprise, dont les dépenses en immobilisations. Par suite de l'acquisition de Marquis Alliance le 1^{er} juin 2011, chaque reçu de souscription est réputé avoir été échangé contre une action ordinaire.

Premier appel public à l'épargne

Le 30 mars 2010, Secure a réalisé son premier appel public à l'épargne (le « **PAPE** ») visant ses actions ordinaires en émettant 19 166 667 actions ordinaires au prix de 3,00 \$ chacune, pour un produit brut totalisant 57 500 001 \$. Par suite du PAPE, les actions ordinaires ont été inscrites et affichées aux fins de négociation à la cote de la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») sous le symbole « SES » et Secure est devenue un émetteur assujéti dans chacune des provinces du Canada, à l'exception du Québec. Le 16 avril 2010, la Société a émis 2 875 000 actions ordinaires supplémentaires au prix de 3,00 \$ chacune, pour un produit brut supplémentaire de 8 625 000 \$ par suite de l'exercice de l'option de surallocation accordée dans le cadre du PAPE.

Faits antérieurs

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les faits antérieurs relatifs aux activités de Secure, veuillez vous reporter à la rubrique « Description des activités – Croissance antérieure ».

Acquisitions

New West Drilling Fluids Inc.

Le 25 janvier 2012, la Société a conclu les opérations projetées dans la convention d'acquisition d'actifs intervenue avec New West Drilling Fluids Inc. (« **New West** »), filiale en propriété exclusive de New West Energy Services Inc., visant l'acquisition des actifs opérationnels de New West (excluant le fonds de roulement) pour une contrepartie totale en trésorerie de 3,4 M\$. New West est un fournisseur spécialisé de circuits de fluides de forage et de produits liés à l'industrie des sables bitumineux qui est surtout reconnu pour son système breveté de drainage par gravité au moyen de vapeur (« **DGMV** ») nommé « **BITUDRIL** », le premier système sur le marché à base de polymère qui encapsule le bitume. L'acquisition de New West permet à la Société, par l'intermédiaire de sa filiale, Marquis Alliance, d'accroître sa gamme de produits existants brevetés et exclusifs de DGMV ainsi que sa capacité de fournir des solutions efficaces en matière de fluides de forage sur le marché du DGMV.

DRD Saltwater Disposal LLC

Le 2 juillet 2012, la Société a conclu les opérations projetées dans la convention d'acquisition d'actifs intervenue avec DRD Saltwater Disposal LLC (« **DRD** ») visant l'acquisition des actifs opérationnels de DRD pour une contrepartie totale au comptant et en actions de 26,3 M\$. Les actifs opérationnels acquis comprennent deux IAEE entièrement fonctionnelles récemment construites qui servent la zone pétrolifère Bakken. L'acquisition de DRD permet à la Société d'élargir l'empreinte géographique de son secteur TRE aux États-Unis, et de poursuivre sa stratégie de croissance dans les marchés insuffisamment servis. La Société a versé la somme au comptant de 20,5 M\$ et a émis 1 168 519 actions ordinaires de la Société au prix de clôture de 7,90 \$ l'action pour une contrepartie totale de 9,2 M\$.

Imperial Drilling Fluids Engineering Inc.

Le 15 août 2012, la Société a conclu les opérations projetées dans la convention d'acquisition d'actifs intervenue avec Imperial Drilling Fluids Engineering Inc. (« **IDF** ») visant l'acquisition des actifs opérationnels d'IDF (excluant le fonds de roulement) pour une contrepartie au comptant totale de 6,9 M\$. IDF se spécialise dans les fluides de forage au Colorado, principalement dans les zones de schiste de Niobrara et de Cordell. L'acquisition d'IDF par l'intermédiaire de la filiale Marquis Alliance permet à la Société d'accroître sa présence géographique et de tirer avantage d'une occasion de marché en croissance dans la région.

Aux termes de la convention d'acquisition d'IDF (la « **convention d'IDF** »), la Société est tenue de verser à certains actionnaires vendeurs une contrepartie additionnelle sous forme de trois versements annuels à compter de septembre 2013 dont le montant dépend de l'atteinte d'une marge brute d'un certain pourcentage. Les versements de contrepartie conditionnelle annuels pourraient s'établir entre 0,9 M\$ US et 2,7 M\$ US pour des versements de contrepartie conditionnelle totalisant de 2,7 M\$ US à 8,0 M\$ US sur la période de trois ans, lesquels seront estimés et engagés sur une base mensuelle.

Marquis Alliance

Le 1^{er} juin 2011, la Société a fait l'acquisition de la totalité des actions de Marquis Alliance pour une contrepartie composée de 10 015 291 actions ordinaires et d'un montant au comptant de 64,6 millions de dollars. Marquis Alliance offre des services énergétiques relatifs aux circuits de fluides de forage, au contrôle des solides, à la location d'équipement, à la gestion des déchets de forage et aux sciences environnementales principalement au Canada et aux États-Unis (se reporter à la rubrique « Description des activités – Secteur des services de forage »). Le 28 juillet 2011, la Société a déposé une déclaration d'acquisition d'entreprise (sur Annexe 51-104A4) à l'égard de l'acquisition de Marquis Alliance.

XL Fluids

Le 1^{er} juillet 2011, la Société, par l'entremise de Marquis Alliance, a fait l'acquisition de tous les actifs opérationnels de XL Fluids pour une contrepartie composée de 2 297 885 actions ordinaires et d'un montant au comptant de 18,5 millions de dollars. XL Fluids était une société de services énergétiques spécialisée dans l'offre et l'élaboration de fluides de forage et de leurs circuits. L'acquisition de XL Fluids permet d'accroître sensiblement la présence géographique du secteur SF de la Société, qui sera ainsi en mesure de tirer parti du marché des fluides de forage en Saskatchewan et au Manitoba, en plus de profiter d'une plus grande exposition aux activités de forage horizontal des formations Cardium, Viking, Elkton et Bluesky en Alberta.

Installation de traitement de Silverdale

Le 1^{er} octobre 2011, la Société a fait l'acquisition de l'installation de traitement de Silverdale (l'« **installation de Silverdale** »), qui est située à Lloydminster, en Saskatchewan, auprès de Emerge Oil & Gas Inc. (« **Emerge** ») pour une contrepartie au comptant de 18,0 millions de dollars. L'installation de Silverdale offre des services d'opérations de terminal, de traitement des émulsions et d'élimination des eaux extraites et comprend de multiples colonnes montantes de déchargement du pétrole brut, réservoirs, purificateurs de pétrole brut, deux puits de refoulement et un raccordement au pipeline. L'acquisition a été réalisée conformément à une convention d'achat d'actifs intervenue entre Emerge et Secure, qui prévoit l'acquisition de l'ensemble des actifs opérationnels de l'installation de Silverdale.

Site d'enfouissement de Pembina

Le 3 mai 2010, la Société a fait l'acquisition des actifs opérationnels de Pembina Area Landfill Ltd., filiale de Clean Harbours Inc., pour une contrepartie au comptant de 11,75 millions de dollars (l'« **acquisition de Pembina** »). Le site d'enfouissement de Pembina est composé de deux cellules d'enfouissement distinctes, à savoir une cellule de catégorie II et une cellule de catégorie I. La cellule de catégorie II, semblable à celles qu'exploite Secure à South Grande Prairie et à Willesden Green, permet l'élimination des solides de valorisation non dangereux et des déblais de forage des clients pétroliers et gaziers environnants. Se reporter à la rubrique « Description des activités – Installations – Site d'enfouissement pour champs pétrolifères de catégorie II ». La cellule d'enfouissement de catégorie I accepte les solides industriels dangereux et les rejets de champs pétrolifères dangereux. Le site d'enfouissement est situé à environ 60 km au nord-est de Drayton Valley, en Alberta, dans le champ pétrolifère Pembina.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Questions d'ordre général

Secure est une société de services énergétiques axée sur la prestation de services spécialisés à des sociétés de pétrole et de gaz naturel en amont exerçant des activités dans le BSOC et la région des montagnes Rocheuses, y compris le Dakota du Nord. Les services fournis par la Société aident ces entreprises dans le cadre du traitement et de la vente de pétrole brut, du traitement, de récupération et de l'élimination des sous-produits liés à l'aménagement et à la production de pétrole et de gaz naturel ainsi que dans le cadre de l'élaboration et l'offre de fluides de forage et de leurs circuits.

La Société exploite les deux secteurs suivants :

Secteur du traitement, de la récupération et de l'élimination

Les services de traitement, de récupération et d'élimination fournis par Secure aident les entreprises de pétrole et de gaz naturel en amont qui exercent des activités dans le BSOC et dans le Dakota du Nord dans le cadre du traitement et de la vente de pétrole brut ainsi que du traitement, de la récupération et de l'élimination des sous-produits liés à l'aménagement et à la production de pétrole et de gaz naturel. Les services de TRE fournis par Secure comprennent le traitement des émulsions de pétrole brut, les opérations de terminal et la commercialisation pour le pétrole, le traitement des rejets de champs pétrolifères, le lavage des réservoirs, l'enfouissement et l'élimination de l'eau extraite et usée, la location de réservoirs ainsi que l'achat et la revente de pétrole brut.

À la date des présentes, les services de TRE de la Société sont offerts à douze installations en Alberta, deux installations en Colombie-Britannique, deux installations en Saskatchewan et trois installations dans le Dakota du Nord. Les principaux services de TRE fournis par la Société sont décrits ci-dessous.

Traitement des émulsions de pétrole brut

Les émulsions ou la production de pétrole brut renferment des sous-produits tels que l'eau, les matières en suspension et les sels hydrosolubles. Ces contaminants doivent être retirés avant l'expédition du pétrole brut par pipeline jusqu'à une raffinerie. Les services de traitement des émulsions de Secure permettent de séparer le pétrole des autres sous-produits pour obtenir un pétrole brut répondant aux exigences du pipeline.

Opérations de terminal relatives aux produits pétroliers blancs et commercialisation

Les installations de LaGlace, de Fox Creek, de Drayton Valley, de Dawson et de Silverdale offrent aux clients un point d'accès ou un terminal pour transporter les produits pétroliers blancs jusqu'au marché. En règle générale, le pétrole est livré par camion par le client jusqu'aux installations de Secure et il est entreposé sur les lieux jusqu'à son expédition au moyen d'un pipeline de collecte ou de transport. Secure gère tant l'achat du pétrole que le paiement ultérieur aux producteurs du pétrole livré, selon la qualité initiale reçue. Secure pourrait valoriser la qualité du pétrole et rehausser sa valeur, ce qui lui permettrait de tirer des profits supplémentaires du pétrole brut.

Traitement des rejets des champs pétrolifères

Les rejets proviennent des activités de forage, de complétion et de production connexes. Le traitement des rejets de champs pétrolifères de Secure permet de séparer les rejets en trois composantes : le pétrole récupérable, les eaux usées et les solides résiduels. Le pétrole régénéré est traité et vendu, tel qu'il est précisé ci-dessus. L'eau usée résiduelle est injectée en puits profonds dans un puits de refoulement de catégorie IB et les solides extraits sont traités et transportés jusqu'à un des sites d'enfouissement de champs pétrolifères de catégorie I ou de catégorie II de la Société.

Lavage des réservoirs

Les activités de forage, de complétion et de reconditionnement exigent généralement le transport et l'entreposage de divers boues de forage, fluides de fracturation et liquides de reflux. Les sociétés pétrolières et gazières font appel à des fournisseurs de services aux champs pétrolifères pour transporter et entreposer ces fluides dans des réservoirs mobiles de 400 barils qui sont la norme de l'industrie. L'intérieur de ces réservoirs doit être nettoyé entre les utilisations pour s'assurer d'enlever tous les fluides résiduels avant une nouvelle utilisation ou une livraison à un client. Secure nettoie les réservoirs et élimine les déchets créés dans le cadre du processus de nettoyage.

Enfouissement

Les sites d'enfouissement de la Société permettent l'élimination sécuritaire des rejets solides des champs pétrolifères. Tous les sites d'enfouissement ont été approuvés comme site d'enfouissement de champs pétrolifères de catégorie II par Alberta Environment pour l'élimination des déchets associés aux activités suivantes :

- Remise en état – sol contaminé associé au nettoyage d'anciennes installations d'exploitation;
- Production – élimination du sol contaminé par suite d'un déversement ou d'une fuite d'un pipeline;
- Forage – les déblais extraits du trou de forage sont contaminés selon le type de boue de forage utilisé.

Outre la cellule de catégorie II, le site d'enfouissement de Pembina dispose d'une cellule d'enfouissement de catégorie I distincte. La cellule de catégorie I est régie par Alberta Environment pour l'élimination de matières solides industrielles dangereuses et des rejets de champs pétrolifères dangereux.

Élimination de l'eau extraite et des eaux usées

La Société offre des services d'élimination des eaux usées et extraites par l'intermédiaire d'un réseau de puits de refoulement de catégorie IB au Canada et de catégorie II dans le Dakota du Nord. Ces puits de refoulement ont été approuvés respectivement par l'Energy Resource and Conservation Board au Canada et par l'Industrial Commission Department of Mineral Resources Oil and Gas Division dans le Dakota du Nord. Les puits servent à l'élimination des fluides suivants :

- l'eau extraite associée à la production de pétrole, de bitume, de gaz naturel et de méthane houiller;
- l'eau extraite et les rejets des champs pétrolifères sous forme liquide courants;
- les fluides salins provenant des installations de traitement des rejets de champs pétrolifères;
- les fluides résiduels des activités de forage et de complétion.

Location de réservoirs d'eau de fracturation

La Société loue des réservoirs d'eau de fracturation à ses clients. Les réservoirs de fracturation répondent au besoin accru de disposer de plus de matériel de stockage de fluides pour les opérations de fracturation importantes de puits de pétrole et de gaz naturel horizontaux qui se déroulent en plusieurs étapes. Ce service a principalement pour objectif de compléter et d'intégrer la gamme de services existants en procurant aux clients de la Société des gains d'efficacité au chapitre de la gestion des besoins en fluides et en s'occupant de ces besoins de bout en bout.

Achat et revente de pétrole

Ce service vise à rehausser l'offre associée aux activités d'élimination des eaux extraites, de traitement des émulsions de pétrole brut, d'opérations de terminal et de commercialisation de Secure. Ainsi, Secure améliore l'efficacité opérationnelle de ses clients en ce qui a trait au transport et à la manutention de leur pétrole brut jusqu'aux pipelines. Aux TSC non raccordés à des pipelines de Secure, Secure mesure le volume de pétrole brut et achète le pétrole brut directement auprès de ses clients. La Société procède ensuite au traitement, au transport vers un pipeline raccordé à un TSC, si nécessaire, et à la manutention du pétrole brut expédié par pipeline. Les services d'achat et de revente de pétrole de la Société comprennent également l'achat de pétrole aux terminaux à service complet de Dawson, de Drayton Valley, de Fox Creek, de LaGlacé et de Silverdale qui sont raccordés à un pipeline.

Secteur des services de forage

Par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive Marquis Alliance, la Société se spécialise dans l'élaboration et l'offre de fluides de forage et de leurs circuits. Le secteur SF est axé sur l'offre de produits et de circuits qui sont conçus pour les puits complexes tels que des puits de profondeur moyenne à élevée, des puits horizontaux et des puits horizontaux qui utilisent le procédé DGMV. La Société offre des services de fluides de forage dans le BSOC et la région des montagnes Rocheuses, y compris le Dakota du Nord. Par l'intermédiaire de son secteur SF, la Société mise fortement sur les zones de ressources importantes, notamment la zone de gaz de schiste Muskwa dans le bassin de Horn River, la formation Cardium du centre de l'Alberta, les formations Montney et Duvernay dans la région de Deep Basin en Alberta et en Colombie-Britannique, les sables bitumineux de l'Alberta et de la Saskatchewan, et la formation Bakken de la Saskatchewan et du Dakota du Nord. La Société offre également des services de location d'équipement pour le contrôle des solides et d'équipement auxiliaire pour les activités de forage dans le BSOC et dans la région des montagnes Rocheuses, y compris le Dakota du Nord, de même que des services environnementaux, dont la gestion des déchets de forage et les sciences environnementales liées à la remise en état. Les principaux services fournis par chaque division du secteur sont : i) l'approvisionnement de fluides de forage et les services techniques connexes; ii) la location d'équipement lié au contrôle des solides; et iii) les services environnementaux précisés ci-dessous.

Fluides de forage

Le secteur de services de fluides de forage représente l'activité principale du secteur SF, soit la conception et l'utilisation de circuits de fluides de forage pour les producteurs exerçant des activités de forage de pétrole, de bitume et de gaz naturel. Le secteur SF de la Société mise sur l'offre de produits et de circuits qui sont conçus pour les puits complexes, par exemple les puits de profondeur moyenne à élevée, les puits horizontaux et les puits horizontaux forés dans les sables bitumineux. Le secteur SF de la Société offre des services de fluides de forage dans le BSOC et la région des montagnes Rocheuses, y compris le Dakota du Nord. Ce secteur est axé sur les zones de ressources importantes telles que la zone de gaz de schiste de Muskwa dans le bassin de Horn River, la formation Cardium du centre de l'Alberta, les formations Montney et

Duvernay dans la région de Deep Basin en Alberta et en Colombie-Britannique, les sables bitumineux de l'Alberta et de la Saskatchewan, et la formation Bakken de la Saskatchewan et du Dakota du Nord. Les puits actuellement forés dans ces zones de ressources comprennent des puits verticaux et dirigés, mais la majorité des puits forés sont horizontaux. Grâce à l'élaboration de nouvelles techniques de complétion des puits horizontaux telles que la technologie de fracturation horizontale, les ressources qu'on jugeait auparavant non rentables ou piégées sont maintenant aménagées dans d'anciens et de nouveaux champs en Amérique du Nord. Comme ces technologies exigent le forage de trous horizontaux, la fréquence des activités de forages horizontaux augmente. Le forage horizontal peut être utilisé pour des formations à faible perméabilité de gaz de schiste ou de pétrole, et pour des formations carbonatées et du sable, comme dans les zones de pétrole lourd en Alberta et en Saskatchewan, notamment les sables bitumineux. Selon l'Energy and Utilities Board de l'Alberta, seul 18 % des réserves de sables bitumineux peuvent être récupérés à l'aide de techniques d'extraction et la tranche restante de 82 % ne pourra être récupérée qu'en utilisant des méthodes *in situ* telles que le drainage par gravité au moyen de vapeur (DGMV), qui exige le forage de puits horizontaux. Tous les puits forés, qu'il s'agisse de puits de gaz naturel, de pétrole, de bitume, d'injection de dioxyde de carbone ou de refoulement, nécessitent l'utilisation de fluides de forage. Les fluides de forage servent à nettoyer les débris hors du trou, à stabiliser la formation forée ainsi qu'à la renforcer par endroits, à contrôler la pression sous la surface, à empêcher l'accrétion, à rehausser le taux de forage et à protéger les zones de production éventuelles tout en conservant l'environnement dans les zones en surface et souterraines environnantes. Les circuits de fluides de forage de la Société sont conçus pour s'adapter à un large éventail de scénarios de forage et de complétion complexes et variés pour aider les clients à éliminer les pratiques non efficaces dans le processus de forage et de complétion et pour faciliter l'atteinte des objectifs opérationnels du client tout en assurant la conformité environnementale. Le secteur SF met en marché ses produits exclusifs et brevetés, son expertise technique et ses services techniques liés aux fluides auprès de toutes les entités qui forent des puits de pétrole, de gaz ou des puits dans le secteur énergétique. Le secteur SF commercialise ses services en mettant l'accent sur le succès antérieur de ses produits et circuits, de même que sur l'expérience et les compétences techniques de sa direction et de ses employés.

Contrôle des solides et location d'équipement

La gamme de services de contrôle des solides et de location d'équipement de la Société permet la location d'équipement de contrôle des solides et d'équipement connexe pour le forage tant dans le BSOC que dans la région des montagnes Rocheuses, y compris le Dakota du Nord. La majeure partie des activités du service de location d'équipement et de contrôle des solides sont exercées dans le centre de l'Alberta et dans le secteur des sables bitumineux. Le parc actuel de centrifugeuses à haute vitesse, d'appareils de retrait de séchage, d'unités de récupération de billes, de réservoirs et d'équipements connexes est offert de façon autonome ou dans le cadre d'un ensemble intégré avec des services de fluides de forage et des services environnementaux. L'ensemble composé d'une centrifugeuse et d'un circuit hydraulique représente un système à la fine pointe de la technologie conçu pour les fluides de forage haut de gamme afin de réduire les fluides utilisés et les coûts de déplacement entre les puits. Il s'agit d'une plate-forme de travail sécuritaire.

Services environnementaux

La gamme de services environnementaux de la Société est composée de deux groupes : la gestion des déchets de forage et les sciences environnementales. Ces deux groupes offrent des services principalement aux producteurs pétroliers et gaziers exerçant des activités dans le BSOC. Les activités de la gamme de services environnementaux de la Société comprennent l'établissement des procédés appropriés pour l'élimination des déchets de forage tels que les déblais de forage et les fluides ainsi que pour le recyclage des fluides produits dans le cadre des activités de forage. La Société offre également des services d'experts-conseils pour la remise en état et la revalorisation des terrains, l'évaluation des incidences sur l'environnement et la faune dans le groupe de sciences environnementales.

Activités aux États-Unis

La Société exerce des activités aux États-Unis par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive indirecte Marquis Alliance Energy Group USA Inc. (« **Marquis USA** »), société du Delaware. La majeure partie des activités de Marquis USA sont l'approvisionnement de fluides de forage et d'équipements de contrôle des solides dans la région des montagnes Rocheuses, principalement dans la formation Bakken au Dakota du Nord et au Montana, de même que pour les ressources situées au Colorado, au Wyoming et en Utah. Le siège social de Marquis USA est situé à Denver, au Colorado.

Installations

Installations du secteur TRE

Les installations de TRE de la Société sont des actifs de longue durée dont les besoins en réinvestissement de capitaux sont peu élevés, comparativement à d'autres secteurs de services aux champs pétrolifères. Les installations de la Société sont conçues pour maximiser la récupération des hydrocarbures et réduire au maximum le volume des déchets à éliminer. Les déchets solides sont éliminés dans les sites d'enfouissement, tandis que l'eau usée résiduelle est injectée en utilisant des puits de refoulement profond dans des zones situées entre des couches de roches imperméables. Bien qu'il n'existe aucune méthode absolue pour déterminer la longévité d'un puits de refoulement, si on utilise les bonnes procédures d'exploitation et qu'on procède à un entretien adéquat, il n'est pas habituel d'exploiter efficacement un tel puits pendant 15 ans ou plus. La capacité d'enfouissement est réduite si les déchets sont déposés; toutefois, les sites d'enfouissement sont choisis en prévoyant l'ajout d'autres cellules à mesure que l'espace des cellules actuelles diminuera.

La Société offre ses services de TRE spécialisés en utilisant trois types d'installations :

Terminal à service complet

L'illustration ci-dessous est une photographie aérienne du terminal à service complet de Drayton Valley, mettant en valeur les principales composantes de l'installation.



Vue aérienne du terminal à service complet de Drayton Valley

Un terminal à service complet est une installation qui regroupe les opérations de terminal relatives aux produits pétroliers blancs, le traitement adopté du pétrole brut, la commercialisation du pétrole brut, l'achat et la revente de pétrole brut, l'élimination des eaux extraites et usées et le traitement des rejets de champs pétrolifères. Les terminaux à service complet de Dawson, de Drayton Valley, de Fox Creek, de LaGlacé et de Silverdale de Secure comprennent également un raccordement à un pipeline de collecte ou de transport pour l'injection. Tous les terminaux à service complet sont raccordés à un puits de refoulement de catégorie IB pour l'élimination des eaux extraites et usées. Le texte qui suit présente un résumé de l'exploitation d'un terminal à service complet :

- les produits pétroliers blancs ou le pétrole devant être traités avant l'injection dans le pipeline sont livrés au terminal à service complet par camion-citerne. Secure traite les émulsions de pétrole et d'eau, ce qui permet d'obtenir un pétrole répondant aux caractéristiques du pipeline qui est ensuite injecté dans les pipelines de collecte de transport, et l'eau extraite propre est ultérieurement injectée dans le puits de refoulement;

- le rejet des champs pétrolifères est livré au terminal à service complet par camion-citerne sous vide. Secure sépare les déchets en eau usée, en pétrole régénéré et en solides résiduels, le pétrole est injecté dans le pipeline de collecte et de transport, l'eau est injectée dans le puits de refoulement et les solides résiduels sont traités et éliminés dans un site d'enfouissement de Secure.

Secure exploite actuellement neuf terminaux à service complet, dont six en Alberta, deux en Colombie-Britannique et un en Saskatchewan. La mise à niveau de l'installation de South Grande Prairie en terminal à service complet a débuté au quatrième trimestre de 2010 et ce terminal est entré en fonction au troisième trimestre de 2011. En février 2011, un service de traitement des déchets a été ajouté à l'installation d'Obed et, en décembre 2011, l'installation de Drayton Valley est entrée en service. Le 1^{er} octobre 2011, la Société a fait l'acquisition de l'installation de Silverdale, premier terminal à service complet de la Société située en Saskatchewan.

Installation autonome d'élimination des eaux

L'illustration ci-dessous est une photographie aérienne de l'installation autonome d'élimination des eaux d'Emerson qui met en valeur ses principales composantes.



Vue aérienne de l'installation autonome d'évacuation d'eau d'Emerson

Une installation autonome d'élimination des eaux permet l'élimination des eaux extraites et usées par un puits de refoulement de catégorie IB dans une zone productrice autre que d'hydrocarbures située de 1 300 à 4 600 mètres sous la surface. Les puits de refoulement sont classés comme puits de catégorie IB ou de catégorie II. Les puits de catégorie II peuvent évacuer l'eau salée qui est un sous-produit de la production de pétrole et de gaz naturel et qui provient de la formation productrice. Les puits de catégorie IB peuvent accepter les fluides de catégorie II, en plus de flux de rejets des champs pétrolifères communs qui sont produits par les activités de forage, de complétion et de production. Ces fluides ne proviennent habituellement pas de formations productrices, mais ils sont contaminés par suite du dépôt dans une formation au cours d'un forage ou de la complétion d'un puits (par exemple, l'eau de reflux de stimulation de fracture et les fluides de forage usés) ou dans le cadre des activités de production (par exemple, l'eau usée et l'eau de purge de la chaudière).

L'eau extraite est un sous-produit de la production de pétrole brut et de gaz naturel. L'eau usée est un sous-produit habituellement lié aux activités de complétion et de forage de puits de pétrole et de puits de gaz naturel, de même qu'aux activités de reconditionnement des puits. Le texte qui suit présente un résumé des activités d'une installation autonome d'élimination des eaux :

- l'eau extraite et l'eau usée est livrée à l'installation par camion-citerne;

- l'eau extraite et l'eau usée est entreposée temporairement dans des réservoirs avant d'être filtrée pour éliminer toute matière en suspension;
- l'eau traitée est injectée dans un puits de refoulement.

Secure exploite actuellement six installations autonomes d'élimination des eaux, dont deux en Alberta, une en Saskatchewan et trois dans le Dakota du Nord. L'IAEE d'Emerson a été mise en service en avril 2008, et celle de Brazeau, en février 2011. La Société a entrepris l'exploitation de sa troisième installation autonome d'élimination des eaux (exclusion faite des installations autonomes d'élimination des eaux qui ont été converties en terminaux à service complet), située à Wild River, en Alberta, par suite de la construction d'une installation temporaire en juillet 2011, qui est ensuite devenue une installation permanente au deuxième trimestre de 2012. En juillet 2012, dans le cadre de l'acquisition de DRD, Secure a acquis deux installations autonomes d'élimination des eaux récemment construites et entièrement fonctionnelles servant le champ pétrolifère de Bakken dans le Dakota du Nord. Enfin, la Société a achevé la construction de sa première IAEE aux États-Unis, à Crosby, dans le Dakota du Nord, qui a été mise en service en décembre 2012.

Site d'enfouissement pour champs pétrolifères

L'illustration suivante est une photographie aérienne du site d'enfouissement de catégorie I et de catégorie II de Pembina, qui met en valeur les principales composantes de l'installation.



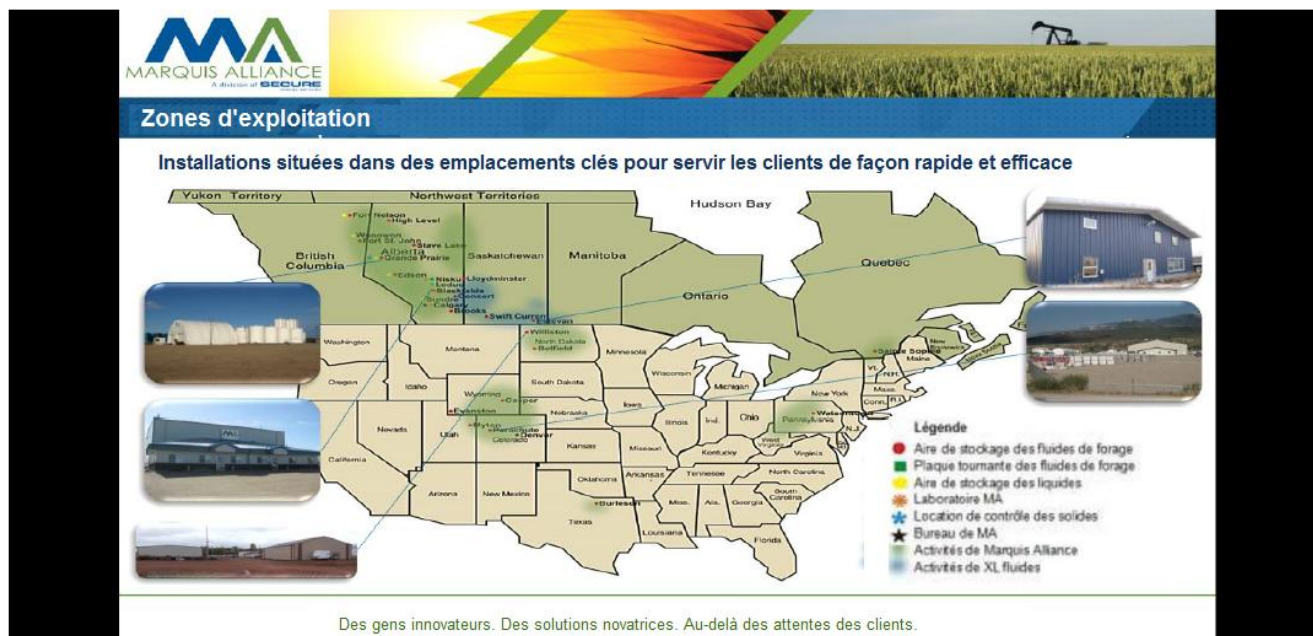
Vue aérienne des sites d'enfouissement de catégorie I et II de Pembina

Un site d'enfouissement de champs pétrolifères de catégorie II permet l'élimination des sols contaminés associés aux activités de forage, de production et de remise en état du pétrole et du gaz naturel. Les sites d'enfouissement de catégorie II prévoient également l'élimination des déchets solides qui ont été séparés des déchets sous forme liquide livrés aux terminaux à service complet de Secure. Les sites d'enfouissement de champs pétrolifères de catégorie II de la Société n'acceptent pas les déchets municipaux, dangereux ou les déchets de construction. Avant la livraison au site d'enfouissement, les déchets doivent obtenir une préapprobation par voie d'essai analytique réalisé par un tiers afin de s'assurer que le sol respecte les critères d'acceptation stipulés dans le permis de l'installation. Des échantillons prélevés au hasard sont éprouvés à l'installation et comparés aux essais analytiques réalisés précédemment pour s'assurer de leur conformité. Les sites d'enfouissement sont situés sur des terrains qui respectent des normes géologiques rigoureuses et sont pourvus de deux systèmes de revêtement distincts. Les liquides sont extraits des cellules d'enfouissement, puis ils sont traités et évacués à l'une des installations de terminal à service complet ou d'élimination des eaux usées autonomes. Le site d'enfouissement de la zone de Pembina comprend également une cellule d'enfouissement de catégorie I distincte. Les sites d'enfouissement de catégorie I sont pourvus de trois revêtements et respectent des exigences de surveillance supplémentaires. La cellule de catégorie I est en mesure d'éliminer des déchets solides industriels dangereux et des rejets de champs pétrolifères dangereux.

Secure exploite actuellement quatre sites d'enfouissement, qui sont tous situés en Alberta.

Installations du secteur SF

Les installations de distribution des fluides de forage de Marquis Alliance sont situées dans des emplacements clés au Canada et aux États-Unis de sorte à assurer un service rapide et efficace aux clients. Le service à la clientèle est assuré par l'intermédiaire d'un réseau d'installations détenu et exploité par la Société ainsi que d'aires de stockage détenues et gérées par d'importantes sociétés de transport pour champs pétrolifères tiers.



Installations au Canada

Fluides de forage

Marquis Alliance possède des points de distribution de fluides de forage dans l'ensemble du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien, où sont situées la majeure partie des installations d'expédition.

Marquis Alliance détient et exploite un entrepôt central de distribution des fluides de forage de 30 000 pi² situé à Nisku, en Alberta. L'installation de Nisku est une aire de stockage des produits pour les activités exercées en Alberta ainsi qu'une aire de stockage périphérique pour la Colombie-Britannique et elle sert de centre de distribution de produits DGMV de Marquis Alliance. Un laboratoire utilisé par les clients pour assurer de la qualité des produits expédiés aux champs est adossé à l'entrepôt de distribution.

En novembre 2011, Marquis Alliance a fait l'achat d'un bâtiment existant et des terrains avoisinants à Arcola, en Saskatchewan, et elle l'a depuis rénové pour en faire un centre de distribution des fluides de forage. La nouvelle installation d'Arcola est située stratégiquement dans la partie sud-est de la Saskatchewan pour desservir expressément les marchés de la Saskatchewan et du Manitoba. L'installation a été mise à niveau pour en faire un centre de distribution et d'entreposage frigorifique de 20 000 pi². Un espace d'entreposage et des bureaux chauffés de 7 000 pi² sont adjacents à ce vaste entrepôt.

La Société détient des installations de brassage et de fluidification inverse (boue de forage à base de pétrole) à Grande Prairie et à Drayton Valley, en Alberta, qui sont adjacentes aux terminaux à service complet de la Société. Ces installations sont en mesure de fabriquer et de reconditionner des fluides inverses. L'installation de Grande Prairie dispose d'un vaste espace d'entreposage pour conserver les liquides et les produits secs, y compris les produits en vrac utilisés pour la complétion. L'installation dispose d'un laboratoire d'essais de boue à base de pétrole qui sert aux essais de contrôle de la qualité et d'assurance de la qualité. L'installation d'approvisionnement et d'entreposage de minéraux silicatés détenue en propriété et exploitée par la Société est également située à Grande Prairie. L'installation de brassage et de fluidification inverse de Drayton Valley procure un autre point de sortie au secteur SF. Elle a pour principal objectif de réduire les coûts de transport, de tirer parti de l'infrastructure des installations et d'améliorer le service à la clientèle sur le terrain.

La gamme de services de fluides de forage est en mesure d'accroître sa présence grâce au maintien d'aires de stockage dans des entrepôts tiers exploités et gérés par d'importantes sociétés de transport pour champs pétrolifères. La liste suivante présente les aires de Marquis Alliance.

- Arcola (Saskatchewan)
- Blackfalds (Alberta)
- Brooks (Alberta)
- Consort (Alberta)
- Drayton Valley (Alberta)
- Edson (Alberta)
- Ft. Nelson (Colombie-Britannique)
- Ft. St. John (Colombie-Britannique)
- Grande Prairie (Alberta)
- High Level (Alberta)
- Lloydminster (Alberta)
- Slave Lake (Alberta)
- Sainte-Sophie-de-Lévrard (Québec)
- Sundre (Alberta)
- Swift Current (Saskatchewan)
- Wonowon (Colombie-Britannique)

La gamme de services de fluides de forage dispose également d'un laboratoire complètement outillé à son siège social de Calgary, en Alberta.

Contrôle des solides

Le centre des opérations de réparation, d'entretien et de gestion de la location de l'équipement de contrôle des solides pour l'Ouest canadien de Marquis Alliance est situé à Leduc, en Alberta. Le parc de matériel de location pour le contrôle des solides de Marquis Alliance comprend des centrifugeuses et l'équipement auxiliaire connexe. L'installation de Leduc occupe deux acres comptant plus de 8 000 pi² d'espace intérieur.

À Grande Prairie, l'installation Invert sert également de plaque tournante pour les techniciens de contrôle de solides sur le terrain qui desservent le nord de l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Installations aux États-Unis

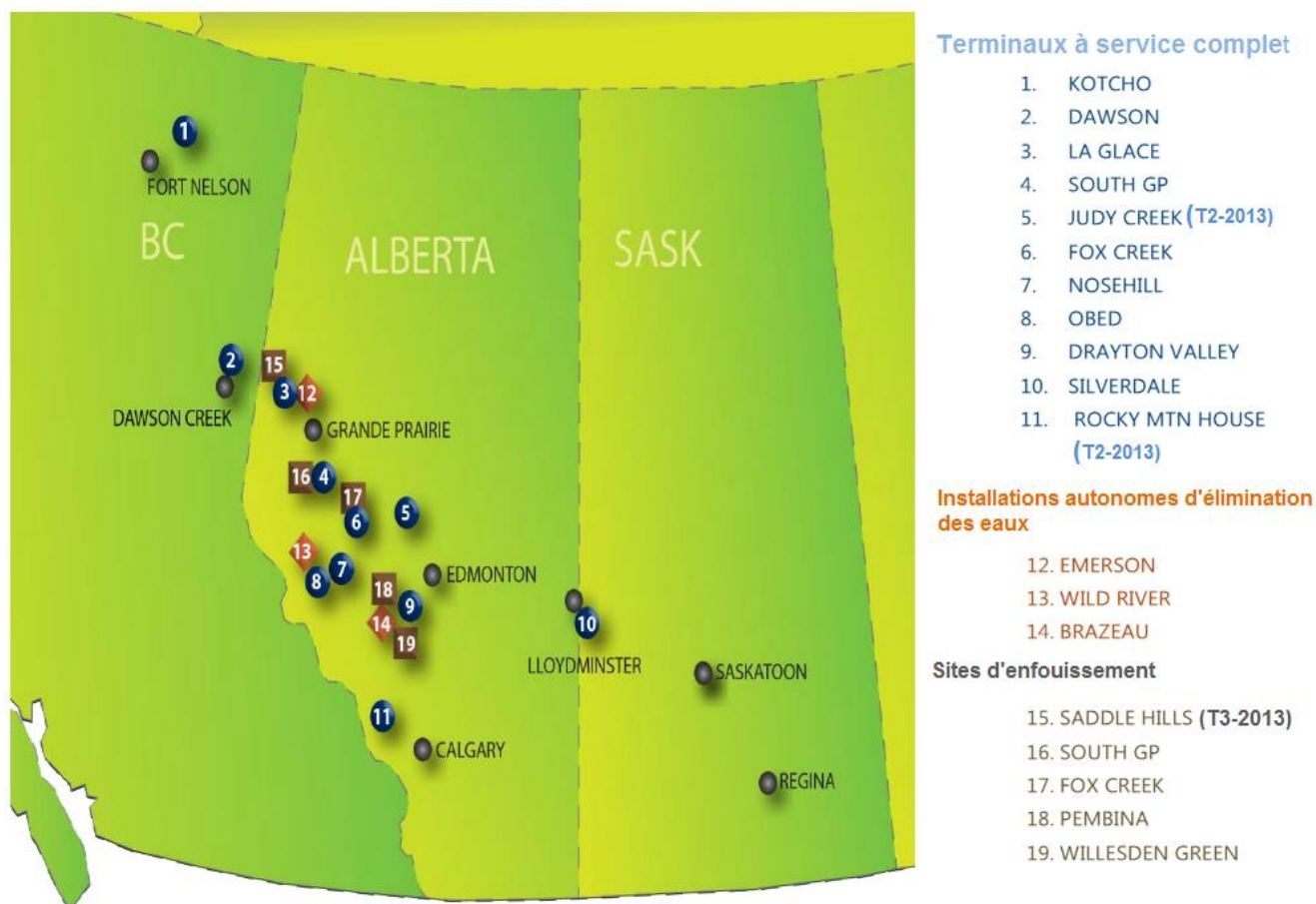
Le centre des opérations pour la réparation, l'entretien et la gestion de la location de l'équipement de contrôle des solides et de distribution des fluides de forage pour le Dakota du Nord et la région des montagnes Rocheuses de Marquis Alliance Energy Group USA est situé à Williston, dans le Dakota du Nord.

Marquis Alliance Energy Group USA compte également aux États-Unis des points de distribution de fluides de forage qui sont exploités et gérés par des vendeurs tiers. Ces points se trouvent à des emplacements pratiques permettant un accès rapide pour nos clients, notamment :

- Parachute, Colorado
- Casper, Wyoming
- Greely, Colorado
- Williston, Dakota du Nord

Croissance antérieure

La carte ci-dessous illustre l'emplacement des installations du secteur TRE dans l'Ouest du Canada :



Le site d'enfouissement de champs pétrolifères de catégorie II de South Grande Prairie, qui a entrepris ses activités en octobre 2007, était la première installation de la Société. Depuis, Secure a procédé à la construction de douze installations supplémentaires et a fait l'acquisition de six autres installations. Les activités de Secure ont évolué comme suit :

Installation	Services fournis	Date de mise en service
Terminal à service complet (TSC)	Traitement des rejets des champs pétrolifères, élimination de l'eau extraite et de l'eau usée, opérations de terminal relatives aux produits pétroliers blancs et commercialisation, traitement des émulsions et lavage des réservoirs	
LaGlace (Alberta) ¹⁾		Août 2008
South Grande Prairie (Alberta) ²⁾		Août 2008
Kotcho (Colombie-Britannique) ²⁾³⁾		Octobre 2008
Nosehill (Alberta) ²⁾		Novembre 2008
Obéd (Alberta) ²⁾		Mai 2009
Fox Creek (Alberta)		Juillet 2009
Dawson (Colombie-Britannique) ²⁾		Juillet 2010
Drayton Valley (Alberta)		Décembre 2011
Silverdale (Saskatchewan) ⁵⁾		Octobre 2011
Judy Creek (Alberta)		Vers le T2 2013
Rocky Mountain House		Vers le T2 2013

Installation	Services fournis	Date de mise en service
Installations autonomes d'élimination des eaux (SWD)	Élimination de l'eau extraite et de l'eau usée	
Emerson (Alberta)		Avril 2008
Brazeau (Alberta)		Février 2011
Wild River (Saskatchewan) ⁶⁾		Juillet 2011
Sites d'enfouissement	Élimination des solides de champs pétrolifères de catégorie II	
South Grande Prairie (Alberta)		Octobre 2007
Willesden Green (Alberta)		Novembre 2008
Site d'enfouissement de Pembina (Alberta) ⁴⁾	Sites d'enfouissement de catégorie I et de catégorie II	Mai 2010
Fox Creek (Alberta)		Décembre 2012

Notes :

- 1) La Société détient une participation de 50 % dans une coentreprise avec Pembina Pipeline Corporation pour l'exploitation d'une partie d'un terminal à service complet situé à LaGlace, en Alberta. La coentreprise partage les produits d'exploitation et les dépenses liées aux opérations de terminal relatives aux produits pétroliers blancs, au traitement sur mesure de pétrole brut, à la commercialisation de pétrole brut et à l'élimination de l'eau extraite. Se reporter à la rubrique « Contrats importants ».
- 2) Cette installation n'est pas raccordée à un pipeline.
- 3) Cette installation a été achetée le 30 septembre 2008.
- 4) Cette installation a été achetée le 1^{er} mai 2010.
- 5) Cette installation a été achetée le 1^{er} octobre 2011.
- 6) Cette installation a été achetée le 2 juillet 2012.

La carte ci-dessous illustre l'emplacement des installations du secteur TRE aux États-Unis :



Installations autonomes d'élimination des eaux (IAEE) Élimination des eaux usées produites

13 Mile Corner, ND ¹⁾
 Waterford City, ND
 Crosby, ND
 Stanley, ND
 Keene, ND

Juillet 2012
 Juillet 2012
 Décembre 2012
 Vers T4 2013
 Vers T4 2013

Note :

1. Cette installation a été achetée le 2 juillet 2012.

Stratégie d'entreprise

Secure cible une croissance stratégique disciplinée qu'elle s'efforce de soutenir en suivant les principes suivants :

- *Établir des installations de traitement et d'élimination clés au cœur de champs pétrolifères et de gaz naturel reconnus.* La Société implante ses activités dans des bassins reconnus aux antécédents de production éprouvés qui demeurent actifs au cours des cycles de hausse et de baisse du prix des marchandises. La Société est d'avis que le fait de mettre l'accent sur les services de Secure liés à la production en fonction de la production courante des puits éprouvés plutôt que des activités d'exploration stimulées par les fluctuations à court terme du prix du pétrole et du gaz naturel permet d'accroître la stabilité des produits d'exploitation.
- *Construire des installations dans des marchés clés mal desservis et à la capacité limitée.* La Société a élargi ses activités en construisant des installations à faible coût à proximité de marchés à un stade précoce ou en développement. Par exemple, la Société a affermi sa présence dans le bassin de gaz naturel de Horn River en Colombie-Britannique. De plus, les installations situées à Nosehill, à Obed et à Wild River en Alberta desservent le bassin de gaz en profondeur au nord des villes d'Edson et de Hinton. La Société est d'avis que cette stratégie lui permet d'accroître son offre de services de sorte à répondre aux besoins croissants du marché.
- *Réaliser des acquisitions stratégiques.* Grâce à l'achat de petites installations indépendantes ou d'installations excédentaires auprès de producteurs pétroliers et gazières, la Société peut obtenir un accès rapide à un marché donné, ce qui élimine le temps nécessaire pour l'obtention d'une approbation d'ordre réglementaire pour la construction d'une nouvelle installation. Secure a obtenu un accès rapide au bassin de Horn River en Colombie-Britannique par l'acquisition de TriPoint Energy Solutions Inc., qui est devenue le terminal à service complet de Kotcho. En mai 2010, Secure a obtenu une exposition au marché de la formation Cardium de Pembina grâce à l'acquisition de Pembina. En 2011, Secure a entrepris d'offrir des services de fluides de forage et de circuits par suite de son acquisition de Marquis Alliance et des actifs de XL Fluids. En juillet 2012, Secure a obtenu une exposition au marché du champ pétrolifère de Bakken, dans le Dakota du Nord, grâce à l'acquisition de DRD.
- *Élargir l'offre de services aux installations actuelles.* La direction est d'avis qu'il est nécessaire d'investir progressivement du capital pour s'assurer de construire des installations à des emplacements où la demande justifie un tel investissement. Par conséquent, plutôt que de construire un terminal à service complet d'entrée de jeu, Secure commence généralement par la construction d'une installation autonome d'élimination des eaux et se sert de cette installation pour évaluer la demande éventuelle à l'égard d'autres services. Si la demande des clients est suffisante, Secure pourrait investir davantage afin d'offrir un large éventail de services. L'accroissement des services offerts aux installations existantes en réponse à la demande du client donne à Secure l'assurance que la demande actuelle justifie un nouvel investissement. En 2011, Secure a élargi les activités des installations d'Obed, de Dawson, de Kotcho et de South Grande Prairie. La Société explore d'autres possibilités de services de recyclage environnemental à l'égard des boues de forage et de l'eau de fracturation. En 2012, la Société a construit une usine de fluidification de pétrole à son terminal à service complet de Drayton Valley. L'agrandissement simplifie la logistique pour les clients et montre les synergies entre le secteur TRE et le secteur SF.
- *Miser sur l'expertise de la direction et sa connaissance de la réglementation.* Le marché des services de gestion des rejets de champs pétrolifères s'est développé au fil du temps en partie en raison du resserrement de la réglementation relative au traitement, à la manutention et à l'élimination des rejets de champs pétrolifères. L'obtention d'une approbation d'ordre réglementaire relative au choix de l'emplacement et à la construction des installations est un processus long et coûteux. Comme de nombreux producteurs pétroliers et gazières préfèrent miser sur leurs activités d'exploration et de production clés plutôt que d'investir des ressources dans le respect de ces exigences, la Société estime qu'il existe des occasions d'externalisation accrues de la gestion des rejets de champs pétrolifères à des fournisseurs tiers.

Facteurs de l'industrie susceptibles d'avoir une incidence sur les activités de Secure

Marché pour les services

Les secteurs TRE et SF de la Société partagent la même clientèle, composée principalement de sociétés d'exploration et de production pétrolières et gazières. En règle générale, les clients ne concluent pas d'ententes exécutoires à long terme prévoyant des prix et des volumes fixes, mais ils signent plutôt des contrats de services cadres désignant la Société à titre de fournisseur de services approuvé et fixant le prix avant la livraison du produit ou la prestation du service. Au total, grâce à sa vaste offre de services, la Société peut tirer parti de toutes les étapes de la chaîne de valeur en misant sur les services complémentaires, les services de recyclage des fluides, la croissance interne et les acquisitions pour suppléer le réseau

actuel d'installations dans ses deux secteurs. Toutes les installations sont complémentaires entre elles et créent des synergies pour la Société et ses clients.

Secteur TRE

La demande à l'égard des services d'élimination et de traitement tiers est fortement tributaire de l'externalisation de ces services par les clients dans le secteur pétrolier et gazier. La clé du succès de ce secteur repose sur sa capacité à offrir des services de traitement et d'élimination rentables à un niveau de prix qui encourage le déploiement des capitaux des clients vers la production et les réserves plutôt que vers l'utilisation d'infrastructures de traitement et d'élimination. Le fait que le BSOC soit parvenu à maturité et que le nombre de puits en production augmente stimule la hausse de la demande à l'égard des services du secteur TRE. Lorsqu'un puits parvient à maturité, il produit davantage de sous-produits qui doivent être traités et éliminés.

Secteur SF

La demande à l'égard des fluides de forage, le contrôle des solides et les services environnementaux sont en étroite corrélation avec l'ensemble des activités de forage pétrolier et gazier et les budgets d'immobilisations connexes des producteurs de pétrole et de gaz naturel. Les producteurs de pétrole et de gaz naturel affectent continuellement du capital à l'aménagement de zones de ressources souvent forées en profondeur et aux sections horizontales de plus en plus importantes. Les puits profonds et les autres puits techniquement complexes, notamment les puits forés à l'horizontale, nécessitent l'emploi de circuits de fluides de forage perfectionnés, une bonne expertise et un soutien technique à l'égard des fluides de forage.

L'accroissement de la profondeur et de la complexité des puits forés a entraîné la hausse des coûts de forage et de complétion des puits. Le recours à un système de forage efficace peut réduire sensiblement les coûts et améliorer la dimension économique de la récupération pour les producteurs. Un circuit de fluides de forage bien conçu peut réduire le temps de forage, accroître la stabilité du trou et maximiser la récupération tirée du réservoir en réduisant au minimum les dommages causés à la formation.

Caractère saisonnier des activités

Au Canada, le niveau d'activité du secteur des services aux champs pétrolifères subit l'influence du régime climatique saisonnier. Avec le retour du temps chaud au printemps, il y a une période de dégel (ce qu'on appelle communément le dégel printanier), au cours duquel la plupart des routes secondaires sont incapables de supporter des charges lourdes. Par conséquent, des restrictions routières qui interdisent le transport de charges lourdes sont en vigueur dans certaines régions. Ainsi, le déplacement de l'équipement lourd nécessaire aux activités de forage et d'entretien des puits pourrait faire l'objet de restrictions et le niveau d'activités des clients de la Société pourrait s'en trouver réduit. En outre, le transport des charges de déchets lourds est limité, ce qui occasionne la livraison de charges plus petites et une diminution importante du volume des déchets livré aux installations de la Société. Pour cette raison, bien que les installations de la Société soient ouvertes et accessibles à l'année, le niveau d'activités de la Société est réduit au moment du dégel printanier. Dans les régions où Secure exerce ses activités, le deuxième trimestre a généralement représenté son trimestre le moins actif en raison du dégel printanier. Les activités des secteurs TRE et SF aux États-Unis ont permis de réduire en partie les incidences du caractère saisonnier des activités canadiennes de la Société puisqu'il ne s'agit pas d'un facteur aussi important pour les activités de forage aux États-Unis.

Concurrence

Secteur TRE

La concurrence de la Société sur le marché du traitement et de l'élimination des champs pétrolifères tiers comprend de petits fournisseurs de services régionaux, de même que de grandes sociétés qui exercent des activités dans l'ensemble de l'Ouest canadien. Le marché de l'Ouest canadien compte deux joueurs importants sur le marché, à savoir Tervita Corporation (anciennement CCS Inc.), avec environ 55 installations, et Newalta Corporation, avec environ 35 installations. Il s'agit de deux concurrents parvenus à maturité qui ont diversifié leurs activités au-delà du secteur du traitement et de l'élimination. Secure est le troisième fournisseur de services en importance sur le marché du traitement et de l'élimination des champs pétrolifères tiers, avec 19 emplacements. Un quatrième concurrent, Gibson Energy Inc. (anciennement Palko Environmental), exploite quatre installations en Alberta et quatre autres en Saskatchewan. Une poignée de petits concurrents exploitent des installations indépendantes, mais la plupart n'offrent que des services limités.

Secteur de SF

Pour ce qui est du secteur SF, il existe environ 35 sociétés de fluides de forage exerçant des activités dans le BSOC et davantage dans la zone continentale des États-Unis, lesquelles rivalisent toutes avec la Société. Quatre grandes sociétés de services aux champs pétrolifères intégrés ont la mainmise sur la majeure partie du marché des fluides de forage à l'échelle mondiale. Les sociétés de fluides de forage rivalisent en misant sur le prix des matériaux, la qualité du produit, les avantages technologiques ainsi que la connaissance et l'expertise techniques du personnel de gestion sur le terrain. La direction est d'avis que les fluides spécialisés de la Société permettent d'accroître sensiblement la productivité, de réduire les coûts de forage, de résoudre des questions d'ordre environnemental et de corriger une gamme étendue de problèmes liés aux activités de forage, notamment le forage traditionnel et le forage de pétrole lourd et les problèmes rencontrés en fond de trou tels que la séparation eau/pétrole, le ballonnement du trou et d'autres problèmes spécifiques à la production. La direction est d'avis que la Société parviendra à maintenir son statut compétitif en offrant, de l'avis de la direction, une technologie à la fine pointe dans ses circuits de fluides de forage.

Le segment du marché des fluides de forage dans lequel la Société exerce des activités comporte des entraves à l'accès au marché, dont les suivants :

- *Circuits de fluides de forage exclusifs* – un fournisseur de fluides de forage qui possède une technologie exclusive ainsi que des antécédents reconnus à l'égard de cette technologie profite d'un avantage par rapport à des concurrents qui tentent de reproduire la technologie mais n'ont aucun antécédent d'exploitation.
- *Réputation d'expertise* – un fournisseur de fluides de forage qui possède une expertise technique, plus précisément à l'égard d'une formation précise ou d'un procédé de forage, profite d'un avantage par rapport aux autres fournisseurs de fluides de forage.
- *Certificats de reconnaissance* – Human Resources and Employment de l'Alberta et le Service de formation de l'industrie pétrolière (le partenaire certificateur pour l'industrie pétrolière) délivrent des certificats de reconnaissance aux entités qui respectent les normes provinciales minimales dans le cadre d'un programme de santé et de sécurité et qui démontrent qu'ils ont adopté un programme de sécurité conforme aux normes provinciales minimales. La plupart des entités d'exploration et de production importantes exigent la détention d'un certificat de reconnaissance par les fournisseurs de fluides de forage.
- *Contrats de services cadres* – de nombreuses entités importantes d'exploration et de production, de même que des sociétés pétrolières intégrées exigent que les fournisseurs de services concluent des contrats de services cadres qui les désignent à titre de fournisseurs de services approuvés. La Société doit remplir certains critères précis pour pouvoir obtenir des contrats de services cadres.
- *Capitaux importants requis* – compte tenu de l'importance croissante du forage horizontal, la demande à l'égard des boues à base de pétrole augmente. Les installations doivent engager des dépenses en immobilisations pour entreposer et mélanger la boue avant la livraison à l'emplacement du client. En outre, le fournisseur des services doit disposer d'un capital suffisant pour acheter la matière à base de pétrole avant de la revendre au client.

La direction est d'avis que les circuits de fluides de forage exclusifs de la Société, son équipe compétente, fidèle et chevronnée, ses relations étroites avec les clients, dont en témoigne la conclusion de certains contrats de services cadre et l'efficacité de ses activités procurent à la Société un avantage sur le plan de la concurrence par rapport aux autres fournisseurs de fluides de forage.

Relations avec les clients

Les relations avec les clients constituent une composante essentielle d'un service à la clientèle efficace lorsque des concurrents se trouvent à proximité et que certains clients sont en mesure de répondre à leurs propres besoins. Grâce au maintien en poste d'une équipe chevronnée et à l'importante accordée au service à la clientèle par toute l'équipe, Secure mise sur un service à la clientèle de qualité pour l'ensemble de ses activités. Secure effectue un suivi auprès de ses clients et se sert des renseignements ainsi récoltés pour rehausser son offre de services afin de mieux répondre aux besoins des clients.

Prix de l'énergie et activités pétrolières et gazières

Les prix de l'énergie, les prévisions quant aux prix de l'énergie et au degré des activités pétrolières et gazières dans le BSOC ont tous une forte incidence sur le rendement de Secure. Les produits d'exploitation sont touchés directement par les

baisses du prix du pétrole, en raison de la vente de pétrole régénéré par la Société. Par conséquent, les fluctuations de prix et les écarts connexes entre les types de pétrole brut peuvent avoir une incidence sur les produits d'exploitation que tire la Société de la manutention de pétrole brut, de la commercialisation et des activités d'installation de terminal. Le volume de pétrole régénéré et les produits d'exploitation provenant des activités de traitement, d'élimination, d'installation de terminal et de commercialisation subissent tous les contrecoups de l'activité pétrolière et gazière dans le BSOC et, par conséquent, sont touchés indirectement par les fluctuations de prix du pétrole et du gaz naturel.

Il existe une étroite corrélation entre la demande à l'égard des circuits de fluides de forage et ainsi que la gestion des déchets de forage et les activités de forage pétrolier et gazier, de même que les budgets d'immobilisations connexes des sociétés pétrolières et gazières. Les dépenses en immobilisations des producteurs pétroliers et gaziers sont établies en fonction de nombreux facteurs, dont le prix du pétrole et du gaz naturel.

Cadre réglementaire

Canada

La Société et ses clients sont soumis à divers règlements applicables au traitement et à l'élimination des rejets de champs pétrolifères. En Alberta, tous les aspects de la gestion des rejets de champs pétrolifères sont fortement réglementés, principalement par l'Energy Resource and Conservation Board, l'Alberta Environment et l'Alberta Sustainable Resource Development. L'Energy Resource and Conservation Board régit les activités en vertu de la loi de l'Alberta intitulée *Oil and Gas Conservation Act* et du règlement pris en application de celle-ci intitulé *Oil and Gas Conservation Regulations*. L'Alberta Environment régit tous les sites d'enfouissement de Secure en vertu de la loi de l'Alberta intitulée *Environmental Enhancement and Protection Act*, et des règlements intitulés *Waste Control Regulations* et *Activities Designation Regulation*.

En Colombie-Britannique, les principaux organismes de réglementation sont la Oil and Gas Commission de la Colombie-Britannique et le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique. La Oil and Gas Commission de la Colombie-Britannique régit les activités sur le terrain en vertu de la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Petroleum and Natural Gas Act* et du règlement pris en application de celle-ci intitulée *Drilling and Production Regulation*, tandis que le ministère de l'Environnement exerce ses activités en vertu de la loi intitulée *Environmental Management Act*.

En Saskatchewan, l'autorité réglementaire est répartie entre deux organismes ministériels. Le Saskatchewan Energy and Resources régit l'exploration, l'aménagement, la production et la gestion du pétrole et du gaz naturel au sein de la province en vertu de la loi de la Saskatchewan intitulée *Oil and Gas Conservation Act*. Le Saskatchewan Environment, quant à lui, régit le respect des normes environnementales au sein de la province sous le régime d'un certain nombre de lois provinciales, dont les lois de la Saskatchewan intitulées *The Environmental Management and Protection Act*, *The Environmental Assessment Act* et *The Clean Air Act*.

En outre, le cadre réglementaire régissant les services de traitement de pétrole brut, d'installation de terminal et de commercialisation de pétrole brut de la Société prévoit des exigences en matière de déclaration bien définies quant au volume produit par chaque puits et le suivi de ces volumes jusqu'au point de vente définitif. Ces exigences en matière de déclaration sont fixées par le gouvernement provincial afin d'assurer un suivi aux fins du paiement des redevances et requises par les clients afin de permettre une bonne répartition des produits d'exploitation dans le cadre de coentreprises et de faire un suivi du volume.

Cette réglementation environnementale à l'échelle provinciale comprend des exigences relatives à la gestion des rejets de champs pétrolifères qui ont trait à la caractérisation et au classement des rejets, à l'apparition des déchets et à leur suivi, à la conception des installations de gestion des déchets, aux demandes d'approbation et aux options d'élimination de déchets acceptables. Cette réglementation a une forte influence sur la délivrance de permis, la conception, la construction, l'exploitation et la remise en état des installations de gestion des déchets.

États-Unis

La North Dakota Industrial Commission (NDIC), par l'intermédiaire de la Oil and Gas Division (OGD), est l'organisme qui régit les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz dans le Dakota du Nord. L'Environmental Health Section (EHS) du North Dakota Department of Health (NDDH) est pour sa part chargée de veiller à la préservation de la qualité de l'air, des terres et de l'eau dans le Dakota du Nord. Les règles administrées par l'OGD sont codifiées dans le *Title 43* (Industrial Commission), dans l'*Article 43-02* (Mineral Exploration and Development) et dans le *Chapter 43-02-03* (Oil and Gas Conservation) du North Dakota Administrative Code (NDAC). Les normes Standards of Quality for Waters of the State, Solid Waste Management and Land Protection et Hazardous Waste Management sont administrées par la Division of Water Quality et par la Division of Waste Management de l'EHS du NDDH.

Dans chaque marché où la Société exerce des activités, le secteur pétrolier et gazier est régi par un ensemble de lois de plus en plus complexes et rigoureuses portant sur les incidences environnementales réelles et possibles inhérentes aux activités, notamment les lois régissant la gestion des déchets ainsi que le mélange, l'entreposage, le transport, l'utilisation et la manutention des fluides utilisés dans le cadre des activités de forage et de complétion de puits de pétrole et de gaz naturel.

Le régime juridique environnemental tant au Canada qu'aux États-Unis comporte à l'échelle fédérale, étatique, provinciale et locale diverses lois exigeant que les sociétés engagent d'importantes dépenses dans le cadre de la construction et de l'entretien d'installations, en plus de coûts d'exploitation supplémentaires pour s'assurer du respect de ces lois.

Gestion et employés

Au 31 décembre 2012, la Société comptait environ 775 employés, dont la majorité exerçaient des activités aux installations de TRE de la Société et aux emplacements des clients associés au secteur SF. La promotion d'une culture d'entreprise auprès de ses employés représente une composante clé de la mission de la Société. À cette fin, chaque installation au sein du secteur TRE exploite un centre de profit et joue un rôle clé dans la planification stratégique de la Société, et le directeur de l'installation en cause élabore les objectifs et les budgets. Chaque employé sur le terrain et, plus précisément, les directeurs d'installation nouent des relations avec les clients pour s'assurer que la Société demeure un joueur clé dans le secteur. Des primes sont accordées aux employés du secteur SF qui sont sur le terrain et qui atteignent les cibles de rendement établies.

Financement

La réussite de la Société dépend de sa capacité à continuer de financer son plan de croissance. Un financement adéquat donne à la Société la souplesse requise pour acquérir, construire et agrandir des installations. Depuis sa création, la Société a financé de façon indépendante la construction de onze installations, y compris une installation dans le cadre d'une coentreprise avec un partenaire stratégique, aménagé d'autres installations par l'intermédiaire d'une coentreprise avec un partenaire stratégique et acquis trois installations d'exploitation. Par le passé, la Société finançait la croissance principalement par des financements par actions ou par des emprunts, en plus d'utiliser les flux de trésorerie provenant de l'exploitation. La Société prévoit financer la croissance future en utilisant les flux de trésorerie tirés de l'exploitation et la dette contractée dans le cadre de sa facilité de crédit; toutefois, elle pourra compléter son financement avec des capitaux propres au besoin pour maintenir un bilan solide et flexible.

SURVOL DE L'INDUSTRIE

Les participants du secteur du pétrole et du gaz naturel en amont au Canada appartiennent généralement à l'une des deux catégories suivantes : les sociétés pétrolières et gazières et les sociétés de services aux champs pétrolifères. Les sociétés pétrolières et gazières exercent généralement des activités d'exploration, d'aménagement et de production des réserves pétrolières et gazières. Les sociétés de services aux champs pétrolifères fournissent l'équipement, les produits et les services pour aider les sociétés pétrolières et gazières dans le cadre de leurs activités d'exploration, d'aménagement et de production du pétrole et du gaz naturel.

La gamme des services offerts varie grandement entre les sociétés de services aux champs pétrolifères, mais la plupart d'entre eux assurent des services à l'emplacement du puits des producteurs ou à l'installation de production. Les services de TRE fournis par Secure constituent un sous-secteur de l'industrie des services qui fournit des services hors site à des installations de traitement et d'élimination situées stratégiquement. Les services de TRE fournis par Secure comprennent le traitement des émulsions de pétrole brut, l'installation de terminaux et la commercialisation du pétrole brut, le traitement des rejets de champs pétrolifères, le lavage des réservoirs, l'élimination dans des sites d'enfouissement, l'élimination de l'eau usée et de l'eau extraite et l'achat et la revente de pétrole brut. Collectivement, ce sous-secteur correspond au secteur du traitement et de l'élimination.

Les services du secteur SF sont fournis sur les lieux et comprennent des circuits de fluides de forage, un équipement de contrôle des solides, la gestion des déchets de forage et des services environnementaux.

La demande à l'égard des services aux champs pétrolifères dans le BSOC et dans la région des montagnes Rocheuses, y compris le Dakota du Nord, dépend habituellement de la volonté des sociétés pétrolières et gazières d'engager des frais d'exploitation et des dépenses en immobilisations pour explorer, aménager et produire du pétrole et du gaz naturel, qui, pour sa part, est touchée par le niveau courant et prévu de la demande pour le pétrole et le gaz naturel ainsi que leur prix. Une part importante des produits d'exploitation du secteur TRE de Secure provient des puits de production de pétrole et de gaz naturel, qui rehaussent la stabilité des flux de trésorerie dans le secteur du traitement et de l'élimination au cours des cycles qui touchent les marchandises, comparativement aux services aux champs pétrolifères qui sont liés directement au

forage et à la complétion. Il existe une étroite corrélation entre la demande à l'égard des services du secteur SF et les activités de forage de pétrole et de gaz naturel ainsi que les budgets de dépenses en immobilisations connexes des sociétés pétrolières et gazières.

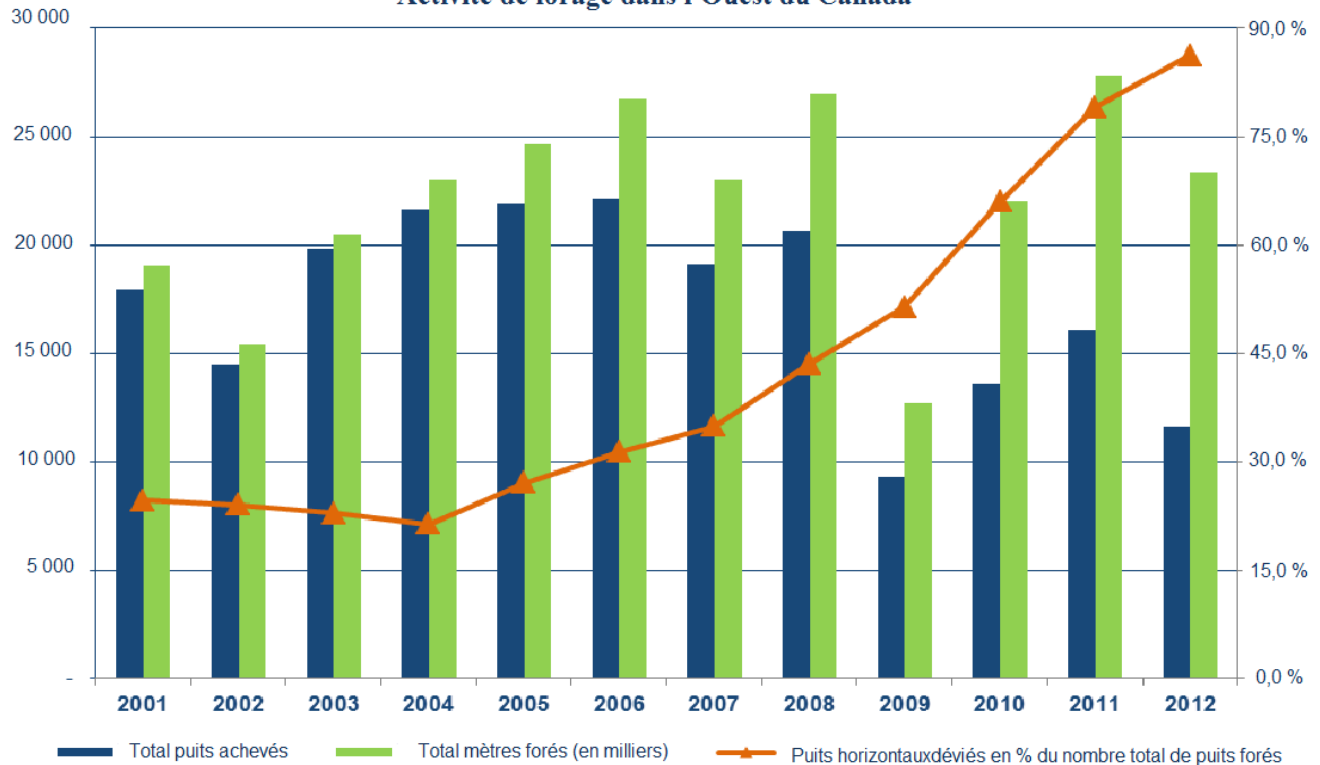
Forage de puits

Le processus de forage d'un puits nécessite l'utilisation de fluides de forage et génère des sous-produits tels que les déblais de forage et la boue de forage contaminée. Les fluides de forage sont fournis par le secteur SF de la Société. Les déblais sont éliminés au site d'enfouissement de la Société et la boue est traitée et éliminée aux terminaux à service complet de la Société.

Les producteurs pétroliers et gaziers dans le BSOC et aux États-Unis continuent d'aménager des zones de ressources nécessitant le forage de puits horizontaux profonds et présentant des difficultés techniques. Compte tenu de la faiblesse soutenue du prix du gaz naturel, les activités de forage ont été axées sur les zones productrices de pétrole et de gaz naturel riche en liquide. Les puits actuellement forés dans ces zones de ressources comprennent les puits verticaux et les puits dirigés, mais la majorité des puits forés sont horizontaux. Grâce à l'élaboration de nouvelles techniques de complétion des puits horizontaux telles que la technologie de fracturation horizontale, les ressources qu'on jugeait auparavant non rentables ou piégées sont maintenant mises en valeur dans d'anciens et de nouveaux champs en Amérique du Nord. Comme ces techniques exigent le forage de trous horizontaux, la fréquence des activités de forage horizontal augmente. Le forage horizontal peut être utilisé pour des formations peu perméables comme le gaz de schiste ou le pétrole, ou pour des formations carbonatées et du sable, comme les zones de pétrole lourd en Alberta et en Saskatchewan, notamment les sables bitumineux.

Tel qu'il est illustré dans le graphique suivant, le nombre total de mètres forés enregistré en 2011 représente le niveau le plus élevé atteint au cours de la période de 12 ans précédente. Depuis 2009, le nombre de puits creusés a augmenté de 71 %; toutefois, le nombre de mètres forés a augmenté de 119 % au cours de la même période. L'augmentation du nombre de mètres forés est liée à l'accroissement de forage horizontal dans le cadre de l'aménagement de gaz riche en liquide et de zones de ressources pétrolières peu traditionnelles. L'augmentation du nombre de mètres forés est en étroite corrélation avec la demande croissante pour les fluides de forage. L'augmentation du nombre de puits creusés depuis 2009 et du nombre de mètres forés a entraîné une hausse du volume des déblais de forage et de la boue de forage devant faire l'objet d'une élimination, de même que de la demande des clients relative à une externalisation de la gestion des déchets de forage. En 2012, le nombre total de mètres forés et de puits achevés a reculé par rapport à 2011 en raison de la baisse des prix du gaz naturel, laquelle a entraîné une fermeture de puits, et du fait que la capacité de stockage dans le BSOC avait atteint ou quasiment atteint sa limite. Étant donné que le secteur continue de privilégier les programmes de forage horizontaux complexes, le temps moyen de forage a également connu une hausse par rapport au forage de puits traditionnels.

Activité de forage dans l'Ouest du Canada



Source : Daily Oil Bulletin

Complétion de puits

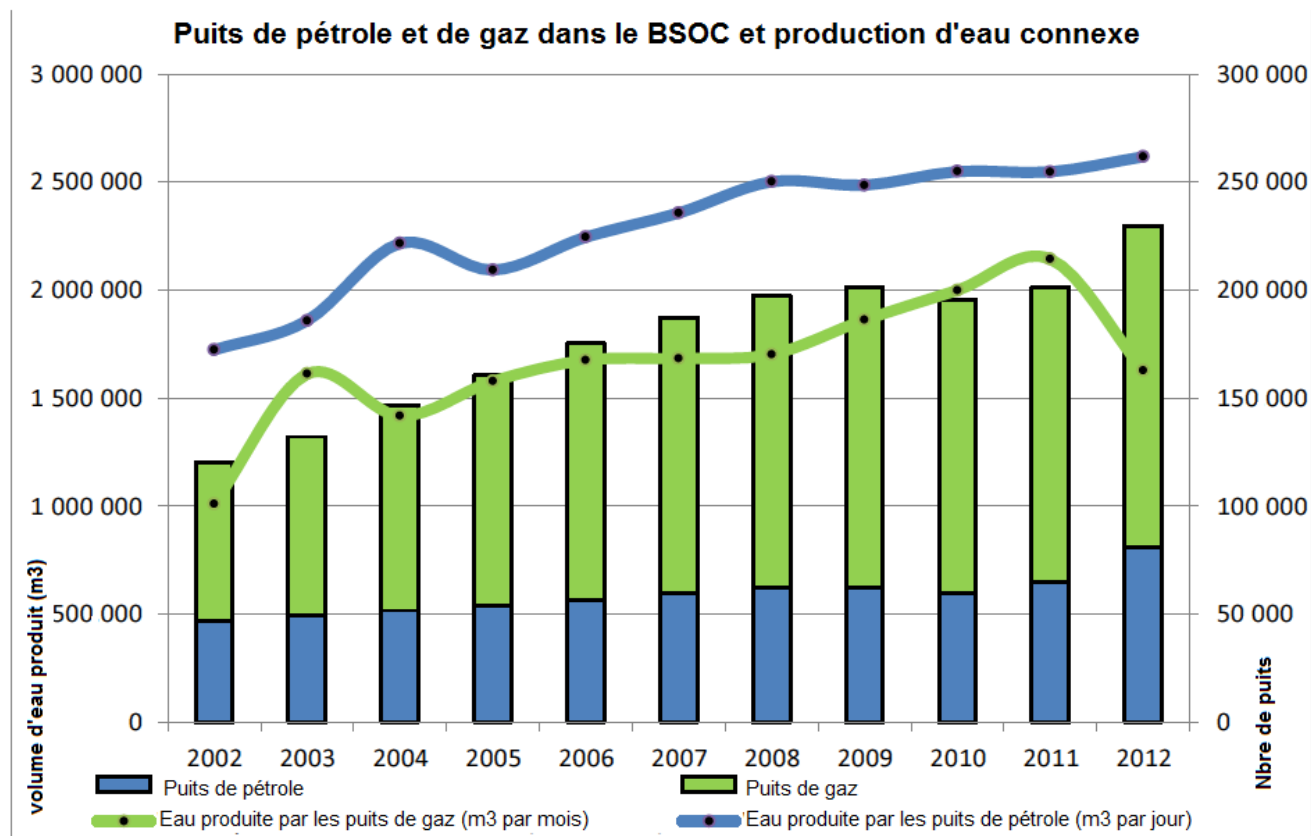
Après le forage d'un puits, diverses techniques de complétion sont exécutées avant sa mise en production. Le processus de complétion génère des rejets de champs pétrolifères qui doivent faire l'objet d'un traitement et d'une élimination aux terminaux à service complet et aux installations autonomes d'élimination des eaux de la Société. Tel qu'il est illustré dans le graphique précédent, le pourcentage de puits dirigés ou horizontaux forés a augmenté de façon constante depuis 2004. La complétion de ces puits fait de plus en plus fréquemment appel à une fracturation à plusieurs étapes de la formation géologique de sorte à rehausser la production du puits. La longueur de la section horizontale et le nombre de fractures par section horizontale augmentent parallèlement au développement de la technologie. Une telle situation donne lieu à un volume accru de sous-produits devant faire l'objet d'une élimination.

Entretien et production des puits et des installations

Outre la production de pétrole et de gaz naturel, les puits produisent également un volume important d'eau qu'il faut éliminer à l'un des terminaux à service complet ou d'installations d'élimination de l'eau autonomes de la Société. Tel qu'il est indiqué dans le graphique suivant, le volume d'eau extrait dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien a augmenté de façon constante depuis 2000. En 2012, le secteur a connu une baisse des prix dans le secteur du gaz naturel et atteint ou quasiment atteint sa pleine capacité de stockage dans le BSOC, ce qui reflète la diminution de l'eau produite par le forage de puits de gaz par rapport à 2011. En règle générale, lorsqu'un puits parvient à maturité, il produit davantage d'eau. À mesure que le BSOC parvenait à maturité, le volume moyen d'eau produite a augmenté de 8 % par année depuis 2000.

Au cours de la durée de vie d'un puits de pétrole ou de gaz, diverses activités sont réalisées, dont des travaux de réfection en fond de trou, une nouvelle perforation, un pistonnage, un déparaffinage et une acidification de la formation. Collectivement, ces activités de reconditionnement génèrent des sous-produits qui doivent faire l'objet d'un traitement ou d'une élimination aux terminaux à service complet et aux installations autonomes d'élimination des eaux de la Société. Le nombre de reconditionnement dépend du nombre de puits en production et de l'âge du trou. Tel qu'il est illustré dans le graphique suivant, bien que le nombre de puits forés ait fluctué, le nombre de puits en production a augmenté de façon constante. De 1990 à 2012, le nombre de puits de pétrole et de gaz naturel en activité dans l'Ouest du Canada a augmenté constamment. Une part importante des rejets de champs pétrolifères sont générés par les puits producteurs de pétrole et de gaz naturel, ce

qui accroît la stabilité des flux de trésorerie du secteur TRE dans le cadre du cycle des matières premières, comparativement aux services aux champs pétrolifères qui sont liés directement au forage et à la complétion.



Activités d'abandon et de remise en état des puits

Le nettoyage ou la remise en état des puits, les installations de production et les pipelines produisent des sols contaminés qui doivent être éliminés au site d'enfouissement de champs pétrolifères de catégorie II de la Société et donnent naissance à des sous-produits qui doivent faire l'objet d'un traitement et d'une élimination à un terminal à service complet ou à une installation autonome d'élimination des eaux. Le fait que le bassin sédimentaire de l'Ouest du Canada soit parvenu à maturité et le nombre croissant de puits en production représentent une source de produits d'exploitation pour la Société au-delà du cycle de forage et de production.

Externalisation croissante de la part des producteurs pétroliers et gaziers

Le secteur du traitement et de l'élimination a pris de l'ampleur en partie en raison de la volonté croissante des clients d'externaliser des services. Cette industrie a pris naissance à la fin des années 1980, avant quoi le secteur du traitement et de l'élimination par des tiers n'existait pas. Dès 2006, les deux principaux joueurs du secteur, Tervita Corporation (anciennement CCS Inc.) et Newalta, affichaient des produits d'exploitation combinés d'environ 426 millions de dollars (la dernière année pour laquelle des données financières sont disponibles à l'égard de ces deux entreprises est 2006). À l'année 2011, les produits de Newalta dépassaient les 600 millions de dollars. Comme de nombreux producteurs pétroliers et gaziers préfèrent miser sur leurs activités de production et d'exploration, la Société estime que l'externalisation accrue de la gestion des rejets de champs pétrolifères à des fournisseurs clés représente une occasion à saisir.

DIVIDENDES

La Société n'a pas versé de dividendes à l'égard des actions ordinaires. Le 4 mars 2013, le conseil d'administration de la Société a approuvé le versement d'un dividende de 0,0125 \$ par action par mois, soit 0,15 \$ par action par année, à compter du 1^{er} mai 2013. Tout paiement futur de dividendes sera fait au gré du conseil et dépendra de la situation financière, des besoins en capitaux et des bénéfices de la Société de même que d'autres facteurs qu'elle pourrait juger pertinents.

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Secure est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions privilégiées, de ce nombre 104 719 750 actions ordinaires étaient émises et en circulation au 4 mars 2013.

Les porteurs d'actions ordinaires (les « **actionnaires** ») ont le droit (i) de recevoir un avis de convocation à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées d'une catégorie ou d'une série d'actions de la Société différentes des actions ordinaires) d'y assister et d'y exercer un droit de vote par action ordinaire; (ii) de recevoir les dividendes qui sont déclarées par le conseil d'administration à l'égard des actions ordinaires en tant que catégorie, sous réserve du respect préalable de tous les droits préférentiels aux dividendes rattachés à toutes les autres catégories d'actions de la Société ayant priorité de rang sur les actions ordinaires à l'égard des dividendes; et (iii) en cas de liquidation, de dissolution, de liquidation des activités volontaire ou involontaire de la Société, ou d'une toute autre répartition des actifs de la Société entre les actionnaires pour la liquidation de ses activités, et sous réserve du respect préalable de tous les autres droits préférentiels au remboursement du capital à la dissolution rattachés à la totalité des autres catégories d'actions de la Société ayant priorité de rang sur les actions ordinaires à l'égard du remboursement du capital à la dissolution, de toucher une part proportionnelle, avec tous les autres porteurs d'actions d'une autre catégorie d'actions de la Société de rang égal avec les actions ordinaires à l'égard du remboursement du capital à la dissolution, des actifs de la Société pouvant être répartis.

FOURCHETTE DES COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS

Les actions ordinaires sont inscrites et affichées à la cote de la TSX sous le symbole « SES ». Le tableau suivant présente des renseignements sur la fourchette du cours et le volume des opérations sur les actions ordinaires à la cote de la TSX pour la période indiquée.

2012	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Janvier.....	8,57	6,89	5 386 700
Février.....	9,24	8,32	6 729 000
Mars.....	9,68	7,40	8 985 700
Avril.....	8,09	6,90	7 754 900
Mai.....	8,40	7,00	7 791 260
Juin.....	8,49	7,00	3 707 500
Juillet.....	8,55	7,51	2 868 900
Août.....	9,25	8,19	4 870 700
Septembre.....	10,30	9,12	14 609 600
Octobre.....	10,48	9,33	3 981 700
Novembre.....	10,16	9,52	6 115 700
Décembre.....	10,83	9,00	4 450 800

ATTRIBUTIONS D'OPTIONS SUR ACTIONS

Au cours de la période de douze mois terminée le 31 décembre 2012, la Société a accordé, dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions de la Société (le « **régime d'options** »), des options (les « **options** ») visant l'achat d'un total de 2 560 142 actions ordinaires. Les caractéristiques de cette attribution sont données dans le tableau ci-dessous :

Date d'attribution	Nombre d'actions ordinaires susceptibles d'émission à l'exercice ¹⁾	Prix d'exercice par action
1 ^{er} janvier 2012	6 525	7,08 \$
3 janvier 2012	15 300	7,08 \$
8 mars 2012	416 028	8,41 \$
19 mars 2012	5 550	8,33 \$
26 mars 2012	7 000	8,16 \$
3 avril 2012	1 283 401	7,76 \$
14 mai 2012	138 308	7,67 \$
15 août 2012	287 587	8,94 \$
12 novembre 2012	186 244	9,83 \$
7 décembre 2012	214 199	10,09 \$

Note :

- 1) Chaque option confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire selon les modalités indiquées dans le régime d'options.

TITRES ENTIÉRCÉS ET TITRES FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS CONTRACTUELLES QUANT AU TRANSFERT

Le tableau suivant présente les titres de la Société qui étaient entiercés au 31 décembre 2012 :

Désignation de la catégorie	Nombre de titres entiercés	Pourcentage de la catégorie
Actions ordinaires	10 674 197 actions ordinaires	10,2 %

Dans le cadre de l'acquisition des actions en circulation de Marquis Alliance, un total de 10 015 291 actions ordinaires émises à ce moment ont été déposées en main tierce le 1^{er} juin 2011 aux termes d'une convention d'entiercement intervenue entre, d'une part, Bennett Jones LLP, à titre d'agent d'entiercement, et d'autre part, la Société et les vendeurs de ces actions de Marquis Alliance. Conformément aux modalités de la convention d'entiercement, les actions seront libérées à la date du 1^{er}, du 2^e, du 3^e, du 4^e et du 5^e anniversaire de la clôture, à raison de 2 335 139, 2 335 135, 1 832 343, 1 832 340 et 1 680 334 actions ordinaires, respectivement.

Dans le cadre de l'acquisition des actifs de XL Fluids, un total de 2 297 885 actions ordinaires émises à ce moment ont été déposées en main tierce le 1^{er} juillet 2011, aux termes d'une convention d'entiercement intervenue entre, d'une part, Bennett Jones LLP, à titre d'agent d'entiercement, et d'autre part, la Société et XL Fluids. Conformément aux modalités de la convention d'entiercement, les actions seront libérées à la date du 1^{er}, du 2^e, du 3^e, du 4^e et du 5^e anniversaire de la clôture à raison de 472 359, 465 968, 465 968, 446 795 et 446 795 actions ordinaires, respectivement.

Dans le cadre de l'acquisition de DRD, un total de 1 168 519 actions ordinaires émises à ce moment ont été déposées en main tierce le 25 juin 2012, aux termes d'une convention d'entiercement intervenue entre, d'une part, Leonard, Street and Deinard (Association professionnelle), à titre d'agent d'entiercement, et d'autre part, la Société et DRD. Conformément aux modalités de la convention d'entiercement, les actions seront libérées à la date du 1^{er}, du 2^e, du 3^e et du 4^e anniversaire de la clôture à raison de 271 877, 292 130, 292 130 et 292 129 actions ordinaires, respectivement.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Nom et territoire de résidence	Poste au sein de la Société	Occupation principale	Administrateur depuis ¹⁾	Nombre d'actions ordinaires détenues (nombre/%) ²⁾
Rene Amirault Alberta, Canada	Président du conseil, président, chef de la direction et administrateur	Président et chef de la direction de la Société	1 ^{er} juin 2007	4 096 506/3,9 %
Allen Gransch Alberta, Canada	Premier vice-président et chef des finances	Premier vice-président et chef des finances de la Société	s.o.	195 245/0,2 %
Nick Wieler Alberta, Canada	Premier vice-président, Commercialisation du pétrole brut et systèmes d'information	Premier vice-président, Commercialisation du pétrole brut et systèmes d'information	s.o.	622 281/0,6 %
Dan Steinke Alberta, Canada	Premier vice-président, Opérations TRE	Premier vice-président, Opérations TRE	s.o.	596 444/0,6 %
Brian McGurk Alberta, Canada	Premier vice-président, Ress. humaines et stratégie	Premier vice-président, Ress. humaines et stratégies	s.o.	3 122/0,0 %
George Wadsworth Alberta, Canada	Premier vice-président, Services de forage, opérations aux É.-U. et administrateur	Premier vice-président, Services de forage et opérations aux É.-U. et administrateur	15 août 2011	1 016 506/1,0 %
Brad Markel Alberta, Canada	Secrétaire de la Société	Associé, Bennett Jones LLP	s.o.	20 000/0,02 %
Murray Cobbe ³⁾⁴⁾ Alberta, Canada	Administrateur en chef	Président du conseil de Trican Well Service Ltd.	28 juillet 2009 ⁶⁾	383 000/0,4 %
David Johnson ⁴⁾⁵⁾ Alberta, Canada	Administrateur	Ancien président du conseil de Progress Energy Resources Corp.	1 ^{er} juin 2007	360 000/0,3 %

Nom et territoire de résidence	Poste au sein de la Société	Occupation principale	Administrateur depuis ¹⁾	Nombre d'actions ordinaires détenues (nombre/%) ²⁾
Kevin Nugent ³⁾⁵⁾ Alberta, Canada	Administrateur	Président de Livingstone Energy Management Corporation (société d'investissement fermée)	25 septembre 2007	74 000/0,07 %
Brad Munro ³⁾⁴⁾⁵⁾ Saskatchewan, Canada	Administrateur	Président et chef de la direction de Bittercreek Capital Corporation (société d'investissement et de services-conseils fermée)	23 avril 2009	40 000/0,04 %

Notes :

- 1) Le mandat d'un administrateur débute à la date à laquelle il est élu ou nommé, selon le cas, et se termine lorsque son successeur est élu ou nommé.
- 2) Comprend les actions ordinaires détenues en propriété véritable, directement ou indirectement, ou sur lesquelles un contrôle est exercé. Les avoirs exprimés sous forme de pourcentage sont calculés compte non tenu de la dilution.
- 3) Membre du comité d'audit de la Société.
- 4) Membre du comité de la rémunération de la Société.
- 5) Membre du comité de gouvernance de la Société.
- 6) M. Cobbe agit en qualité de conseiller auprès du conseil d'administration depuis décembre 2007.

À la date des présentes, les administrateurs et dirigeants de la Société, en tant que groupe, détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement, 7 047 104 actions ordinaires, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur un tel nombre d'actions, soit environ 7,07 % des actions ordinaires en circulation (compte non tenu de la dilution).

Le texte qui suit présente de brèves notes biographiques pour chaque administrateur et dirigeant de la Société, notamment leur occupation actuelle et leur occupation principale au cours des six dernières années.

Dirigeants

René Amirault, président du conseil, président, chef de la direction et administrateur

René Amirault a été nommé président et chef de la direction de Secure en mars 2007 et a été élu au poste d'administrateur, puis nommé président du conseil le 1^{er} juin 2007. De janvier 2006 à mars 2007, il a agi comme homme d'affaires indépendant. De septembre 2001 à janvier 2006, il a occupé le poste de vice-président, Expansion de l'entreprise de Tervita Corporation (anciennement CCS Income Trust). M. Amirault a occupé différentes fonctions au sein de Canadian Crude Separators Inc. et de Tervita Corporation d'août 1994 à janvier 2006, notamment les fonctions de vice-président, dans le domaine des ventes et commercialisation, de l'expansion des affaires et de l'expansion de l'entreprise. M. Amirault a été vice-président, Expansion de l'entreprise de Tervita Corporation ou de ses sociétés remplacées de septembre 2001 à janvier 2006, au cours de cette période il a été chargé de l'expansion des affaires, des acquisitions, de la planification stratégique et des relations avec les investisseurs. M. Amirault compte plus de 25 ans d'expérience dans le secteur de l'énergie. M. Amirault a occupé divers postes auprès de la Pétrolière Impériale Ltée d'Imperial de 1981 à 1994, notamment dans le domaine de la commercialisation, de la gestion de projets, des finances et de la comptabilité. M. Amirault a obtenu le titre de comptable général accrédité en juin 1984.

Allen Gransch, premier vice-président et chef des finances

Allen Gransch a été nommé vice-président, Finances de la Société en août 2010 et s'est joint à Secure en septembre 2007. Le 5 décembre 2012, M. Gransch a été nommé premier vice-président et chef des finances. Avant de se joindre à Secure, M. Gransch a agi en qualité de cadre supérieur de PricewaterhouseCoopers. De mai 1999 à août 2007, M. Gransch a occupé différentes fonctions, dont celle d'associé et de cadre supérieur au sein de PricewaterhouseCoopers dans ses bureaux de Calgary, en Alberta, de Georgetown, aux îles Caïmans et de Saskatoon, en Saskatchewan. M. Gransch compte plus de 14 ans d'expérience dans un large éventail d'activités dans le secteur des finances et de la comptabilité. M. Gransch est un comptable agréé et il a obtenu un baccalauréat en commerce et une maîtrise en comptabilité professionnelle de l'université de la Saskatchewan.

Nick Wieler, premier vice-président, Commercialisation du pétrole brut et systèmes d'information

Nick Wieler est chef des finances de la Société depuis mars 2007. Le 5 décembre 2012, M. Wieler a été nommé premier vice-président, commercialisation du pétrole brut et systèmes d'information. De janvier 2005 à avril 2006, M. Wieler a été directeur, Acquisition d'entreprises de Tervita Corporation (anciennement CCS Income Trust). M. Wieler a occupé

différentes fonctions auprès de Tervita Corporation d'octobre 1997 à janvier 2005, notamment dans le domaine des ventes, de la commercialisation et de l'expansion des affaires. M. Wieler compte près de 20 ans d'expérience dans le secteur de l'énergie. M. Wieler a exercé des fonctions dans le service de commercialisation de la Pétrolière Impériale Ltée de 1991 à 1996 avant de se joindre à Newalta Corporation jusqu'en octobre 1997. M. Wieler a obtenu le titre d'analyste financier agréé en septembre 2003.

Dan Steinke, premier vice-président, Opérations du Secteur TRE

Dan Steinke a été nommé vice-président, Ventes et commercialisation, de la Société en mars 2007. Le 5 décembre 2012, M. Steinke a été nommé premier vice-président, Opérations du Secteur TRE. Le 1^{er} février 2010, M. Steinke a été nommé vice-président, Expansion des affaires. D'avril 2006 à mars 2007, M. Steinke a agi à titre d'expert-conseil auprès de SCF Partners Inc. (plus tard Enermax Services Inc.), dans le cadre du regroupement de bon nombre d'exploitants indépendants offrant des services de transport et de vente de fluides aux champs pétrolifères. M. Steinke a occupé différentes fonctions au sein de Tervita Corporation (anciennement CCS Income Trust) d'octobre 1995 à mars 2006, notamment dans le domaine de la vente, de la commercialisation et de l'expansion des affaires. M. Steinke compte plus de 25 ans d'expérience dans le secteur de l'énergie, ayant exercé les fonctions de surintendant au sein de Koch Service Canada de 1993 à 1995 et ayant auparavant détenu une entreprise de transport de pétrole brut.

George Wadsworth, premier vice-président, Services de forage et opérations aux États-Unis

George Wadsworth a été nommé président, Services de forage de la Société ainsi qu'administrateur de la Société en août 2011. Le 5 décembre 2012, M. Wadsworth a été nommé premier vice-président, Services de forage et opérations aux États-Unis. M. Wadsworth compte plus de 16 années d'expérience dans le secteur des services destinés aux champs pétrolifères au Canada et est actuellement président de Marquis Alliance Energy Group, filiale en propriété exclusive de la Société. Auparavant, M. Wadsworth a été président d'Alliance Energy Services Ltd. et a été vice-président et cofondateur d'Alliance Drilling Fluids Ltd. en 2003. Avant de fonder Alliance Drilling Fluids Ltd., M. Wadsworth a occupé le poste de directeur de l'Ouest canadien pour Swaco, division de M-I Swaco de 2001 à 2003. De plus, M. Wadsworth a occupé plusieurs fonctions techniques, administratives et commerciales au sein de M-I Swaco, de QMAX Solutions Inc., de Reef Mud, et de Nowsco Well Service Ltd. M. Wadsworth est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de l'université de Calgary.

Brian McGurk, premier vice-président, Ressources humaines et stratégie

Brian McGurk a été nommé premier vice-président, Ressources humaines et stratégie le 5 décembre 2012 et s'est joint à Secure en février 2012. M. McGurk est un dirigeant qui a consacré sa carrière au développement d'organisations fructueuses et efficaces en se spécialisant dans les ressources humaines au cours des douze dernières années et, avant cela, en occupant pendant plus de 10 ans divers rôles de direction de plus en plus importants dans le domaine des ressources humaines. Il possède plus de 20 ans d'expérience en ressources humaines dans divers milieux rapides et entrepreneuriaux allant des compagnies aériennes aux communications sans fil, et près de 5 ans d'expérience dans le secteur des services énergétiques pour Secure et CCS Income Trust, à titre de vice-président, Ressources humaines. Plus récemment, il a rempli les fonctions de vice-président des services aux employés de SMART Technologies Inc., société qui se spécialise dans la conception d'applications logicielles et matérielles interactives favorisant l'apprentissage et la collaboration. M. McGurk est un conseiller en ressources humaines agréé et est titulaire d'un baccalauréat en gestion de l'université de Lethbridge.

Brad Markel, secrétaire de la Société

Brad Markel est un associé du cabinet d'avocats Bennett Jones LLP. Les champs de pratique de M. Markel comprennent les fusions et acquisitions, le financement d'entreprise et la gouvernance. M. Markel s'est joint à Bennett Jones LLP en 1997. Auparavant, M. Markel a exercé au sein de MacPherson Leslie & Tyerman de Regina, en Saskatchewan. M. Markel a obtenu un baccalauréat en droit de l'université de la Saskatchewan en 1990.

Administrateurs

Outre MM. Amirault et Wadsworth, les personnes suivantes sont des administrateurs de la

Société : *Murray Cobbe, administrateur en chef*

Murray L. Cobbe a été élu au poste d'administrateur de la Société le 28 juillet 2009 et a été nommé administrateur en chef le 9 décembre 2009. Avant son élection à titre d'administrateur, il occupait un poste de conseiller du conseil d'administration. M. Cobbe est le président du conseil de Trican Well Service Ltd. (société de services aux champs pétrolifères) et a œuvré au sein de Trican depuis son premier appel public à l'épargne en décembre 1996. M. Cobbe travaille depuis 1974 dans le secteur des services aux puits et a supervisé des activités au Canada, en Europe, au Moyen-Orient et aux États-Unis. M. Cobbe a obtenu son diplôme en génie pétrolier (réservoir) de la Southern Alberta Institute of Technology en 1970. De plus, M. Cobbe a été administrateur de la Petroleum Services Association of Canada (l'association nationale des sociétés canadiennes de services, de fournitures et de fabrication aux champs pétrolifères). M. Cobbe siège actuellement au conseil de Trican Well Service Ltd. (société de services aux champs pétrolifères), de Pason Systems Inc. (spécialiste intégré verticalement qui fournit des solutions de données au secteur du forage pétrolier et gazier) et de Bellatrix Exploration Ltd. (société d'exploration et de production).

David Johnson, administrateur

David D. Johnson a été élu au poste d'administrateur de la Société le 1^{er} juin 2007. M. Johnson a été président du conseil de Progress Energy Resources Corp. de février 2011 jusqu'à la vente de Progress Energy Resources Corp. en décembre 2012. Auparavant, il était président-directeur du conseil depuis janvier 2009. M. Johnson a été président et chef de la direction de Pro-Ex Energy Ltd. de juillet 2004 à janvier 2009. De novembre 2001 à juillet 2004, il a été président et chef de la direction de Progress Energy Ltd. De juillet 1994 à avril 2001, il a été président et chef de la direction de Encal Energy Ltd. M. Johnson compte plus de 35 années d'expérience variée dans le secteur du pétrole et du gaz naturel, notamment dans la production, l'évaluation des réservoir et l'exploitation. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie pétrolier, est membre de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta et a occupé deux fois le rôle de gouverneur de l'Association canadienne des producteurs pétroliers. M. Johnson siège actuellement aux conseils de Zedi Inc. (société de services pétroliers), de Pinecrest Energy Inc. (société d'exploration et de production) et de TORC Oil & Gas Ltd. (société d'exploration et de production).

Kevin Nugent, administrateur

Kevin Nugent a été élu à titre d'administrateur de la Société le 25 septembre 2007. Depuis octobre 2007, M. Nugent est président de Livingstone Energy Management Corporation, société fermée créée afin d'obtenir, d'évaluer et de fournir des capitaux à des sociétés exerçant des activités de production de pétrole brut et de gaz naturel ou de prestation de services aux secteurs pétroliers et gaziers. M. Nugent est un comptable agréé qui compte plus de 20 ans d'expérience dans le secteur pétrolier et gazier; notamment, de 2004 à 2006, il a agi à titre de président, chef de la direction et administrateur de NQL Energy Services Ltd., fournisseur de premier plan d'outils de forage en fond de trou. À l'heure actuelle, M. Nugent siège au conseil de Savanna Energy Services Corp. et de Trican Well Service Ltd. Il est membre du conseil des gouverneurs de l'université de Lethbridge.

Brad Munro, administrateur

Brad Munro a été élu au poste d'administrateur de la Société le 23 avril 2009. M. Munro est président et chef de la direction de Bittercreek Capital Corporation, société d'investissement et de services-conseils fermée. Par l'intermédiaire de Bittercreek Capital Corporation, M. Munro agit à titre d'agent contractuel pour GrowthWorks Capital WV Ltd. et les membres de son groupe à titre de vice-président, Investissements de mai 2006 à août 2009. Auparavant, M. Munro était à l'emploi de GrowthWorks Capital Ltd. et des membres de son groupe depuis septembre 1991. M. Munro est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'université de la Saskatchewan et compte une vaste expérience en finances et en investissement de sociétés dans le secteur, entre autres, du pétrole et du gaz naturel. À l'heure actuelle, M. Munro siège au conseil de trois sociétés fermées et de quatre sociétés ouvertes, dont Guidex Energy Inc., qui est inscrite à la cote de la TSX, et Winalta, Inc. et 49 North Resources Inc., qui sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX. M. Munro a siégé au conseil de Tervita Corporation (anciennement CCS Income Trust) pendant huit années et a été administrateur principal du comité indépendant lors de la privatisation de Tervita Corporation.

Ordonnance d'interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Aucun des administrateurs ou des hauts dirigeants n'est, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui (i) a fait l'objet d'une ordonnance assimilable à une interdiction d'opération ou à

une ordonnance qui refusait à la société visée le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, pendant une période de plus de 30 jours consécutifs, qui a été prononcée pendant que l'administrateur agissait à ce titre; (ii) a fait l'objet d'une ordonnance qui a été prononcée après que l'administrateur a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et qui découlait d'un événement survenu alors que cette personne agissait à ce titre.

Aucun des administrateurs ou des hauts dirigeants n'est, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur ou haut dirigeant d'une société qui, alors que cette personne agissait à ce titre, ou dans l'année après que cette personne a cessé d'agir à ce titre, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens, à l'exception de M. Brad Munro, tel qu'il est décrit ci-après.

Brad Munro

M. Munro a été administrateur de Kipp & Zonen Inc., dans le cadre de son emploi auprès de GrowthWorks Canadian Fund Inc. de décembre 1996 au 19 avril 2004. GrowthWorks détenait une débenture convertible d'un capital de 2 000 000 \$ qui a été initialement financée en décembre 1996 et venait à échéance en mars 2001. Le 25 mars 2004, Kipp & Zonen a reçu de son propriétaire un avis de requête visant une ordonnance de séquestre relativement au loyer impayé. GrowthWorks a remis un avis à Kipp & Zonen le 7 avril 2004 comportant un avis d'intention d'exécuter la garantie en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) conformément à sa débenture convertible modifiée et mise à jour datée du 31 mars 2002. Le 21 avril 2004, GrowthWorks a obtenu une ordonnance de la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan désignant Ernst & Young Inc. à titre de séquestre de tous les biens, entreprises et propriétés de la société. Avec prise d'effet le 19 avril 2004, M. Munro de même que les autres administrateurs et hauts dirigeants de Kipp & Zonen ont démissionné.

M. Munro siège au conseil de Winalta Inc. Winalta Inc. et chacune de ses filiales (collectivement, « **Winalta** ») a obtenu la protection contre ses créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) (la « **LACC** ») conformément à une ordonnance délivrée le 26 avril 2010 par la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta. Deloitte & Touche Inc. a été nommée superviseur de Winalta. La requête en vertu de la LACC fait suite à la réception, le 31 mars 2010, par Winalta et ses filiales, de demandes de paiement et d'avis d'intention d'exécuter la garantie provenant du principal prêteur de Winalta, Banque HSBC Canada. Le 22 octobre 2010, Winalta a reçu les approbations du tribunal et des créanciers relatives à un plan d'arrangement (le « **plan** ») en vertu de la LACC, aux termes duquel elle s'est regroupée avec certaines de ses filiales et, avec prise d'effet le 29 octobre 2010, s'est libérée de la protection de la LACC afin de commencer des activités ciblées dans le secteur des services destinés aux champs pétrolifères. Le conseil d'administration a maintenu ses fonctions habituelles au cours de la période durant laquelle Winalta se trouvait sous la protection de la LACC et, avec la direction, était principalement chargée de dresser le plan de restructuration des affaires de Winalta.

Au cours des dix dernières années, aucun des administrateurs ou des hauts dirigeants n'a fait faillite, n'a fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, ni n'a été poursuivi par ses créanciers, n'a conclu un concordat ou un compromis avec eux, n'a intenté des poursuites contre eux, n'a pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ni n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir leurs biens.

Conflits d'intérêt

À notre connaissance, il n'existe aucun conflit d'intérêt important réel ou éventuel entre la Société et un administrateur ou un dirigeant de la Société. Certains des administrateurs et des dirigeants agissent également à titre d'administrateurs ou de dirigeants d'autres sociétés ouvertes qui pourraient exercer des activités dans le secteur pétrolier et gazier; par conséquent, il est possible qu'un conflit survienne entre leurs fonctions d'administrateur ou de dirigeant de la Société et au sein de ces autres sociétés. La Société et les administrateurs tentent de réduire au minimum de tels conflits. Advenant qu'un tel conflit d'intérêt survient à une réunion du conseil, l'administrateur qui fait l'objet de ce conflit s'abstiendra de voter en faveur ou contre l'approbation des résolutions pour lesquelles ils sont en conflit d'intérêts. Si nécessaire, la Société mettra sur pied un comité spécial composé d'administrateurs indépendants qui examinera la question qui pourrait placer des administrateurs, ou la direction, dans une situation de conflit. Conformément à la loi de l'Alberta intitulée *Business Corporations Act*, les administrateurs de la Société sont tenus d'agir de façon honnête, de bonne foi et dans l'intérêt de la Société. Au moment d'établir si la Société participera ou non à un programme donné et l'intérêt qu'elle pourra y acquérir, les administrateurs tiendront compte avant tout des avantages éventuels pour la Société, le degré de risques auquel la Société pourrait être exposée et sa situation financière à ce moment. À l'exception de ce qui est indiqué, la Société n'a pas d'autre procédure ni mécanisme pour traiter des conflits d'intérêts.

POURSUITES

Le 21 décembre 2007, Tervita Corporation (anciennement CCS Inc.) (« **Tervita** ») a déposé une demande introductive d'instance relative à l'action N° 0701-13328 (l'« **action de Tervita** ») dans le district judiciaire de Calgary auprès de la Cour du banc de la reine d'Alberta (la « **cour** ») à l'égard de la Société, de certains employés de la Société qui étaient précédemment des employés de Tervita (la « **partie défenderesse** ») et d'autres personnes qui, d'après les allégations de Tervita, se seraient appropriés des occasions d'affaires, auraient fait un usage abusif de renseignements confidentiels, auraient manqué à leurs obligations fiduciaires envers Tervita et auraient comploté ensemble. Tervita réclame des dommages-intérêts d'une valeur de 110,0 millions de dollars, la comptabilisation et la restitution de tous les profits réalisés par la Société depuis sa constitution et d'autres dédommagements connexes.

La partie défenderesse a déposé un mémoire de défense le 10 novembre 2008, après que la cour a ordonné à Tervita de fournir d'autres renseignements concernant sa requête. La partie défenderesse a déposé un mémoire de défense modifié (la « **défense** »), et la Société a déposé une demande reconventionnelle modifiée (la « **demande reconventionnelle** »), le 9 octobre 2009. Dans la défense, la partie défenderesse rejette toutes les allégations faites à son égard. Dans sa demande reconventionnelle, la Société réclame des dommages-intérêts d'un montant de 37,9 millions de dollars auprès de Tervita, alléguant que Tervita a adopté un comportement qui contrevient à la *Loi sur la concurrence du Canada* et qui constitue une ingérence illégale dans les relations économiques de la Société en vue de lui causer du tort. La Société a demandé l'autorisation de modifier le montant de la demande reconventionnelle pour la faire passer à 97,8 millions de dollars. La Société est d'avis que les questions soulevées par la poursuite constituent des allégations sans fondement et non prouvées contre lesquelles elle présentera une défense vigoureuse, bien que rien ne garantisse l'issue de cette poursuite. La Société estime que sa défense à l'égard de cette action est valide et, par conséquent, n'a comptabilisé aucun passif connexe.

Les interrogatoires préalables ont débuté en 2010 et se poursuivront jusqu'en 2013 ou en 2014. La Société a l'intention de continuer à présenter une défense dans le cadre de l'action de Tervita et de poursuivre sa demande reconventionnelle. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque – La poursuite de Tervita pourrait avoir une incidence négative sur la Société et ses activités ».

La Société est défenderesse et demanderesse dans le cadre d'actions en justice découlant du cours normal des activités. La Société estime que tout passif pouvant survenir en raison de ces affaires n'aura pas une incidence significative sur sa situation financière consolidée.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À la connaissance de Secure, (i) aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société; (ii) aucune personne qui a la propriété véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % des actions ordinaires en circulation, ou qui exerce un contrôle ou une emprise sur un tel pourcentage de titres; ou (iii) une personne ayant des liens avec des personnes dont il est question aux points (i) ou (ii) ci-dessus n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération au cours des trois derniers exercices ou pendant l'exercice en cours, qui a eu ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur la Société, sauf tel qu'il est indiqué ailleurs dans la présente notice annuelle et à l'exception de M. George Wadsworth, administrateur et dirigeant de la Société qui détient environ 10,8 % des actions en circulation de Marquis Alliance, société acquise par la Société le 1^{er} juin 2011. Se reporter à la rubrique « Évolution des activités – Acquisitions – Marquis Alliance ».

FACTEURS DE RISQUE

Le texte qui suit décrit certains risques et impondérables importants inhérents au secteur d'activités de la Société. Cette rubrique ne décrit pas l'ensemble des risques susceptibles de toucher la Société, son secteur ou ses activités et ne constitue qu'un sommaire de certains risques importants. Si l'un de ces risques ou impondérables se matérialisait, les activités, la situation financière et les résultats opérationnels de la Société pourraient en subir les contrecoups et ils pourraient différer sensiblement des plans et des autres énoncés prospectifs dont il est question dans la présente notice annuelle.

Marché du pétrole et du gaz naturel

Les mesures d'économie de carburant, les exigences relatives au carburant de remplacement, la hausse de la demande des clients à l'égard de solutions de rechange au pétrole et au gaz naturel et les avancées technologiques dans le domaine des appareils d'économie de carburant et de production d'électricité pourraient réduire la demande à l'égard du pétrole et des autres hydrocarbures. La Société ne peut prévoir l'effet de l'évolution de la demande à l'égard des produits pétroliers et

gaziers et tout changement important pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière, les résultats opérationnels et les flux de trésorerie de la Société.

Prix du pétrole et du gaz naturel

La demande, le prix et les modalités des services d'élimination des rejets de champs pétrolifères dans la zone d'activités actuelles et futures de la Société dépendent fortement du niveau d'activités d'exploration, d'aménagement et de production tant pour le pétrole brut que le gaz naturel dans le BSOC et aux États-Unis. Les conditions dans le secteur pétrolier et gazier dépendent de nombreux facteurs qui sont indépendants de la volonté de la Société, dont le prix du pétrole et du gaz naturel, les prévisions des prix du pétrole et du gaz naturel, le niveau de la demande des consommateurs, les coûts d'exploration, de production et de livraison du pétrole et du gaz naturel, la baisse prévue de la production actuelle, les découvertes de nouvelles réserves de pétrole et de gaz naturel, la capacité de transport des pipelines et d'autres moyens, les conditions météorologiques, le contexte politique, réglementaire et économique et la capacité des sociétés pétrolières et gazières à réunir des capitaux propres ou de procéder à des financements par emprunt.

Le niveau d'activité dans le secteur pétrolier et gazier est instable. Rien ne garantit que les tendances dans le secteur de la production pétrolière et gazière se maintiendront. Toute baisse marquée prolongée du prix du pétrole et du gaz naturel est susceptible d'avoir une incidence sur le niveau de production de pétrole et de gaz naturel et, par conséquent, sur la demande à l'égard des services de forage et d'entretien de puits des sociétés pétrolières et gazières. L'ajout de mesures incitatives par les gouvernements, leur élimination ou leur réduction pourraient avoir une forte incidence sur le secteur des services aux champs pétrolifères dans le BSOC et aux États-Unis. Une baisse marquée du prix du pétrole brut ou du gaz naturel ou du niveau d'activités dans le secteur pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière, les résultats opérationnels et les flux de trésorerie de la Société.

Réglementation gouvernementale

Outre la réglementation environnementale, les activités de la Société sont assujetties à d'autres lois, règles et lignes directrices à l'échelle fédérale, provinciale et municipale, notamment les lois et règlements relatifs à la santé et à la sécurité, à la conduite des opérations, à la fabrication, à la gestion, au transport, à l'entreposage et à l'élimination de certaines matières dans le cadre des activités de la Société. La Société estime qu'elle respecte ces lois, ces règlements et ces lignes directrices. La Société a investi des ressources financières et administratives pour se conformer aux lois, aux règlements et aux lignes directrices applicables et continuera de le faire. Bien que les dépenses liées à la réglementation n'aient pas été considérables pour la Société par le passé, ces lois, ces règlements et ces lignes directrices pourraient être modifiées. Par conséquent, il n'est pas possible pour la Société de prévoir le coût ou l'incidence d'une telle modification sur ses activités futures. En outre, les titres de la Société sont vendus au Canada et sont inscrits à la cote de la TSX et la Société est donc assujettie à la réglementation adoptée par les organismes de réglementation en valeurs mobilières du Canada ainsi qu'aux lois et aux règlements à l'échelle fédérale et provinciale au Canada. La Société estime qu'elle respecte ces lois et règlements.

Activités de fusion et d'acquisition

La Société pourrait réaliser des acquisitions d'entreprises et d'actifs dans le cours normal de ses activités. La matérialisation des bénéfices escomptés des acquisitions dépend, en partie, du rendement des actifs acquis tel qu'il est prévu, du regroupement des fonctions, du maintien d'employés clés en poste et des relations avec les clients et de l'intégration des activités et des procédures de manière ponctuelle et efficace. L'intégration pourrait nécessiter beaucoup d'efforts, de temps et de ressources de la part de la direction et pourrait détourner l'attention de la direction d'autres occasions stratégiques et questions opérationnelles et la Société pourrait ne pas tirer parti des avantages escomptés de ces acquisitions. Les activités de fusion et d'acquisition dans le secteur de la production et d'exploration de pétrole et de gaz naturel pourraient avoir une incidence sur la demande à l'égard des services de la Société, si les clients se concentrent sur la restructuration de leurs activités avant d'engager des fonds dans les projets d'exploration et d'aménagement. De plus, la société acquérante pourrait avoir des relations privilégiées avec d'autres fournisseurs de services aux champs pétrolifères que la Société.

De plus, la Société pourrait découvrir qu'elle a fait l'acquisition de passifs non déclarés importants dans le cadre de l'acquisition. L'existence de passifs non déclarés ou l'incapacité de la Société à conserver les clients existants ou à maintenir en poste les employés de l'entité acquise pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière, les résultats opérationnels et les flux de trésorerie de la Société.

Respect des obligations

La réussite de la Société dépend, dans une large mesure, de sa capacité à respecter ses obligations auprès des clients et à maintenir le niveau de satisfaction des clients. Si la Société n'était pas en mesure de s'acquitter de ses obligations de façon satisfaisante ou si elle commettait des erreurs professionnelles dans le cadre des services qu'elle fournit, ses clients pourraient

résilier leurs contrats, y compris les conventions de services-cadres, ce qui entacherait la réputation professionnelle de la Société et l'exposerait à un risque de pertes ou de profits réduits ou, dans certains cas, la perte d'un projet.

État de la concurrence

La Société rivalise avec d'autres sociétés, dont certaines possèdent des ressources techniques et financières supérieures aux siennes. Le marché de l'Ouest canadien pour le secteur TRE est dominé par deux importants joueurs, Tervita Corporation qui compte environ 55 installations et Newalta Corporation qui en compte 35. Rien ne garantit que les concurrents n'augmenteront pas sensiblement les ressources qu'ils consacrent à l'élaboration et à la mise en marché de services pour rivaliser avec ceux de la Société ou que de nouveaux concurrents ou des concurrents actuels ne disposeront pas d'un accès aux divers marchés dans lesquels la Société exerce ses activités. En outre, une réduction du niveau d'activités dans le secteur pétrolier et gazier pourrait intensifier la compétition et la pression sur la formation concurrentielle des prix, ce qui pourrait occasionner une diminution des produits d'exploitation ou des marges pour les deux secteurs de la Société. Les clients de la Société pourraient choisir de ne pas faire l'achat de ses services s'ils jugent que la viabilité financière de la Société n'est pas acceptable, une telle situation pourrait se traduire par une perte de clients pour la Société.

Modification du taux de redevance provincial

Les gouvernements provinciaux de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, du Québec et de la Saskatchewan prélèvent des redevances sur la production tirée des terres de la Couronne. Ces régimes de redevances fiscales sont examinés et rajustés à l'occasion par les gouvernements respectifs pour en établir la pertinence et en rehausser le caractère concurrentiel. Par exemple, en 2009 et en 2010, des changements ont été annoncés dans les régimes de redevances et les programmes d'encouragement au forage en Alberta et en Colombie-Britannique. Ces modifications, de même que les changements éventuels apportés dans ces territoires et dans les autres territoires, rehaussent l'incertitude quant aux perspectives du secteur des services aux champs pétrolifères.

Réglementation et imposition dans le secteur de l'énergie

Des changements importants touchant la réglementation et l'imposition dans les territoires où la Société exerce des activités seraient raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence sur le secteur des services énergétiques. En règle générale, un resserrement marqué de la réglementation ou de l'imposition dans le secteur de l'énergie ou des impondérables à l'égard de ces questions seraient susceptibles d'entraîner une diminution de l'activité de forage et de production dans le territoire visé.

Activisme environnemental

L'activisme environnemental et l'opposition aux activités de Secure pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société en diminuant les produits et en augmentant les coûts de remise en état. Les activités, le matériel et l'infrastructure de la Société pourraient être exposés à des problèmes imprévus attribuables à l'activisme environnemental, notamment du vandalisme et des vols, qui pourraient interrompre les activités de la Société pendant une période prolongée, accroître les coûts pour la Société et en conséquence desquels les plans de la Société pourraient connaître des retards importants. Une telle interruption pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats opérationnels de la Société. Les activités de la Société dépendent de sa capacité à protéger son matériel opérationnel contre les dommages causés par les incendies, le vandalisme, le vol ou toute autre catastrophe. Le vol, le vandalisme et les autres interruptions pourraient compromettre les activités et l'infrastructure de la Société et provoquer des contretemps importants, des obligations potentielles ou encore décourager les clients futurs. Bien que les systèmes, politiques, pratiques et procédures de la Société soient conçus pour éviter ou restreindre les répercussions d'une panne ou d'une interruption de son infrastructure, rien ne garantit que ces mesures seront suffisantes et qu'aucune panne ou interruption ne surviendra et, le cas échéant, que les problèmes seront réglés en temps opportun.

Terrorisme

Des attentats terroristes, des mesures de lutte contre le terrorisme et d'autres conflits armés mettant en cause les États-Unis, le Canada ou d'autres pays pourraient avoir une incidence défavorable sur les économies américaines, canadiennes et mondiales et pourraient empêcher la Société de respecter ses obligations financières ou autres. Si une telle situation se produisait, l'instabilité politique et les perturbations sociales qui en découleraient pourraient diminuer la demande globale pour le pétrole et le gaz naturel, ce qui pourrait entraîner une pression à la baisse sur la demande à l'égard des services de la Société ainsi que la diminution de ses produits d'exploitation. Les installations liées au pétrole et au gaz naturel pourraient être la cible directe d'attentats terroristes et les activités de la Société pourraient être touchées défavorablement si des infrastructures importantes utilisées pour les activités des clients étaient détruites ou endommagées. Les coûts de souscription d'assurance et d'autres garanties pourraient augmenter par suite de ces menaces, et il pourrait être difficile de souscrire à certaines assurances.

Coûts associés à la fermeture des sites d'enfouissement

L'exploitation et le maintien d'un site d'enfouissement exigent une forte concentration de capital et nécessitent habituellement des lettres de crédit pour garantir l'exécution et le respect des obligations financières. De plus, la Société a de lourdes obligations financières l'obligeant à payer les coûts de fermeture et de post-fermeture relatifs à ses sites d'enfouissement. La Société a estimé ces coûts et a constitué des provisions à cet égard, mais les coûts pourraient dépasser les provisions actuelles de la Société, notamment, par suite de la prise de mesures de réglementation par les organismes fédéraux, provinciaux ou municipaux, y compris les obligations de fermeture et de post-fermeture imprévues. L'obligation de payer des coûts de fermeture et de post-fermeture plus élevés pourrait occasionner une hausse importante de crédit de la Société, ce qui pourrait hausser ses coûts d'exploitation futurs et faire reculer son bénéfice.

Remplacement éventuel ou utilisation réduite des biens et des services

Certains équipements ou systèmes de la Société pourraient devenir désuets ou connaître une baisse de demande par suite de la mise en marché de produits concurrents à un coût inférieur, dont les caractéristiques de rendement seraient supérieures ou que le marché jugerait préférable pour des raisons d'ordre environnemental ou pour d'autres motifs. La Société devra demeurer informée des nouveautés sur le marché des fluides de forage, de l'équipement de contrôle des solides ainsi que des changements technologiques et réglementaires. Si la Société omettait de le faire, une telle situation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière, ses résultats opérationnels et ses flux de trésorerie.

Employés clés

La réussite de la Société dépend, dans une large mesure de certains de ses employés et dirigeants clés. La Société ne souscrit pas une assurance collaborateur qui prévoit une indemnisation en cas de perte d'un dirigeant ou d'un employé clé. La perte de services d'un ou de plusieurs de ses dirigeants ou employés pourrait avoir une incidence défavorable sur la Société.

Élaboration de nouvelles technologies et conception de nouveaux équipements

La technologie employée par le service de TRE pour le traitement, la récupération et l'élimination des déchets n'est pas protégée par des droits de propriété intellectuelle. Ainsi, il n'existe aucun obstacle technologique important à l'entrée sur le marché dans ce secteur. La technologie utilisée par le secteur SF pour les circuits des fluides de forage et les fluides de forage est, dans certains cas, protégée par des droits de propriété intellectuelle, mais les fluides de forage et leurs circuits pourraient faire l'objet de nouvelles avancées technologiques à tout moment.

Recrutement d'employés qualifiés

La capacité de la Société à offrir des services fiables dépend de sa capacité à attirer et à retenir des travailleurs qualifiés. La Société tente de surmonter cette difficulté en offrant un régime de rémunération attrayant et une formation susceptible d'accroître les compétences de ses employés et leurs perspectives de carrière. Une pénurie de travailleurs chevronnés et qualifiés pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société en augmentant le coût de la main-d'œuvre, en restreignant la croissance ou le degré d'activité compte tenu de l'incapacité à augmenter la main-d'œuvre de la Société ou, parfois, à la perte d'employés existants auprès de concurrents. De plus, une pénurie de travailleurs qualifiés dans les champs pétroliers pourrait restreindre le degré d'activité et la croissance dans le secteur pétrolier et gazier, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats opérationnels, les flux de trésorerie et la situation financière de la Société.

Situation financière mondiale

La situation financière mondiale touche le marché des marchandises et le marché boursier, qui ont récemment affiché une grande volatilité en raison de la réaction des investisseurs à la crise de la dette souveraine en Europe. Les investisseurs craignent que l'économie mondiale se dirige vers une autre récession, et les banques centrales et le gouvernement seront tenus d'accroître leur niveau d'endettement pour éviter une telle récession. En raison de la situation mondiale, la Société est exposée à un risque accru de crédit et de liquidité. La Société est exposée à divers risques liés au crédit, notamment : i) les institutions financières qui détiennent les liquidités de la Société ou qui consentent un financement au titre de la facilité de crédit renouvelable; et ii) les assureurs de la Société. Par conséquent, les liquidités de la Société pourraient subir une perte liée au crédit en cas de non-respect des instruments financiers par ces contreparties. Si une contrepartie n'était pas en mesure de respecter ses obligations, la Société assumerait le risque de perte correspondant au montant qu'elle devait recevoir au titre de ces instruments financiers en cas de défaut ou de faillite d'une contrepartie.

La Société est également exposée au risque d'illiquidité si ses liquidités sont réduites ou deviennent inaccessibles pour quelque motif que ce soit, ou si un financement supplémentaire est nécessaire pour assurer la progression de ses projets ou pour mettre en application sa stratégie de croissance et que ce financement n'est pas accessible ou que la demande à l'égard

du pétrole et du gaz naturel diminue. L'un ou l'autre de ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la capacité de la Société à obtenir un financement fondé sur les titres de participation, un prêt ou d'autres facilités de crédit et à les obtenir selon des modalités favorables. Si ce niveau élevé de volatilité et ces tumultes sur les marchés persistaient, une telle situation pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats opérationnels et la croissance prévus de la Société.

Conjoncture du marché

Les coûts fixes, y compris les coûts associés à la location, le coût de la main-d'œuvre et la perte de valeur représentent une part importante des dépenses de la Société. Par conséquent, une baisse de productivité découlant d'une baisse de la demande, d'un bris d'équipement, des conditions météorologiques ou d'autres facteurs pourrait avoir une incidence importante sur les activités, la situation financière et les résultats opérationnels et les flux de trésorerie.

Caractère saisonnier du secteur

Au Canada, le niveau d'activité dans le secteur des services aux champs pétrolifères subit l'influence du régime climatique saisonnier. Avec le retour du temps chaud au printemps, il y a une période de dégel (ce qu'on appelle communément le « dégel printanier »), au cours duquel la plupart des routes secondaires sont incapables de supporter des charges lourdes. Par conséquent, des restrictions routières interdisant le transport de charges lourdes sont imposées dans certaines régions. Ainsi, le déplacement de l'équipement lourd nécessaire aux activités de forage et d'entretien des puits pourrait faire l'objet de restrictions et le niveau d'activité de nos clients pourrait en être réduit. De plus, le transport des charges de déchets lourds est limité, ce qui occasionne la livraison de charges plus petites et une diminution importante du volume des déchets livrés aux installations de Secure. Pour cette raison, bien que les installations de la Société soient ouvertes et accessibles toute l'année, le niveau d'activité de la Société est réduit au moment du dégel printanier. Dans les régions où Secure exerce ses activités, le deuxième trimestre représente habituellement le trimestre le moins actif en raison du dégel printanier.

Financement de la croissance future

La stratégie d'affaires de la Société est fondée en partie sur l'agrandissement continu de son réseau d'installations. Afin de poursuivre l'application de sa stratégie d'affaires, la Société sera tenue d'accroître ses dépenses en immobilisations. La Société pourrait financer celles-ci au moyen de financement offert par les vendeurs, de flux de trésorerie provenant de l'exploitation, d'emprunts prélevés au titre de sa facilité de crédit renouvelable et d'une mobilisation de capitaux au moyen de la vente de titres de créances ou de participation supplémentaires. La capacité de la Société à obtenir un financement ou avoir accès au marché des capitaux pour les placements futurs pourrait être limitée par les clauses restrictives prévues dans les conventions d'emprunt actuelles et futures de la Société, par la situation financière future de la Société et par une conjoncture des marchés défavorable découlant, entre autres, des conditions économiques générales, d'éventualités et d'impondérables indépendants de la volonté de la Société.

Litiges

La Société est nommée à titre de partie défenderesse dans le cadre de l'action de Tervita. Se reporter à la rubrique « Poursuites ». Bien que la direction de Secure ne croie pas que ce litige aura une incidence importante sur ses activités ou sa situation financière, il n'existe aucune garantie quant au dénouement de cette action ni à celui d'autres litiges à venir ni quant au règlement de cette action ou d'autres litiges.

Si la partie demanderesse parvient à faire valoir ses droits contre la Société, la Société souscrit à une assurance et demande des dommages-intérêts dans sa demande reconventionnelle, lesquels pourraient minimiser l'incidence du litige sur la situation financière de la Société; toutefois, l'assurance de la Société est limitée à 5 millions de dollars (montant qui sera réduit selon les dépenses engagées dans le cadre du litige par Secure) et rien ne garantit que l'assureur de Secure n'établira pas qu'une ou plusieurs des allégations soulevées dans l'action de Tervita ne sont pas couvertes par la politique d'assurance de Secure et refusera, pour cette raison, de payer. Si le jugement rendu à l'égard de l'action de Tervita était défavorable pour la Société, une telle situation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats opérationnels de la Société.

Besoins en capitaux supplémentaires

La Société pourrait émettre d'autres actions ordinaires dans l'avenir, ce qui pourrait entraîner la dilution des avoirs des actionnaires dans la Société. Les statuts de la Société autorisent l'émission d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées, et les actionnaires ne disposeront d'aucun droit préférentiel de souscription à l'égard des émissions à venir. Les administrateurs de la Société pourront établir les modalités se rattachant aux actions privilégiées ainsi que le prix et les modalités des autres émissions d'actions ordinaires.

Accès aux capitaux

La Société pourrait juger nécessaire d'obtenir des titres de créance ou des participations supplémentaires pour financer ses activités en cours, pour engager des dépenses en immobilisations, ou pour réaliser des acquisitions ou d'autres opérations de regroupement d'entreprises. Rien ne garantit que la Société pourra obtenir un financement supplémentaire, au besoin, ni qu'elle pourra l'obtenir selon des modalités qu'elle juge acceptables. L'incapacité de la Société à réunir un financement pour financer ses activités courantes, ses dépenses en immobilisations ou ses acquisitions pourrait limiter sa croissance et avoir une incidence défavorable importante sur la Société. La convention de crédit régissant la facilité de crédit impose à la Société des restrictions d'ordre opérationnel et financier qui pourraient l'empêcher de saisir certaines occasions d'affaires ou limiter sa capacité à exercer ses activités.

La convention de crédit régissant la facilité de crédit renouvelable renferme des clauses qui restreignent la capacité de la Société à prendre diverses mesures. En outre, la convention de crédit régissant la facilité de crédit renouvelable exige que la Société respecte certains ratios financiers précis. La capacité de la Société à se conformer à ces clauses est susceptible d'être touchée par des événements indépendants de sa volonté, et la Société ne peut garantir qu'elle respectera ces exigences.

Les restrictions figurant dans la convention de crédit pourraient également limiter la capacité de la Société à planifier ou à réagir aux conjonctures du marché, à répondre à ses besoins en capitaux, restreindre de toute autre façon les activités ou le plan d'affaires de la Société et avoir une incidence négative sur sa capacité à financer ses activités, à réaliser des acquisitions ou à exercer d'autres activités qui seraient dans son intérêt.

Volatilité du cours des actions ordinaires

Le cours des actions ordinaires pourrait être volatil, ce qui pourrait avoir une incidence sur la capacité des porteurs à vendre les actions ordinaires à un prix avantageux. Les fluctuations de cours des actions ordinaires pourraient être attribuables à l'obtention de résultats opérationnels inférieurs aux attentes des analystes en valeurs mobilières ou des investisseurs au cours d'un trimestre, à une révision à la baisse des estimations des analystes en valeurs mobilières, à la prise d'une mesure réglementaire gouvernementale, à une évolution défavorable de la conjoncture du marché ou des tendances économiques, à une acquisition, à une disposition ou à d'autres annonces publiques importantes de la Société ou de ses concurrents, ainsi que divers autres facteurs, notamment ceux qui sont énoncés à la rubrique « Énoncés prospectifs » des présentes. En outre, le cours des titres sur les marchés boursiers, notamment à la TSX, pourraient connaître des variations importantes qui seraient susceptibles d'entraîner une volatilité du cours des titres n'ayant souvent aucun lien avec l'évolution des résultats opérationnels et qui est disproportionnée par rapport à ceux-ci. Ces fluctuations marquées sur les marchés boursiers pourraient avoir une incidence défavorable sur le cours des actions ordinaires.

Technologie exclusive

La Société compte sur divers droits de propriété intellectuelle afin de demeurer propriétaire de ses brevets et marques de dépôt.

La réussite de la Société et sa capacité à rivaliser dépendent, en partie, de sa technologie exclusive et de sa capacité à empêcher des tiers de reproduire sa technologie exclusive. La Société se fie actuellement aux pratiques en matière de confidentialité dans l'industrie, dans certains cas, sous forme de lettres d'entente, de reconnaissance de la marque par les entités d'exploration et de production de pétrole et de gaz naturel et, dans d'autres cas, de brevets (ou de demandes de brevets) pour protéger cette technologie exclusive.

Rien ne garantit que les demandes de brevets de la Société seront valides ni que des brevets seront délivrés par suite des demandes que la Société a déposées ou qu'elle déposera. Par conséquent, rien ne garantit que la demande de brevet sera valide ni qu'elle offrira à la Société une protection contre les concurrents à l'égard d'une technologie semblable.

Les produits mis au point par la Société pourraient également intégrer une technologie qui ne serait pas protégée par un brevet et qui pourrait être reproduite ou améliorée par des concurrents. Par conséquent, la Société pourrait être menacée par des concurrents qui mettraient au point une technologie rivale, de façon indépendante ou par l'acquisition de renseignements exclusifs de la Société ainsi que ses secrets commerciaux. En outre, la protection conférée par brevet pourrait ne pas être offerte dans certains pays étrangers ou y être limitée, et il pourrait être impossible de la faire valoir en vertu des lois de certains territoires. Le contrôle de l'utilisation non autorisée des améliorations mises au point par la Société pourrait se révéler difficile, et rien ne garantit que les mesures prises par la Société empêcheraient l'appropriation illicite de ses améliorations. De plus, il pourrait se révéler nécessaire d'avoir recours aux tribunaux pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle de la Société pour protéger ses brevets, pour établir la validité et l'étendue des droits exclusifs de tiers ou pour proposer une défense contre toute réclamation pour contrefaçon ou invalidité. Ces litiges

pourraient engendrer des coûts considérables et forcer la Société à y consacrer des ressources, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats opérationnels ou la situation financière de la Société.

Malgré les mesures prises par la Société, ses droits de propriété intellectuelle pourraient être invalidés, contournés, contestés, enfreints ou être obligatoirement concédés sous licence à des tiers. Il est impossible de garantir que les mesures prises par la Société pour protéger ses droits de propriété intellectuelle ou d'autres droits à l'égard de technologies exclusives qui sont au cœur des activités de la Société empêcheront l'appropriation illicite de ces technologies ou leur contrefaçon.

Dépendance sur le plan économique

Les dix principaux clients de la Société représentaient environ 32 % de ses produits d'exploitation pour l'exercice 2012, et aucun de ces clients ne représentait plus de 10 % de ces produits d'exploitation. En règle générale, la Société ne conclut pas de contrats à long terme avec ses clients et rien ne garantit que ses clients actuels maintiendront leurs relations avec la Société. La perte d'un ou de plusieurs clients importants, une diminution importante des services fournis à un client, une baisse du prix acquitté ou tout autre changement touchant les modalités de service avec les clients pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers, les flux de trésorerie et la situation financière globale de la Société.

De plus, les services de traitement et d'élimination des déchets dépendent fortement de la volonté des clients d'externaliser leurs activités de gestion des déchets. Pour cette raison, une tendance vers la gestion interne des déchets pourrait réduire la demande à l'égard des services de Secure.

Une partie des produits courants et futurs du secteur TRE de Secure provient principalement des pipelines qui sont raccordés aux terminaux à service complet. Étant donné qu'une part importante des produits provient des pipelines raccordés aux terminaux à service complet, tout événement entraînant l'interruption des activités de l'un de ces terminaux pourrait entraîner une perte de produits.

Risques liés au prix des marchandises – non commerciales

Les prix du pétrole brut reposent essentiellement sur le West Texas Intermediate (« WTI »), plus ou moins un écart par rapport à celui-ci en fonction du type de pétrole brut et des conditions du marché (le « prix des marchandises »). La valeur des stocks de pétrole brut de la Société subit l'influence du prix du pétrole brut. Le prix du pétrole brut a toujours fluctué grandement et été touché par de nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Société. Dans le cadre de ses activités d'exploitation normales, la Société est tenue de conserver une certaine quantité de stocks au cours d'un mois donné. La Société est ainsi exposée aux fluctuations de prix des marchandises. La Société a choisi de ne pas gérer activement les risques liés au prix des marchandises connexe au stock de pétrole brut pour le moment puisque son exposition à ces fluctuations n'est pas jugée importante; toutefois, si elles devaient devenir plus importantes, la Société pourrait chercher à atténuer ce risque.

Risques liés au prix des marchandises – commerciales

La Société est exposée aux risques opérationnels et aux risques liés au prix des marchandises à ses terminaux à service complet qui achètent et vendent du pétrole. Le risque opérationnel est lié à des facteurs qui comprennent notamment le partage des pipelines, les critères des pipelines quant à la qualité du pétrole brut qui y circule, les bris de pipeline aux installations de la Société et les volumes de pétrole brut qui sont réellement reçus par rapport aux prévisions. De plus, la capacité de la Société de générer des profits de la commercialisation du pétrole brut dépend également du type de pétrole brut qui parvient aux installations et du prix des marchandises connexe associé à ce pétrole brut. Tout changement dans les écarts de prix peut avoir une incidence positive ou négative sur la capacité de la Société de tirer des profits de la commercialisation du pétrole brut dans l'avenir. Afin de maximiser les occasions de commercialisation de pétrole brut, la Société conclut des contrats à l'égard du pétrole brut. Les activités boursières liées aux contrats de commercialisation de pétrole brut font courir à la Société un risque de profit ou de perte en fonction de divers facteurs, notamment : une variation du prix des marchandises; le taux de change; la modification de la valeur de marchandises de différentes qualités, une modification du lien entre le prix des marchandises et les contrats; la perte matérielle d'un produit dans le cadre des activités d'exploitation; le rendement des contreparties par suite d'un désaccord concernant les modalités d'une opération ou d'un contrat. Ces risques sont réduits par le fait que la Société ne vend qu'un volume physique, que les volumes sont négociés sur une courte période et que la Société ne prévoit pas actuellement participer à l'entreposage à long terme des marchandises. Les producteurs pétroliers et gaziers prévoient ou proposent le volume de pétrole brut devant être livré aux installations de la Société avant le mois de production dans le cadre des activités pétrolières et gazières courantes. Dans le cadre des activités de traitement et d'élimination de la Société, Secure aura recours à des contrats d'achat et de vente nets pour le pétrole brut pour sa commercialisation et sa négociation. Le volume acheté ou vendu se rapporte seulement au volume physique. Dans le cadre de ce processus, la Société pourrait détenir des positions ouvertes. Pour la Société, une « position ouverte » désigne l'écart entre la livraison réelle physique des contrats d'achat net de pétrole brut et la livraison

réelle des contrats de vente nette de pétrole brut. La position ouverte est assujettie à un risque lié au prix des marchandises. La Société pourrait choisir de procéder ainsi en fonction des liens du prix des produits énergétiques, des périodes de temps ou de la qualité.

Risque de change

Une part importante des activités de la Société se rapporte aux opérations d'achat et de vente de pétrole brut ou de fluides de forage, qui sont effectuées ou exprimées en dollars américains. Le risque est réduit du fait que la majorité des activités sont réalisées au cours de la même période; par conséquent, le risque de change est limité au pétrole brut et aux fluides de forage qui sont détenus en stock. La Société n'a adopté aucun programme de couverture actif afin de minimiser ce risque puisque l'exposition est limitée pour le moment. La Société est exposée aux variations des taux de change étant donné que ses produits, ses charges et son fonds de roulement proviennent de ses activités exercées à l'étranger et sont libellés en dollars américains. De plus, les filiales américaines de la Société sont assujetties à des profits et à des pertes de change lors de la consolidation. Les profits et les pertes de change réalisés sont inclus dans le résultat net, tandis que les profits et les pertes de change découlant de la conversion des actifs, des passifs, des produits et des charges des établissements à l'étranger de la Société sont inclus dans la réserve liée à l'écart de conversion.

À l'heure actuelle, la Société mène certaines de ses activités d'exploitation et détient certains de ses actifs connexes aux États-Unis. Les risques liés aux activités à l'étranger comprennent, sans s'y limiter, les modifications aux lois ayant une incidence sur la propriété étrangère, la participation du gouvernement, l'imposition, les redevances, les taxes, les taux de change, l'inflation, le rapatriement des bénéfices, l'agitation sociale ou les guerres civiles, le terrorisme, l'extorsion ou les conflits armés ainsi que les conditions politiques et économiques incertaines découlant d'actions gouvernementales défavorables, comme des lois ou des règlements désavantageux. Bien que l'incidence de ces facteurs ne puisse être estimée avec précision, si un de ces risques se matérialisait, il pourrait avoir une incidence négative importante sur les activités, la situation financière, les résultats opérationnels et les flux de trésorerie de la Société.

Risques liés à l'équipement

La capacité de la Société à répondre aux demandes des clients en matière de rendement et de coûts dépendra des améliorations continues apportées à l'équipement d'exploitation de la Société. Rien ne garantit que les efforts déployés par la Société porteront fruit à cet égard, ni qu'elle aura les ressources nécessaires pour répondre à cette demande. L'incapacité de la Société à cet égard pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités. Rien ne garantit que les concurrents ne bénéficieront pas d'avantages technologiques.

Risque de crédit

Le risque de crédit touche les activités commerciales et non-commerciales. La Société offre du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités et accepte le risque de crédit avec des contreparties dans le cadre de ses activités commerciales. De plus, la Société est exposée à un risque de perte éventuelle si les contreparties dans le cadre de ses activités commerciales ne respectent pas leurs obligations contractuelles. Une part importante des comptes débiteurs de la Société sont auprès de clients ou de contreparties qui exercent des activités dans le secteur pétrolier et gazier et dont les produits d'exploitation pourraient être touchés par une fluctuation du prix du pétrole et du gaz naturel, la conjoncture économique, la réglementation environnementale, la politique du gouvernement, les taux de redevances et les facteurs géopolitiques. La collecte de ces créances pourrait être liée à des facteurs économiques touchant ce secteur. La valeur comptable des comptes débiteurs tient compte de l'évaluation que fait la direction des risques connexes. Pour réduire au maximum le risque de non-recouvrement, la Société évalue la solvabilité des clients ou des contreparties en établissant leur solidité financière au moyen d'un processus de crédit officiel et par une vérification de routine des risques de crédit. De plus, la Société a recours à des contrats types pour permettre de compenser les risques associés à une seule contrepartie. Si la Société doit compenser un droit ayant force exécutoire, les montants sont constatés sur une base nette.

Endettement et clauses restrictives

Le degré d'endettement de la Société pourrait avoir une incidence importante pour les actionnaires de la Société, notamment : i) une tranche importante des flux de trésorerie tirés de l'exploitation de la Société sera consacrée au paiement du capital et des intérêts de sa dette; et ii) certains emprunts de la Société prévoient des taux d'intérêt variables, qui sont établis en fonction du taux préférentiel des prêteurs et, pour cette raison la Société sera exposée à un taux d'intérêt supérieur au moment du prélèvement si le taux préférentiel augmente. La capacité de la Société à procéder au paiement prévu du capital et de l'intérêt ou à refinancer sa dette dépendra de son rendement d'exploitation futur et de ses flux de trésorerie, qui sont sensibles à la conjoncture économique courante, au taux d'intérêt en vigueur, à la situation financière, à la concurrence, aux activités et à d'autres facteurs dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société.

Le prêteur de la Société pourrait détenir une sûreté à l'égard de tous les autres actifs de la Société. L'incapacité à respecter les obligations prévues dans les conventions relatives à la facilité de crédit renouvelable pourrait entraîner un cas de défaut qui, s'il n'est pas corrigé ou ne fait pas l'objet d'une renonciation, pourrait entraîner le devancement de l'échéance de la dette pertinente.

Protection environnementale et santé et sécurité

Le secteur pétrolier et gazier est régi par différentes lois à l'échelle fédérale et provinciale au Canada, de lois et de règlements à l'échelle fédérale et étatique aux États-Unis et d'autres lois dans les territoires où elle exerce des activités. Ces règlements comportent de nombreuses interdictions et d'exigences pour ce qui est du processus de planification et d'approbation relatif à l'utilisation des terres, à la gestion des ressources durables, à la gestion des déchets, à la responsabilité pour le rejet de matières dangereuses présumées, à la protection de la faune et de l'environnement ainsi qu'à la santé et la sécurité des travailleurs. La loi prévoit des restrictions et des interdictions relatives au transport des matières dangereuses ainsi qu'au rejet ou à l'émission de diverses substances, notamment les substances employées et produites dans le cadre de certaines activités du secteur pétrolier et gazier. La législation prévoit l'obtention de permis pour le forage, la construction de routes d'accès, la construction de camps, la complétion de puits, l'installation de l'équipement en surface, le contrôle de la qualité de l'air, le contrôle de l'eau en surface et de l'eau souterraine dans le cadre de ses activités, la gestion des déchets et l'accès à des zones éloignées et écologiquement fragiles. Les lois régissant le secteur pétrolier et gazier pourraient être modifiées afin d'imposer des normes plus rigoureuses et des obligations potentiellement plus coûteuses pour les clients du secteur pétrolier et gazier de la Société. Les clients du secteur pétrolier et gazier de la Société pourraient également être tenus de se conformer à un plan de réglementation portant sur l'émission des gaz à effet de serre adopté par un territoire donné. Les coûts directs ou indirects liés à ces réglementations pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les clients du secteur pétrolier et gazier de la Société et, par conséquent, sur les activités, la situation financière, les résultats opérationnels et les flux de trésorerie de la Société. Compte tenu de la façon dont évolue le débat relatif aux changements climatiques, au contrôle des émissions de gaz à effet de serre et aux exigences qui en découlent, la direction n'est pas en mesure de prévoir l'incidence des lois et des règlements portant sur l'émission des gaz à effet de serre sur la Société et il est possible que ces lois et règlements puissent avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière, les résultats opérationnels et les flux de trésorerie de la Société.

La Société est soumise à un éventail complexe d'exigences juridiques et de responsabilités éventuelles de plus en plus rigoureuses, notamment en ce qui a trait à la propriété et à la gestion de terrains, à la nécessité d'obtenir des permis et des approbations et de s'y conformer, à la santé et à la sécurité des employés, à la manutention, à l'utilisation, à l'entreposage, à l'élimination et au déversement intentionnel ou accidentel de produits dangereux ou de rejets des champs pétrolifères. L'omission de se conformer à ces exigences pourrait exposer la Société à des pénalités importantes. Rien ne garantit que la Société ne sera pas tenue, à une date ultérieure, de prendre en charge des frais élevés pour se conformer aux lois en matière d'environnement ou que les conditions actuelles ou les exigences ou la responsabilité éventuelle en vertu des lois actuelles ou futures sur l'environnement n'auront pas une incidence défavorable importante sur ses activités, ses actifs et ses flux de trésorerie.

La Société pourrait prendre en charge des coûts importants, notamment des amendes, des dommages-intérêts, des sanctions pénales ou civiles ou des coûts de remise en état ou connaître des interruptions de ses activités par suite de la violation de ces lois et règlements ou de responsabilités en découlant. La Société pourrait bénéficier d'une assurance souscrite par elle-même, par ses clients ou par d'autres. Toutefois, la Société pourrait être passible de dommages-intérêts à l'égard desquels elle ne peut s'assurer de façon adéquate ou à l'égard desquels elle pourrait choisir de ne pas s'assurer en raison des coûts élevés ou pour d'autres motifs, comme les incendies, les explosions, le gel, les pannes de matériel, les bris de pipeline, les fermetures imprévues et prolongées des pipelines, la fuite des cellules dans les sites d'enfouissement et tout autre événement similaire pouvant avoir une incidence défavorable significative sur la Société ou les autres parties dont les activités ou les actifs ont une incidence directe ou indirecte sur la Société.

L'une ou l'autre des situations décrites ci-dessus, y compris l'adoption d'une nouvelle loi ou l'application plus rigoureuse d'une loi en vigueur, pourrait entraîner des coûts importants pour la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers, les flux de trésorerie et la situation financière globale de la Société.

De plus, les clients de la Société pourraient décider de ne pas avoir recours à ses services s'ils estiment que ses antécédents en matière de sécurité sont inadéquats, ce qui pourrait faire en sorte que la Société perdrait des clients et des revenus

importants. Ces risques pourraient être plus élevés pour la Société si elle faisait l'acquisition de sociétés qui n'ont pas consacré suffisamment de ressources et de temps à la sécurité ou dont les antécédents en matière de sécurité ne sont pas satisfaisants.

Risques liés aux activités et assurance

La Société a adopté un programme de gestion des risques et d'assurance pour protéger ses actifs, ses activités et ses employés. La Société s'est également dotée de programmes pour assurer sa conformité aux normes en matière de sécurité et aux normes réglementaires en vigueur. Toutefois, les activités de la Société sont soumises aux risques inhérents au secteur des services aux champs pétrolifères tels que les défaillances de l'équipement, le fonctionnement défectueux, les bris, les accidents ou les catastrophes naturelles. Ces risques pourraient exposer la Société à une lourde responsabilité en cas de blessure, de décès, de perte d'exploitation, de dommage matériel ou de destruction, de pollution et d'autres dégâts d'ordre environnemental.

Bien que la Société ait souscrit une assurance à l'égard de certains de ces risques, cette assurance prévoit des limites et des exclusions et pourrait ne pas couvrir l'ensemble des risques auxquels la Société est exposée. En outre, rien ne garantit que cette assurance suffira à couvrir toute responsabilité de la Société, ni que la Société pourra continuer d'y souscrire dans l'avenir ou d'y souscrire moyennant une prime raisonnable sur le plan commercial. Si la Société engageait une lourde responsabilité et que ces dommages n'étaient pas couverts par l'assurance ou s'ils dépassaient les limites de la police, ou encore si la Société voyait sa responsabilité engagée à un moment où elle ne serait pas en mesure de souscrire une assurance, les activités, les résultats opérationnels et la situation financière de la Société pourraient être touchés défavorablement.

Risques liés aux réclamations pour contrefaçon de tiers

Un tiers pourrait soutenir que la Société a porté atteinte à ses droits de propriété intellectuelle ou pourrait contester le droit de propriété intellectuelle de la Société. Dans un tel cas, la Société procéderait à un examen pour établir les mesures, s'il y a lieu, pouvant être prises à l'égard d'une telle réclamation. Une réclamation, qu'elle soit fondée ou non, pourrait exiger beaucoup de temps pour évaluer la réclamation, entraîner un litige coûteux, causer des retards dans l'exploitation de la Société ou exiger la conclusion par la Société de contrats de concession de licence qui pourraient exiger le paiement de droits de permis ou de redevances auprès du propriétaire de la propriété intellectuelle. Ces accords de redevances ou ces contrats de concession de licences, s'ils sont nécessaires, pourraient ne pas être offerts selon des modalités acceptables pour la Société.

Conflits d'intérêts

Certains des administrateurs et des dirigeants de la Société sont également des administrateurs et des dirigeants de sociétés de production et d'exploration de pétrole et de gaz naturel et de sociétés de services de pétrole et de gaz naturel, et des situations de conflits d'intérêts pourraient survenir entre leurs fonctions à titre d'administrateurs et de dirigeants de la Société et leurs fonctions à titre d'administrateurs et de dirigeants d'autres sociétés.

Sources d'approvisionnement, prix et disponibilité des produits et des services de tiers

La Société achète ses produits auprès de divers fournisseurs, dont la plupart se trouvent au Canada et aux États-Unis. Si les fournisseurs de la Société n'étaient plus en mesure de fournir les produits ou les services nécessaires ou ne livraient pas les produits ou services en quantité requise ou à un prix acceptable, les retards dans la prestation de services ou les délais nécessaires pour trouver de nouveaux fournisseurs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière, les résultats opérationnels et les flux de trésorerie de la Société. En outre, la capacité de la Société à rivaliser et soutenir sa croissance dépendra de son accès à l'équipement, aux pièces et aux composantes à un coût raisonnable et en temps opportun. L'incapacité des fournisseurs à livrer cet équipement, ces pièces et ces composantes à un coût raisonnable et en temps opportun pourrait nuire à la capacité de la Société à maintenir et accroître sa clientèle. Rien ne garantit que la Société parviendra à maintenir l'approvisionnement d'équipement, de pièces et de composantes requis. Il est également possible que le coût définitif de l'équipement envisagé dans le programme d'immobilisations de la Société soit supérieur à celui qui était prévu par la direction, et puisse dépasser le montant dont la Société dispose, auquel cas, la Société pourrait retarder l'échéancier ou repousser l'application de son plan d'immobilisation.

La capacité de la Société à offrir des services à ses clients dépend également de la disponibilité des matières premières à un prix raisonnable que la Société achète auprès de divers fournisseurs, dont un grand nombre sont situés au Canada et aux États-Unis. Il existe d'autres fournisseurs pour l'ensemble des matières premières. En période de forte activité, il se produit des pénuries périodiques de certains matériaux et les coûts sont parfois touchés. Dans le cas contraire, les périodes de faible activité pourraient occasionner des difficultés financières pour un fournisseur, ce qui limiterait sa capacité à exercer des activités et à fournir à la Société les services et les produits nécessaires. La Société établit des liens avec différents fournisseurs afin de réduire au maximum ce risque. Toutefois, si les fournisseurs actuels n'étaient pas en mesure de fournir les matières premières nécessaires ou omettent de livrer les produits en quantité requise, tout retard ultérieur dans la

prestation des services aux clients de la Société pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats opérationnels et les flux de trésorerie de la Société.

Taux d'intérêt

Les facilités bancaires de la Société comportent des taux d'intérêt qui varient selon le taux préférentiel des prêteurs et qui correspondent au taux préférentiel majoré de 0,75 % à 1,75 %, ou au taux d'acceptation bancaire majoré de 1,75 % à 2,75 %, selon le ratio dette/BAIIA de la Société; pour cette raison, la Société sera exposée à un coût d'intérêt supérieur si les taux préférentiel ou les taux d'acceptation bancaire canadiens augmentent.

Contrôles et procédures de communication de l'information

La Société a établi des contrôles et des procédures de communication de l'information afin de fournir l'assurance raisonnable que les renseignements importants relatifs à la Société, sont portés à la connaissance du chef de la direction et du chef des finances, plus particulièrement pendant la période d'établissement des dépôts annuels et intermédiaires de la Société, de manière exacte et en temps opportun pour permettre à la Société de se conformer à ses obligations de déclaration de l'information financière et d'information continue et de protéger ses actifs. Conformément à la notion d'assurance raisonnable, la Société reconnaît que les coûts relatifs liés au maintien de ces contrôles et procédures ne doivent pas excéder les avantages escomptés. Pour cette raison, les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société ne peuvent fournir que l'assurance raisonnable, et non l'assurance absolue, que les objectifs sont atteints.

Contrôles internes de la communication financière

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société sont chargés d'établir et de maintenir des contrôles internes adéquats de la communication financière pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à l'établissement des états financiers à des fins externes. Bien que la direction de la Société ait mis en place certains plans et procédures en vue de minimiser les risques d'une déclaration fautive dans ses rapports financiers, un système de contrôle interne ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que les objectifs du système de contrôle sont atteints, peu importe la conception de ces contrôles ou la façon dont ils sont effectués.

Expansion des activités de la Société dans de nouveaux territoires

La Société a récemment étendu ses activités au Dakota du Nord et a l'intention de continuer à étendre ses activités dans de nouveaux territoires. L'expansion des activités dépend de la capacité de la direction à appliquer la stratégie de Secure avec succès. Rien ne garantit que cette expansion des activités sera réussie. Secure devra respecter les lois de ces nouveaux territoires, qui pourraient être sensiblement différentes des lois auxquelles la Société doit habituellement se conformer, et rien ne garantit qu'elle sera en mesure d'obtenir les approbations nécessaires afin de faciliter l'expansion de ses activités dans ces nouveaux territoires. Le défaut de respecter les lois applicables pourrait entraîner l'imposition de restrictions importantes sur la capacité de Secure à faire des affaires dans ces territoires et Secure pourrait se voir imposer des amendes et d'autres sanctions, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats opérationnels et sa situation financière. En outre, toute modification des lois et des règlements de ces territoires pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats opérationnels et la situation financière de la Société.

Les énoncés prospectifs pourraient être inexacts

Les investisseurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs, par leur nature, comportent de nombreuses hypothèses, des risques connus et inconnus et des impondérables, de nature générale et spécifique, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont suggérés dans les énoncés prospectifs ou contribuer à la possibilité que les prédictions, les prévisions ou les projections se révèlent inexactes. D'autres renseignements à l'égard des risques, des hypothèses et des impondérables sont présentés à la rubrique « Énoncés prospectifs ».

Le versement des dividendes et l'établissement de leur montant sont des décisions prises à l'appréciation du conseil d'administration de la Société en fonction de nombreux facteurs qui peuvent changer à l'occasion

Bien que la Société ne verse pas actuellement de dividendes en espèces trimestriels à ses actionnaires, la décision de verser des dividendes et le montant de ceux-ci est prise à l'appréciation du conseil d'administration de la Société. Le montant des liquidités dont dispose la Société pour verser des dividendes, s'il en est, peut varier grandement d'une période à l'autre pour un certain nombre de raisons, notamment, le rendement opérationnel et financier de la Société, le montant des liquidités requises ou mises de côté aux fins du service ou du remboursement de la dette, le montant requis pour financer les dépenses en immobilisations et les besoins de fonds de roulement, l'accès aux marchés des capitaux propres, les taux de change et les taux d'intérêt et les facteurs de risque dont il est question dans le présent rapport de gestion.

La décision de verser ou non des dividendes et le montant de ceux-ci est prise à l'appréciation du conseil d'administration de la Société, qui évalue périodiquement les versements des dividendes proposés de la Société. De plus, le montant des dividendes par action ordinaire sera influencé par le nombre d'actions ordinaires et d'autres titres en circulation qui donnent le droit de recevoir des dividendes en espèces ou d'autres formes de paiement. Les dividendes peuvent être augmentés, réduits ou suspendus selon le succès opérationnel de la Société et le rendement de ses actifs.

AUDITEUR, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'auditeur de la Société est MNP SENCRL, srl, 1500, 640-5th Avenue S.W., 7^e étage, Calgary (Alberta) T2P 3G4.

Un registre pour les porteurs d'actions ordinaires est tenu par Olympia Trust Company à ses bureaux principaux de Calgary, en Alberta et de Toronto, en Ontario.

RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ D'AUDIT

Le mandat du comité d'audit est joint aux présentes en annexe A.

Composition du comité d'audit

Le tableau suivant présente le nom de chaque membre actuel du comité d'audit et précise si ce membre est « indépendant » et s'il possède des « compétences financières » au sens donné à ces termes dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, et la formation pertinente de chacun de ses membres.

Nom	Indépendant	Compétences financières	Expérience et formation pertinentes
Kevin L. Nugent ¹⁾	Oui	Oui	M. Nugent est président de Livingstone Energy Management Ltd. M. Nugent est un comptable agréé qui compte plus de 20 ans d'expérience dans le secteur pétrolier et gazier. M. Nugent a occupé divers postes supérieurs exigeant un examen périodique des états financiers et a siégé à titre de membre des comités d'audit pour un certain nombre de sociétés cotées en bourse, notamment en tant que président du conseil.
Murray L. Cobbe	Oui	Oui	M. Cobbe était président et chef de la direction de Trican Well Service Ltd., une société de services aux puits cotée en bourse. M. Cobbe a occupé divers postes supérieurs exigeant un examen périodique des états financiers et a siégé à titre de membre de comités d'audit pour différentes sociétés cotées en bourse.
Bradley R. Munro	Oui	Oui	M. Munro est président et chef de la direction de Bittercreek Capital Corporation, une société de placement privé et d'experts-conseils. M. Munro est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'université de la Saskatchewan et possède une grande expérience du domaine du financement d'entreprises et de l'investissement dans le secteur pétrolier et gazier et dans d'autres secteurs. M. Munro a occupé divers postes supérieurs exigeant un examen périodique des états financiers et a siégé à titre de membre de comités d'audit, notamment celui de président, pour un certain nombre de sociétés cotées en bourse.

Note :

1) Président du comité d'audit.

Procédures et politiques en matière d'autorisation préalables

Pour préserver l'indépendance continue des auditeurs externes de la Société, tous les services (y compris les services non liés à l'audit) fournis par les auditeurs externes de la Société et leurs entités connexes à la Société ou à une filiale de la Société ainsi que toute mission connexe, doivent être autorisées au préalable par le comité d'audit.

Honoraires des auditeurs externes

Le tableau suivant présente le total des honoraires facturés par MNP SENCRL, srl pour les exercices 2012 et 2011.

	2012	2011
Honoraires d'audit	359 642 \$	277 032 \$
Honoraires liés à l'audit	159 500 \$	256 579 \$
Honoraires liés aux services fiscaux ¹⁾	5 975 \$	– \$
Autres honoraires	– \$	– \$
Total	525 117 \$	573 450 \$

Note :

- 1) Les honoraires fiscaux se rapportent à l'établissement des états financiers du deuxième trimestre pour le compte de la Société.

CONTRATS IMPORTANTS

Les seuls contrats importants conclus par la Société, sauf dans le cours normal des activités, au cours du dernier exercice ou avant l'exercice en cours sont les contrats suivants :

1. *La facilité de crédit renouvelable consortiale.* Le 4 août 2011, la Société a conclu une nouvelle facilité de crédit renouvelable de 150 millions de dollars avec un syndicat composé de six institutions financières et banques canadiennes. La facilité de crédit comportait une facilité de crédit à terme renouvelable de 140 millions de dollars et une facilité de crédit d'exploitation renouvelable de 10 millions de dollars, qui a remplacé la facilité à terme renouvelable non consortiale de 55 millions de dollars de la Société. Au premier trimestre de 2012, Secure a porté la facilité à 200,0 millions de dollars en exerçant une clause accordéon prévoyant l'ajout de 50 millions de dollars à la facilité de crédit.

Le 5 novembre 2012, la Société et les prêteurs ont modifié la facilité de crédit renouvelable afin d'ajouter un prêteur additionnel et ont fait passer celle-ci de 200,0 millions de dollars à 300,0 millions de dollars; la facilité de crédit comprend également une clause accordéon qui, si elle est exercée, augmenterait la facilité de crédit d'un montant de 50,0 millions de dollars. La facilité de crédit renouvelable est maintenant composée d'une facilité de crédit à terme renouvelable et prorogeable de 290,0 millions de dollars et d'une facilité de crédit d'exploitation renouvelable de 10,0 millions de dollars.

La facilité de crédit renouvelable arrive à échéance le 31 juillet 2015 et comporte une option permettant à Secure de reporter l'échéance (une fois par année), jusqu'à concurrence de trois ans à compter de la date de la demande de report, sous réserve de l'approbation des prêteurs. Le remboursement de tout montant prélevé sur la facilité devrait par conséquent être effectué à la date d'échéance, si celle-ci n'a pas été reportée.

La facilité est garantie par la quasi-totalité des actifs de la Société et comporte les modalités, les conditions et les clauses habituelles, notamment le maintien d'un ratio de la dette consolidée au BAIIA inférieur à 3,00 : 1,00, d'un ratio d'endettement inférieur à 0,40 : 1,00 et d'un ratio de couverture des charges fixes consolidés minimal de 1,00 : 1,00.

En vertu de la facilité de crédit renouvelable, la Société peut obtenir des avances en dollars canadiens au moyen d'emprunts portant intérêt au taux préférentiel canadien ou au taux d'acceptation bancaire, ou des avances en dollars américains au moyen d'emprunts portant intérêt au taux de base américain ou au TIOL, ou au moyen de lettres de crédit libellées en dollars canadiens ou américains, et porte intérêt au taux préférentiel bancaire majoré de 0,75 % à 2,25 % ou au taux des acceptations bancaires majoré de 1,75 % à 3,25 % selon le BAIIA courant, les montants non prélevés étant assujettis à une commission d'attente s'échelonnant de 0,40 % à 0,74 %. La dette financée comprend toute dette en cours, y compris les contrats de location-acquisition ainsi que toute lettre de crédit en cours. Il n'y a actuellement aucune avance en dollars américains.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires, notamment des renseignements sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants de la Société, sur les principaux porteurs de titres de la Société et sur les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre des régimes de rémunération à base de titres de participation, selon le cas, sont présentés dans la circulaire d'information de la Société datée du 4 avril 2012, et des renseignements financiers supplémentaires sur la Société sont fournis dans les plus récents états financiers annuels et intermédiaires de Secure, qui peuvent être consultés sur le site Internet de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

ANNEXE A

MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

Objectifs

Le comité d'audit a été formé par le conseil d'administration (le « conseil ») de Secure Energy Services Inc. (avec ses filiales, la « Société ») pour aider le conseil à s'acquitter de sa responsabilité de surveillance.

Les principales fonctions et responsabilités du comité d'audit sont les suivantes :

- s'assurer de l'intégrité du processus de communication de l'information financière et des systèmes de contrôle internes de la Société relativement à leur conformité aux exigences financières, comptables et juridiques;
- aider le conseil à surveiller : (i) l'intégrité des états financiers de la Société; et (ii) la conformité de la Société aux exigences juridiques et réglementaires;
- superviser l'indépendance, les compétences et le rendement des auditeurs externes de la Société;
- offrir une voie de communication ouverte entre les auditeurs externes, la direction et le conseil.

Au moins chaque année, le comité d'audit examinera son mandat et le modifiera, au besoin, selon le contexte commercial, les normes de l'industrie en matière de gouvernance, les autres normes qui, de l'avis du comité d'audit, pourraient s'appliquer aux activités de la Société, au lieu d'affaires de la Société, au lieu de résidence de ses actionnaires ainsi que l'application des lois et des politiques.

Composition

Les membres du comité d'audit doivent respecter les exigences des lois sur les valeurs mobilières et les règlements des bourses sur lesquelles les titres de la Société sont négociés. Le comité d'audit est composé d'au moins trois administrateurs, tel qu'il est établi par le conseil. Chaque membre du comité d'audit sera « indépendant » et possédera des « compétences financières », au sens qui est donné à ces termes dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « Règlement 52-110 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (tel qu'il est précisé dans l'annexe A), et posséder des « compétences financières » au sens donné à ce terme par le conseil, selon son jugement professionnel. Un administrateur possède des compétences financières s'il a au moins la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers, et au moins un membre du comité d'audit doit posséder « une expertise comptable ou en gestion financière connexe », c'est-à-dire qu'il doit être capable d'analyser et d'interpréter un jeu d'états financiers, y compris les notes qui s'y rattachent, ayant été dressé conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada établis par l'Institut canadien des comptables agréés et qui s'appliquent aux entreprises ayant l'obligation publiques de rendre des comptes.

Les membres du comité d'audit sont nommés annuellement par le conseil. Le conseil peut combler tout poste vacant au sein du comité à tout moment. Le président du comité d'audit est nommé annuellement par le conseil. Si le président du comité d'audit n'est pas désigné ou s'il est absent, les membres du comité d'audit peuvent désigner un président à la majorité des voix exprimées à une réunion.

Réunions et procès-verbaux

Le comité d'audit se rencontre au moins quatre fois par année ou plus souvent comme il est jugé nécessaire pour s'acquitter de ses responsabilités.

Une réunion peut être convoquée par le président du comité d'audit, le chef de la direction de la Société (le « chef de la direction »), un membre du comité d'audit ou les auditeurs externes. Un avis précisant le moment et le lieu de chaque réunion doit être remis par écrit à chaque membre du comité d'audit au moins 24 heures avant le moment fixé pour la tenue de la réunion, sauf si tous les membres autorisés à y assister renoncent à cet avis. La présence d'un membre du comité d'audit à une réunion constitue une renonciation à l'avis de convocation à la réunion, sauf si un membre assiste à une réunion en vue de s'opposer expressément à la délibération d'une question d'une raison d'une réunion n'ayant pas été légitimement convoquée.

Le quorum pour les réunions du comité d'audit doit être composé d'au moins la majorité des membres présents en personne ou par téléphone. Si le président est absent à une réunion du comité d'audit, l'un des membres du comité d'audit présent à la réunion sera choisi pour présider celle-ci à la majorité des voix exprimées par les membres du comité d'audit qui sont présents.

Le chef de la direction et le chef des finances doivent être disponibles pour conseiller le comité d'audit au besoin, doivent recevoir l'avis de convocation aux réunions et peuvent participer aux réunions du comité d'audit sur invitation du président, sans pouvoir y exercer un droit de vote. Les auditeurs externes de la Société doivent être invités à toutes les réunions du comité d'audit, et peuvent y participer sans toutefois pouvoir y exercer un droit de vote. Les autres membres de la direction, de même que les auditeurs externes de la Société, peuvent être invités à y participer, au besoin, sans toutefois pouvoir y exercer un droit de vote. Nonobstant ce qui précède, le président doit tenir une réunion à huis clos en l'absence de la direction à chaque réunion du comité.

Les décisions du comité d'audit doivent être prises à la majorité des voix exprimées.

Le comité d'audit doit nommer un membre du comité d'audit, un autre dirigeant de la Société ou un conseiller juridique pour agir en qualité de secrétaire à chaque réunion afin de rédiger le procès-verbal. Un procès-verbal doit être tenu à chacune des réunions du comité et être approuvé par le président et le secrétaire de la réunion.

Le comité d'audit doit fournir au conseil un sommaire de chacune des réunions ainsi qu'un exemplaire du procès-verbal. Si le procès-verbal n'est pas encore prêt, le président doit fournir au conseil un rapport verbal des activités du comité d'audit. Tous les renseignements examinés et abordés par le comité d'audit à une réunion doivent être consignés dans le procès-verbal et mis à la disposition du conseil à des fins d'examen si le président en fait la demande.

Portée, fonctions et responsabilités

Fonctions obligatoires

Supervision de la communication de l'information financière et des méthodes comptables

Conformément aux exigences du Règlement 52-110 et des autres lois applicables, le comité d'audit sera chargé de ce qui suit :

1. Examiner le plan d'audit de la Société avec les auditeurs externes et la direction.
2. Avant le dépôt ou la publication, examiner, soumettre à la direction et aux auditeurs internes, et recommander au conseil aux fins d'approbation, les états financiers annuels audités de la Société, les communiqués concernant les résultats annuels, les états financiers intermédiaires, les communiqués concernant les résultats intermédiaires, la notice annuelle, les rapports de gestion, les états financiers exigés par les organismes de réglementation, les indications au sujet de l'information financière et des résultats devant être fournies aux analystes et aux agences de notation, l'ensemble des états financiers audités et non audités qui sont intégrés ou intégrés par renvoi dans les prospectus ou les autres documents de placement, l'ensemble des documents pouvant être intégrés par renvoi dans un prospectus et qui renferment de l'information financière qui relève du mandat du comité d'audit, notamment les parties de la circulaire de sollicitation de procurations produite aux fins de l'assemblée générale ou d'une assemblée extraordinaire des actionnaires qui renferment de l'information financière importante qui relève du mandat du comité d'audit. Cet examen devrait comprendre les discussions tenues avec la direction et les auditeurs externes sur des questions importantes relatives aux principes, aux pratiques et aux jugements comptables.
3. S'assurer que des procédures adéquates sont utilisées pour l'examen de la communication de l'information financière de la Société extraite ou tirée de ses états financiers, à l'exception de la communication de l'information dont il est question au paragraphe 2 ci-dessus, et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces procédures.
4. Être responsable de l'examen de l'information figurant dans la notice annuelle de la Société, tel que l'exige l'annexe 52-110A1 « Information sur le comité d'audit à fournir dans la notice annuelle », qui complète le Règlement 52-110. Si des procurations sont sollicitées pour l'élection des administrateurs de la Société, le comité d'audit sera chargé de s'assurer que la circulaire d'information de la Société comprend un renvoi aux rubriques de la notice annuelle de la Société qui renferme l'information requise aux termes de l'annexe 52-110A1.
5. Veiller à l'établissement et au dépôt de chaque certificat annuel sur annexe 52-109A1 et de chaque certificat intermédiaire sur annexe 52-109A2 devant être signé par le chef de la direction et le chef des finances de la Société, conformément aux exigences prévues dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les*

documents annuels et intermédiaires des émetteurs, tel qu'il peut être modifié à l'occasion (le « Règlement 52-109 »).

6. Superviser l'établissement d'une procédure permettant de garantir l'exactitude de l'information attestée par les dirigeants signataires de la Société comme l'exige le Règlement 52-109 et effectuer des enquêtes raisonnables en vue de s'assurer que les documents intermédiaires et annuels sont véridiques et exacts à tous égards importants, qu'ils n'omettent pas d'énoncer aucun fait important et ne renferment aucune déclaration fausse ou trompeuse et que tous les renseignements nécessaires exigés par le Règlement 52-109 sont présentés dans les documents intermédiaires et annuels de la Société.
7. En collaboration avec la direction et les auditeurs externes, évaluer l'intégrité des processus et des contrôles de production de rapports financiers de la Société ainsi que le rendement du personnel comptable interne de la Société; traiter des risques financiers importants ainsi que des mesures prises par la direction afin de surveiller et de contrôler ces risques et d'en informer le public; et examiner les découvertes importantes faites par les auditeurs externes ainsi que la réaction de la direction.
8. Rencontrer séparément la direction et les auditeurs externes afin de discuter des difficultés ou des préoccupations particulières, notamment : i) les difficultés rencontrées dans le cadre des travaux d'audit, y compris toutes les restrictions quant à la portée des activités ou à l'accès aux renseignements demandés, de même que tout différend important avec la direction; ii) les modifications requises en ce qui a trait à l'ampleur prévu de l'audit; et rendre compte au conseil de ces réunions.
9. Discuter avec la direction et les auditeurs externes de quelque modification projetée des principales méthodes et normes et des principaux principes comptables, de la présentation et de l'incidence des principaux risques et des principales incertitudes, estimations et appréciations de la direction pouvant être importantes pour la communication de l'information financière.
10. Discuter avec la direction de l'effet d'opérations, d'arrangements, d'obligations et d'autres relations hors bilan avec des entités non consolidées ou d'autres personnes qui pourraient avoir, au moment en cause ou à l'avenir, un effet important sur la situation financière, l'évolution de la situation financière, les résultats opérationnels, les liquidités, les dépenses en immobilisations ou les ressources en capital de la Société ou sur des composantes importantes ou les produits et les charges d'exploitation.
11. Examiner avec la direction et les auditeurs externes les principaux problèmes de communication de l'information financière relevés au cours du dernier exercice et la résolution ou la résolution proposée pour les régler.
12. Examiner les problèmes rencontrés ou les préoccupations exprimées par les auditeurs externes dans l'exécution d'un audit, y compris les restrictions imposées par la direction ou les principales questions comptables pour lesquelles les auditeurs externes étaient en désaccord avec la direction.
13. Confirmer avec la direction et les auditeurs externes le respect des PCGR et de l'ensemble des lois et des règlements applicables concernant la communication de l'information financière.
14. Examiner toute demande en justice réelle ou prévue ou toute autre éventualité, y compris les cotisations fiscales, qui pourraient avoir, au moment en cause ou dans l'avenir, un effet important sur les états financiers de la Société, ainsi que la manière dont elles sont présentées dans les états financiers.
15. Procéder à l'évaluation du rendement annuel du comité d'audit.

Supervision de la gestion du risque

Conformément aux exigences du Règlement 52-110 et des autres lois applicables, le comité d'audit sera chargé de ce qui suit :

1. Répertorier et surveiller les principaux risques susceptibles d'avoir une incidence sur la communication de l'information financière de la Société.
2. Surveiller l'intégrité de la présentation de l'information financière et du système des contrôles internes de la Société afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux obligations relatives à l'information financière et à la comptabilité.
3. Mettre en place un canal de communication entre les auditeurs externes, la direction et le conseil.

Supervision des contrôles internes

Conformément aux exigences du Règlement 52-110 et des autres lois applicables, le comité d'audit sera chargé de ce qui suit :

1. Établir les procédures relatives : (i) à la réception, à la consignation et au traitement des plaintes reçues par la Société concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou les questions liées à l'audit; et (ii) à la soumission confidentielle et anonyme par les employés de la Société et de leurs inquiétudes concernant les questions de comptabilité ou de d'audit douteuses.
2. Examiner et approuver les politiques d'embauche de la Société visant les associés, les employés et les anciens associés et employés des auditeurs externes actuels et des anciens auditeurs externes de la Société.
3. Pour ce qui est des documents annuels, s'assurer que la direction évalue l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société à la fin de la période visée par les documents annuels et faire en sorte que la Société publie ses conclusions concernant l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information à la fin de la période visée par les documents annuels dans son rapport de gestion annuel, selon les résultats de cette évaluation. Les termes « documents annuels », « documents intermédiaires », « contrôles et procédures de communication de l'information » et « contrôle interne à l'égard de l'information financière » ont le sens qui leur est donné dans le Règlement 52-109.
4. Surveiller la qualité et l'intégrité des systèmes des contrôles internes, des contrôles de communication de l'information et des systèmes d'information de gestion par des discussions avec la direction et les auditeurs externes.
5. Surveiller toute modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société et s'assurer que toute modification apportée au cours de la dernière période intermédiaire de la Société qui a eu, ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société soit publiée dans le plus récent rapport de gestion annuel ou intermédiaire de la Société.
6. Surveiller les enquêtes sur toute fraude ou tout acte illégal allégué à l'égard des finances de la Société et toute action en résultant.
7. Examiner et analyser avec le chef de la direction et le chef des finances de la Société les procédures entreprises à l'égard des attestations par le chef de la direction et le chef des finances des dépôts annuels ou trimestriels auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières compétentes.
8. Examiner les déclarations du chef de la direction et du chef des finances à la Société dans le cadre de leur processus d'attestation des états financiers annuels ou trimestriels auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières compétentes quant à toute lacune importante dans la conception ou le fonctionnement des contrôles internes qui nuit à la capacité de la Société de comptabiliser, de traiter, de résumer et de déclarer de l'information financière, ou quant à toute lacune importante dans les contrôles internes, et quant à toute fraude visant des membres de la direction ou d'autres membres du personnel de la Société qui jouent un rôle important dans les contrôles internes de la Société.
9. Examiner la communication publique de l'information financière tirée des états financiers de la Société et veiller à l'établissement de procédures à cet effet, et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces procédures.

Supervision des auditeurs externes

Conformément aux exigences du Règlement 52-110 et des autres lois applicables, le comité d'audit sera chargé de ce qui suit :

1. Aviser les auditeurs externes de leur obligation de rendre compte au comité d'audit et au conseil, à titre de représentant des actionnaires de la Société, à qui les auditeurs externes doivent ultimement rendre des comptes. Les auditeurs externes relèveront directement du comité d'audit. Le comité d'audit est chargé directement de la surveillance des travaux des auditeurs externes, examine au moins chaque année l'indépendance et le rendement des auditeurs externes et recommande chaque année au conseil la nomination des auditeurs externes ou approuve leur révocation si les circonstances l'exigent.
2. Approuver les honoraires ainsi que toute autre rémunération devant être versée aux auditeurs externes.
3. Approuver au préalable tous les services devant être fournis à la Société ou à ses filiales par les auditeurs externes de la Société ainsi que toutes les modalités qui s'y rapportent.

4. Sur une base annuelle, examiner et discuter avec les auditeurs externes de toutes leurs relations importantes avec la Société qui pourraient avoir une incidence sur leur objectivité et leur indépendance.
5. Examiner le plan d'audit des auditeurs externes, puis discuter de sa portée, des effectifs, des emplacements ainsi que de la fiabilité de la direction et de l'approche globale en matière d'audit.
6. Tenir compte de l'avis des auditeurs externes sur la qualité et le caractère adéquat des principes comptables de la Société, tels qu'ils sont appliqués dans la communication de son information financière.
7. Voir au règlement des différends entre la direction et les auditeurs externes.
8. S'assurer que les auditeurs externes constituent un « cabinet d'audit participant » dûment inscrit auprès du Conseil canadien sur la reddition de comptes, conformément aux exigences du *Règlement 52-108 sur la surveillance des auditeurs*.
9. S'assurer que les auditeurs externes sont des adhérents en bonne et due forme au Conseil canadien sur la reddition des comptes (« CCRC ») et qu'ils participent aux programmes établis par le CCRC à l'occasion et qu'ils se sont conformés à toutes les restrictions ou les sanctions imposées par le CCRC en date du rapport d'audit relatif aux états financiers audités annuels de la Société.
10. Advenant le remplacement des auditeurs externes, examiner toutes les questions et fournir la documentation relatives au changement, notamment l'information qui doit être incluse dans l'avis de changement d'auditeur et la documentation prescrite par le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue (ou tout règlement le remplaçant) des autorités canadiennes en valeurs mobilières et les étapes prévues pour une transition ordonnée.
11. Examiner toutes les questions et les situations à déclarer, notamment les désaccords, les questions non résolues et les consultations, conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable, de façon systématique, qu'il y ait ou non un changement d'auditeurs externes.

Autres responsabilités du comité d'audit

Conformément aux exigences du Règlement 52-110 et des autres lois applicables, le comité d'audit sera chargé de ce qui suit :

1. Examiner avec la direction la stratégie et les plans financiers de la Société au moins une fois par année.
2. Examiner les nominations du chef des finances et des dirigeants financiers clés qui prennent part à la communication de l'information financière.
3. Enquêter sur les conflits d'intérêts à l'égard de questions d'audit ou de questions financières qui lui sont signalées par un membre du conseil, un actionnaire de la Société, les auditeurs externes ou la direction, et déterminer la mesure à prendre pour régler ces conflits.
4. Examiner et réévaluer le caractère adéquat du mandat du comité d'audit au moins chaque année et soumettre le mandat au conseil aux fins d'approbation.
5. Au moins une fois par année, examiner, avec l'aide du conseiller juridique de la Société, toutes les questions d'ordre juridique susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers de la Société, la conformité de la Société aux lois et aux règlements applicables, ainsi que les questions reçues des organismes de réglementation des agences gouvernementales.
6. Exercer toute autre activité en lien avec la présente charte, les règlements administratifs de la Société et les autres lois applicables comme il est jugé nécessaire ou souhaitable par le comité d'audit ou le conseil.
7. Tenir le procès-verbal des réunions et présenter régulièrement un rapport au conseil portant sur les activités précitées.

Communication et pouvoir d'embaucher des conseillers et d'engager des dépenses

Le comité d'audit doit avoir un accès direct aux dirigeants et aux employés de la Société, aux auditeurs externes de la Société et à tout autre consultant ou conseiller ainsi qu'aux renseignements concernant la Société qu'il juge nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités.

Un employé pourra faire part au comité d'audit, en toute confidentialité, de ses préoccupations à l'égard des questions qui sont sous la responsabilité du comité d'audit.

Le comité d'audit a le pouvoir d'embaucher des auditeurs externes, des conseillers juridiques indépendants et d'autres conseillers lorsqu'il le juge nécessaire pour s'acquitter de ses fonctions et d'établir leur rémunération. Le coût de ces embauches sera réglé par la Société. La Société est responsable de toutes les autres dépenses que le comité d'audit juge nécessaires ou souhaitables d'engager pour acquitter ses fonctions.

Adopté par le conseil de la Société le 9 décembre 2009 et modifié le 5 février 2010, le 3 mars 2011, le 13 août 2012 et le 4 mars 2013.

Annexe « A »

Extrait du Règlement 52-110

Norme d'« indépendance »

1. Un membre du comité d'audit est indépendant s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la Société.
2. Pour l'application du paragraphe 1, une « relation importante » s'entend d'une relation dont le conseil pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement d'un membre du comité.
3. Malgré le paragraphe 2, les personnes suivantes sont considérées comme ayant une relation importante avec la Société :
 - a) une personne qui est ou a été au cours des trois dernières années salarié ou membre de la haute direction de la Société;
 - b) une personne dont un membre de la famille immédiate est ou a été au cours des trois dernières années membre de la haute direction de la Société;
 - c) une personne qui :
 - (i) est un associé de l'auditeur externe de la Société,
 - (ii) est un salarié de cet auditeur interne ou externe,
 - (iii) a été au cours des trois dernières années un associé ou un salarié de l'auditeur interne ou externe et a participé personnellement à l'audit de la Société durant cette période;
 - d) une personne dont le conjoint, son enfant mineur ou l'enfant mineur de son conjoint, ou encore son enfant ou l'enfant de son conjoint qui partage sa résidence :
 - (i) est un associé de l'auditeur externe de la Société,
 - (ii) est un salarié qui participe aux activités d'audit, de certification ou de conformité fiscale (mais non de planification fiscale),
 - (iii) a été au cours des trois dernières années un associé ou un salarié de l'auditeur interne ou externe et a participé personnellement à l'audit de la Société durant cette période.
 - e) une personne qui est ou a été, ou dont un membre de la famille immédiate est ou a été, membre de la haute direction d'une entité au cours des trois dernières années, si l'un des membres de la haute direction actuels de la Société fait partie ou a fait partie durant cette période du comité de rémunération de l'entité;
 - f) une personne qui a reçu, ou dont un membre de la famille immédiate de celui-ci agissant à titre de membre de la haute direction de la Société a reçu, une rémunération directe de plus de 75 000 \$ versée par l'émetteur sur une période de 12 mois au cours des trois dernières années.
4. Malgré le paragraphe 3, une personne physique ne sera pas considérée comme ayant une relation importante avec la Société a) si cette relation a pris fin avant le 30 mars 2004, ou b) si cette relation, en vertu du paragraphe 8, a pris fin avant le 30 juin 2005.
5. Pour l'application des sous-paragraphe c et d du paragraphe 3, un associé exclut un associé à revenu fixe n'ayant pas d'autre droit dans la société qui est l'auditeur externe que celui de recevoir des montants fixes à titre de rémunération (y compris une rémunération différée) pour des services antérieurs auprès de cette société, si la rémunération n'est subordonnée d'aucune façon à la continuation des services.

6. Pour l'application du sous-paragraphe f du paragraphe 3, la rémunération directe ne comprend pas les éléments suivants :
 - a) la rémunération gagnée à titre de membre du conseil ou d'un comité du conseil de la Société;
 - b) la réception de montants fixes à titre de rémunération dans le cadre d'un régime de retraite (y compris la rémunération différée) pour des services antérieurs auprès de la Société, si la rémunération n'est subordonnée d'aucune façon à la continuation des services.
7. Malgré le paragraphe 3, une personne n'est pas considérée comme ayant une relation importante avec la Société uniquement parce qu'un membre de sa famille immédiate :
 - a) a rempli antérieurement les fonctions de chef de la direction par intérim de la Société;
 - b) remplit ou a rempli antérieurement à temps partiel les fonctions de président ou de vice-président du conseil ou d'un comité du conseil de la Société.
8. Aux fins des paragraphes 1 à 7, le terme Société comprend une entité affiliée ainsi qu'une société mère de la Société.
9. Malgré les paragraphes 1 à 8, une personne physique qui remplit l'une des conditions suivantes est considérée comme ayant une relation importante avec la Société :
 - a) elle accepte, directement ou indirectement, des honoraires de consultation, de conseil ou d'autres honoraires de la Société, à l'exception de la rémunération reçue à titre de membre du conseil ou d'un comité du conseil, ou à titre de président ou de vice-président à temps partiel du conseil ou d'un comité du conseil;
 - b) elle est membre du même groupe que la Société ou que l'une de ses filiales.
10. Pour l'application du paragraphe 9, l'acceptation indirecte par une personne d'honoraires de consultation, de conseil ou d'autres honoraires comprend l'acceptation d'une rémunération :
 - a) par son conjoint, son enfant mineur ou l'enfant mineur de son conjoint, ou encore par son enfant ou l'enfant de son conjoint qui partage sa résidence, qu'il soit mineur ou non;
 - b) par une entité qui fournit des services comptables, de consultation, juridiques, de financement ou de conseil financier à la Société et dont elle est associé, membre, membre de la direction, par exemple un directeur général occupant un poste comparable, ou encore membre de la haute direction (à l'exception des commanditaires, des associés non directeurs et des personnes qui occupent des postes analogues, pour autant que, dans chaque cas, ils n'aient pas de rôle actif dans la prestation de services à la Société ou à une entité affiliée de la Société).
12. Pour l'application du paragraphe 9, les honoraires ne comprennent pas la réception de montants fixes à titre de rémunération dans le cadre d'un régime de retraite (y compris les rémunérations différées), pour des services antérieurs auprès de la Société, si la rémunération n'est subordonnée d'aucune façon à la continuation des services.

Compétences financières

Une personne physique possède des compétences financières si elle a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles qui seront vraisemblablement soulevées à la lecture des états financiers de la Société.